

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Nouveaux enjeux et défis des bibliothèques départementales

Mylène RAVEREAU

Sous la direction d'Anne-Marie BOCK Directrice de la bibliothèque départementale du Bas-Rhin Co-présidente de l'Association des Bibliothécaires Départementaux



Remerciements

Je tiens à remercier Anne-Marie Bock pour avoir accepté de suivre ce mémoire, pour ses conseils précieux et son accompagnement tout au long de ce travail.

J'adresse aussi toute ma gratitude aux personnes qui ont accepté de partager leur expérience avec moi : Vincent Calvet, Olivier Caudron, Xavier Coutau, Loriane Demangeon, Martine Dourlou, Sylvie Fournioux, Catherine Gier, Claire Lemauff, Aude Pallois et Christophe Torresan. Un merci tout particulier à Dominique Delanoue-Bari et Sylvie Guézennec pour leur bienveillance, leur gentillesse et leur bonne humeur malgré mes nombreuses sollicitations.

Je remercie chaleureusement Catherine Picard pour ses encouragements, son soutien et son aide constante tout au long de ce travail. Je remercie vivement Cécile Queffélec, Laurine Arnould et Anne Morel d'avoir toujours répondu présentes et pour leur soutien infaillible.

Je remercie également les organisateurs et organisatrices des journées d'étude de l'ABD, qui m'ont permis de nourrir ma réflexion, et de découvrir l'Aveyron.

Un remerciement tout particulier à mes proches et à ma promo pour m'avoir accompagnée durant ces mois de travail, et notamment à Nola N'Diaye, Perrine Cordero et à mes parents pour leur relecture.

Résumé:

Les bibliothèques départementales connaissent de grandes mutations, en lien avec les

réformes territoriales et l'évolution du métier de bibliothécaire. Elles n'ont plus

seulement un rôle de mise à disposition de ressources documentaires et de desserte de

territoire. Elles s'attachent aussi à accompagner les projets et les mises en réseau

d'établissements, notamment en soutenant le plaidoyer pour la lecture publique auprès

des élus et en formant les bibliothécaires et bénévoles de leur département.

Descripteurs:

Bibliothèques publiques – France

Bibliothèques départementales de prêt -- France -- département

Abstract:

As a consequence of territorial reforms and of how the profession of librarian has

evolved, the French regional libraries have undergone some significant changes in the

recent years. Their functions have indeed extended: not only do they provide resource

materials to local libraries and ensure territorial coverage, but they also now support

various projects and encourage networking between public institutions. Seeking elected

officials' support and training librarians and volunteers is key for regional libraries to

perform their new activities.

Keywords:

Public libraries -- France

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France

disponible en ligne http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San

Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
INTRODUCTION	9
MÉTHODOLOGIE	11
I - DES MISSIONS TRADITIONNELLES EN ÉVOLUTION : UN RÉINVENTÉ	
A - Les ressources documentaires et les contenus culturels, une transformation liée aux besoins	12
1. Quelles évolutions pour les collections traditionnelles des bibli	
départementales	
2. Vers une diversification des types de documents : s'adapter au	
aux attentes des usagers	
3. Les outils d'animation, une mutualisation nécessaire pour des culturelles variées	
B - Quelles stratégies pour favoriser l'action culturelle en biblio	
1. S'ancrer dans le territoire départemental et valoriser les action	
départementsdépartements	21
2. S'adapter à son public, l'exemple des actions culturelles à dest	
jeunes	
C - L'intégration du numérique dans les missions des bibliothèq départementales	
1. La transition bibliographique, quels enjeux pour les bibliothèq	
départementales ? L'exemple de la médiathèque départementale a	
Dôme	•
2. Informatiser et réinformatiser les bibliothèques aujourd'hui	
3. Les grands projets numériques : une mutualisation nécessaire j	
service de qualité	32
II - BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES, AU CŒUR DE	
L'INGÉNIERIE PUBLIQUE DES DÉPARTEMENTS ?	35
A - La desserte du réseau, nouveaux enjeux territoriaux	
1. Quels choix pour la desserte du réseau?	35
2. L'ouverture des bibliothèques départementales au public, une d	offre de
lecture publique complémentaire B - L'accompagnement des territoires	
1. La montée en charge des EPCI, quel accompagnement pour les	
bibliothèques départementales ?	
2. Évaluation et diagnostics de territoires	
C - La place des bibliothèques départementales dans l'administr	
territoriale française	
1. La place des bibliothèques départementales au sein des départe	
2. Les subventions pour le développement de la lecture publique :	
département, région et État	
III – DES SERVICES REPENSÉS OU INNOVANTS : LA PLACE	
BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES DANS LES NOUVEA	
SERVICES DES BIBLIOTHÈQUES	
A - Les formations, outil pour la professionnalisation et l'évolut	
pratiques	55

1. Une offre de formations repensée	56
2. Un outil stratégique pour les bibliothèques	
B - Pratiques participatives et citoyennes en bibliothèque départ	
des services tournés vers les bibliothèques du réseau et les usage	rs62
1. Les pratiques participatives en bibliothèque départementale	62
2. Pratiques citoyennes : quel rôle pour les bibliothèques département	nentales ?.64
C - Travailler en bibliothèque départementale aujourd'hui	65
1. Des fiches de poste diversifiées	65
2. Vers une mutualisation des pratiques en bibliothèque département	entale ?67
CONCLUSION	71
SOURCES	73
BIBLIOGRAPHIE	79
Généralités	79
Bibliothèques départementales et services	
Bibliothèques départementales et territoires	
Rapports officiels	83
Textes législatifs et réglementaires	
ANNEXES	87
TABLE DES ILLUSTRATIONS	101
TARLE DES MATIÈRES	103

Sigles et abréviations

ABD : Association des bibliothécaires départementaux

ABES : Agence bibliographique de l'enseignement supérieur

ABF: Association des bibliothécaires de France

AVH: Association Valentin Haüy

BCP : Bibliothèque centrale de prêt

BD : Bibliothèque départementale

BDBR : Bibliothèque départementale du Bas-Rhin

BDP : Bibliothèque départementale de prêt

BDS : Bibliothèque départementale de la Sarthe

BM: Bibliothèque municipale

BmL : Bibliothèque municipale de Lyon

BnF : Bibliothèque nationale de France

BNR : Bibliothèque numérique de référence

BSF: Bibliothèque sans frontières

CAF: Caisse d'allocations familiales

CDI: Centre d'information et de documentation

CDLI: Contrat départemental lecture-itinérance

CLL : Conseiller pour le livre et la lecture

CNFPT: Centre national de la fonction publique territoriale

CNL: Centre national du livre

CRFCB : Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques

CTL: Contrat territoire lecture

DGD : Dotation générale de décentralisation

DGMIC : Direction générale des médias et des industries culturelles



DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

EAC : Éducation artistique et culturelle

EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EMI : Éducation aux médias et à l'information

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

ETPT : Équivalent temps plein travaillé

INA: Institut national de l'audiovisuel

MAPTAM (loi): Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation

des métropoles

MDV : Médiathèque départementale des Vosges

NOTRe (loi) : Nouvelle organisation territoriale de la République

OLP: Observatoire de la lecture publique

PDLP : Plan départemental de lecture publique

PMI: Protection maternelle et infantile

RDA: Ressources: Description et Accès

SIGB : Système intégré de gestion de bibliothèque

SLL : Service du livre et de la lecture

TAP: Temps d'activités périscolaires

INTRODUCTION

Le 2 novembre 1945, l'ordonnance n° 45-2678¹ créée des bibliothèques centrales de prêt « dans certains départements ». L'histoire des bibliothèques centrales de prêt évolue alors rapidement. En 1986, elles sont transférées aux départements, et prennent le nom de bibliothèques départementales de prêt en 1992. L'ordonnance du 27 avril 2017² modifie le code du patrimoine, et notamment le nom de ces établissements, désormais appelés « bibliothèques départementales ». Ce changement est révélateur des missions de plus en plus diversifiées des bibliothèques départementales. Ces dernières ne se focalisent plus uniquement sur la desserte documentaire, mais accompagnent les établissements de lecture publique sur de nombreux sujets. Elles sont un soutien majeur pour les bibliothèques municipales, intercommunales et parfois associatives de leur territoire. Jean-Luc Gautier-Gentès, dans son rapport sur les bibliothèques départementales de prêt de 2013, définit les missions des bibliothèques départementales selon quatre « raisons d'être, intimement liées les unes aux autres » :

- faire émerger des bibliothèques municipales ou intercommunales efficaces ;
- apporter un appui aux communes et EPCI et à leurs bibliothèques ;
- créer et animer, pour le profit de chacune de ses composantes, un réseau départemental ;
- mettre leur expertise au service des politiques départementales.³

Les bibliothèques départementales ont donc des missions définies, mais ces dernières sont adaptées selon le territoire desservi, les priorités déterminées par les départements et l'historique des actions menées. De plus, comme les autres bibliothèques, elles sont soumises à l'évolution des services proposés par les établissements de lecture publique.

Depuis le rapport de l'inspection générale des bibliothèques, trois événements majeurs sont venus transformer le monde des bibliothèques départementales.

En 2016, la bibliothèque départementale des Yvelines a fermé ses portes, laissant la place à un « pôle développement culturel » qui se charge, entre autres, des questions de lecture publique. Les missions traditionnelles des bibliothèques départementales, et notamment la desserte documentaire, ont été abandonnées au profit d'une ingénierie territoriale, remise en question par le rapport de Françoise Legendre⁴. Cet épisode a relancé le débat sur la compétence obligatoire des départements en termes de lecture publique. Françoise Legendre indique d'ailleurs

¹Ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre 1945 créant une bibliothèque centrale de prêt dans certains départements [en ligne]. [Consulté le 10 janvier 2019]. Disponible à l'adresse:

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.docidTexte=JORFTEXT000000334609&categorieLien=cid

²Ordonnance n° 2017-650 du 27 avril 2017 modifiant le livre III du code du patrimoine [en ligne]. [Consulté le 10 janvier 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do? cidTexte=JORFTEXT000034503367&categorieLien=id

³GAUTIER-GENTÈS, Jean-Luc, AROT, Dominique, CLAUD, Joëlle et GROGNET, Thierry, 2013. 2013-007: Les Bibliothèques départementales de prêt : indispensables autrement [en ligne]. Inspection générale des bibliothèques. Novembre 2013. P.15 [consulté le 08 février 2019]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2013/74/9/BDP-Rapport-5.12.13_286749.pdf

⁴LEGENDRE, Françoise. 2017. *La nouvelle politique de lecture publique du département des Yvelines* [en ligne]. Rapport à la ministre de la Culture. Inspection Générale des bibliothèques. Mars 2017. [consulté le 23 janvier 2019]. Disponible à l'adresse : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2017/35/7/rapport bibliotheques 809357.pdf



dans son rapport que la question n'est pas tranchée : « l'élément qui est clairement obligatoire, traduisant toutefois une «véritable ambiguïté historique», c'est le transfert, mais pas la bibliothèque »⁵.

Parallèlement à cet événement, la médiathèque départementale du Rhône a dû transférer ses compétences sur quarante bibliothèques des communes de moins de 12 000 habitants à la bibliothèque municipale de Lyon. En effet, suite à la loi MAPTAM⁶ de 2014, la métropole de Lyon a décidé d'exercer les compétences du département sur son territoire, ce qui inclut la lecture publique. La médiathèque départementale du Rhône s'est vue amputée d'une partie non négligeable de son réseau.

Finalement, le dernier élément majeur de ces cinq dernières années en ce qui concerne la lecture publique est le rapport Orsenna-Corbin⁷, commandé par la ministre de la Culture en 2017. Ce dernier a été l'occasion de mettre en avant les missions des bibliothèques territoriales. Si les conclusions de ce rapport ont engendré des réactions diverses de la part des professionnels, il a eu pour avantage de promouvoir la lecture publique auprès des élus et des citoyens, tout en soulignant le déficit en établissements de lecture publique de certaines régions⁸.

Alors que les réformes territoriales se sont succédées à un rythme soutenu pour tous les échelons de collectivités, les missions des bibliothèques départementales, en lien étroit avec des réalités sociales, économiques, géographiques très diverses, vivent de fortes mutations, et doivent adapter leurs missions, leurs services et leur organisation à des besoins, des demandes, des usages transformés. Comment s'y préparent-elles ? Comment intègrent-elles ces transformations ? Quel est l'impact de ces changements dans leur organisation, leurs missions, leurs relations aux territoires ?

Afin de répondre à ces questions, nous étudierons dans un premier temps l'adaptation des missions traditionnelles des bibliothèques départementales aux nouveaux usages et besoins, en plaçant notamment le curseur sur les collections sur support ou numérique, et sur l'accompagnement des projets d'action culturelle et d'informatisation.

Puis, nous analyserons la place des bibliothèques départementales au sein de l'organisation administrative française. Comment assurent-elles la desserte documentaire ? Quel rôle ont-elles à jouer suite aux réformes territoriales ? Quels sont les liens avec les différents échelons territoriaux et administratifs ?

Enfin, nous nous concentrerons sur les services inventés ou repensés par les bibliothèques départementales pour accompagner les établissements de lecture publique dans leur transformation. Ces nouveaux services vont de pair avec une transformation du métier de bibliothécaire départemental, que nous étudierons en dernier lieu.

⁸*Ibid.* p.35.



⁵*Ibid.* P. 72.

⁶Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles [en ligne], 2014. [consulté le 12 janvier 2019].

Disponible à l'adresse: https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028526298

⁷ORSENNA, Erik et CORBIN, Noël. 2018. *Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain* [en ligne]. Février 2018. [Consulté le 11 janvier 2019].

 $Disponible \quad \grave{a} \quad l'adresse: \quad http://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Voyage-au-pays-desbibliotheques.-Lire-aujourd-hui-lire-demain$

MÉTHODOLOGIE

Ce mémoire n'a pas la prétention de faire une étude exhaustive de toutes les missions des bibliothèques départementales. Ces dernières s'adaptent en fonction du territoire, des politiques définies par la direction de l'établissement et le conseil départemental et de l'histoire même de la bibliothèque départementale. Cette diversité est une des forces des bibliothèques départementales, le but n'est donc pas de définir une bibliothèque départementale idéale, ni d'établir un classement, mais plutôt de mettre en avant, selon les cas étudiés, la façon de s'approprier des missions.

Afin d'avoir une vision large du sujet, plusieurs éléments ont été pris en compte. Le principal ayant nourri la réflexion est constitué d'entretiens réalisés avec des professionnels des bibliothèques. Pour cela, des chargés d'évaluation, des directions d'établissement et les co-présidents de l'association des bibliothécaires départementaux ont été interrogés, notamment pour leur connaissance fine des problématiques des BD aujourd'hui. Puis des personnes extérieures aux bibliothèques départementales ont été interviewés : un inspecteur général des bibliothèques, des chargées de missions au ministère de la Culture, et un conseiller pour le livre et la lecture. Ces éléments ont permis d'avoir une approche différente des enjeux en bibliothèque départementale.

Le choix a été fait de ne pas solliciter les bibliothèques départementales avec une énième enquête. En effet, elles répondent chaque année à l'enquête annuelle du ministère de la Culture (dont l'observatoire de la lecture publique est en charge). Les données de ce rapport sont suffisamment fines, et sont consultables dans une synthèse triennalle⁹, ainsi que sur un outil de cartographie¹⁰. Ces éléments ont été précieux et ont permis d'avoir des données pour l'ensemble de la France et par bibliothèques départementales, sur plusieurs années. Compléter cette enquête par une autre n'aurait donc eu que peu de résultats satisfaisants.

Le travail bibliographique nécessaire à toute recherche a été complété par l'étude d'un grand nombre de sites internet de bibliothèques départementales. Cela a permis d'analyser l'appropriation des missions selon les départements.

Disponible à l'adresse : https://olp.culture.fr



⁹ Observatoire de la lecture publique (Ministère de la Culture, Direction générale des médias et industries culturelles, Service du livre et de la lecture). 2018. *Bibliothèques départementales. Données d'activité 2013-2016. Synthèse nationale* [en ligne]. [Consulté le 11 janvier 2019]. Disponible à l'adresse: http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-données-d-activite-des-bibliotheques-departementales/Bibliotheques-departementales-Données-d-activite-2013-2016

¹⁰Ministère de la Culture. *Observatoire de la lecture publique* [outil de cartographie]. [en ligne]. [consulté le 13 février 2019].

I - DES MISSIONS TRADITIONNELLES EN ÉVOLUTION : UN MÉTIER RÉINVENTÉ

La circulaire Gattégno de 1985 rappelle les missions traditionnelles des bibliothèques, alors centrales de prêt, en ce qui concerne les collections : « Comme les collections de l'ensemble des bibliothèques publiques, celles des BCP doivent répondre en nombre, en diversité et en qualité aux besoins généraux et particuliers du public »¹¹. Les bibliothèques départementales se sont appliquées à faire évoluer les collections selon l'attente des bibliothèques de leur réseau, du public en général, mais aussi d'après les nouveaux types de documents qui sont apparus, qu'ils soient numériques ou non. L'accent a aussi été mis sur l'action culturelle, puisque les bibliothèques sont le premier équipement culturel en France ¹². Elles fournissent donc des services divers en lien avec l'éducation culturelle et artistique, mais aussi en ayant une approche culturelle de certains sujets, souvent liés à leurs collections : littérature, cinéma, etc. Cette mise à disposition de ressources documentaires et d'éléments culturels implique nécessairement un accompagnement sur la façon de les valoriser et de les utiliser.

A - Les ressources documentaires et les contenus culturels, une transformation liée aux besoins

La mission principale des bibliothèques départementales était de fournir aux établissements de lecture publique les ressources documentaires et culturelles dont ils manquaient. Cette mission est toujours assurée puisque le besoin s'en fait toujours ressentir, notamment dans les plus petits établissements. Rappelons que d'après les derniers chiffres de l'observatoire de la lecture publique, il y a en France 8 761 lieux de lecture, et 7 737 bibliothèques ou réseau de bibliothèques ¹³. La part importante des lieux de lecture, établissement proposant des services aux usagers extrêmement limités, permet de comprendre l'intérêt revêtu par la fourniture de ressources par les bibliothèques départementales. Ces dernières cherchent à diversifier les documents qu'elles proposent, en y intégrant des supports liés à l'action culturelle, afin d'amener la culture partout.

Disponible à l'adresse : http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Synthese-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales/Bibliotheques-municipales-Donnees-d-activite-2015



¹¹GATTÉGNO, Jean, 1985. « Circulaire sur les missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF) [en ligne]. Mai 1985, n° 3-4, p. 304-311. [Consulté le 11 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-03-0304-001

¹²Ministère de la Culture, Direction générale des médias et industries culturelles. *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016* [en ligne]. [Consulté le 24 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : http://www.culture.gouv.fr/Nous-connaitre/Missions-et-consultations-publiques/Mission-Orsenna-sur-la-lecture/Publications/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016

¹³Observatoire de la lecture publique (Ministère de la culture, Direction générale des médias et industries culturelles, Service du livre et de la lecture). 2017. Bibliothèques municipales et intercommunales. Données d'activité 2015. Synthèse nationale [en ligne]. P. 4. [Consulté le 11 janvier 2019].

1. Quelles évolutions pour les collections traditionnelles des bibliothèques départementales

Les documents traditionnels acquis et mis à disposition par les bibliothèques départementales sont en diminution depuis quelques années. L'observatoire de la lecture publique (OLP), dans sa synthèse 2013-2016¹⁴ note une baisse de 1,4 % en moyenne entre 2010 et 2016 pour les fonds de livres imprimés. La situation est cependant différente selon les cas. Un tableau ventilant la taille de la collection par le nombre des bibliothèques permet de nuancer cette moyenne :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Moins de 200 000 livres	19	19	20	21	21	19	25
200 000 à 249 000 livres	24	21	23	23	25	27	22
250 000 à 299 000 livres	27	32	29	28	27	26	28
300 000 livres et plus	26	24	24	24	23	24	20
Total	96	96	96	96	96	96	95

Lecture : en 2016, 20 bibliothèques départementales avaient un fonds de 300 000 livres imprimés ou plus.

Illustration 1: Répartition des bibliothèques départementales selon le fonds de livres imprimés

Source : Observatoire de la lecture publique, Bibliothèques départementales.

Données d'activité 2013-2016. Synthèse nationale. p.9

On observe donc qu'un nombre de plus en plus important de BD disposent d'un fonds de livres imprimés inférieur à 250 000. Deux explications principales peuvent être mises en avant : un désherbage plus systématique des collections afin de mettre à disposition des documents récents; et une baisse d'acquisitions importante. Cette dernière est d'ailleurs constatée, puisque l'OLP note une diminution d'environ 7 % dans les acquisitions de fonds imprimés entre 2010 et 2016. Au contraire, les autres types de documents, tels les CD et les DVD constituent des fonds de plus en plus importants dans les collections des bibliothèques départementales, même si on observe une stagnation entre 2014 et 2016. Les bibliothèques départementales cherchent donc à mettre à disposition des bibliothèques municipales et intercommunales des collections complémentaires de leurs fonds. En effet, pour les plus petites d'entre elles, l'achat de collections sonores et vidéos ne fait pas partie de leurs pratiques, souvent par manque de moyens. Elles se tournent alors vers la BD pour compenser ce manque. Cette mission traditionnelle de support en documents reste un besoin fondamental pour une petite ou moyenne bibliothèque. Elle est d'ailleurs toujours assurée dans toutes les bibliothèques départementales – excepté pour le département des Yvelines qui a dispersé ses collections au sein des bibliothèques du réseau¹⁵ - comme le démontre cette carte :

¹⁵ Pour le cas des Yvelines, voir la partie II, C, 1.



¹⁴ Observatoire de la lecture publique Bibliothèques départementales. Données d'activité 2013-2016. Synthèse nationale. Op. Cit. P.

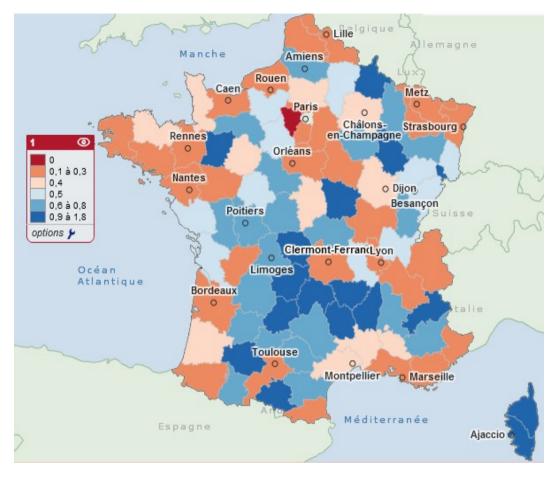


Illustration 2: Fonds des bibliothèques départementales en métropole. Nombre de livres imprimés par habitants, données 2017 non redressées

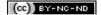
Source : Observatoire de la Lecture Publique,

https://olp.culture.fr/#s=2017;l=fr;i=ua bdp.livrehab;v=map27

Les bibliothèques départementales doivent donc toujours ajuster les services qu'elles proposent en fonction des besoins des bibliothèques qu'elles desservent. Dans la majorité des départements, elles devront donc proposer des services spécifiques selon la taille de l'établissement. Les bibliothèques les mieux dotées ont peu besoin de documents, puisqu'elles ont des crédits nécessaires à leur acquisition et un personnel formé et dédié au traitement, tandis que les plus petites n'ont que rarement ces deux critères principaux pour se passer du soutien documentaire de la BD.

Le nombre d'ETPT (équivalent temps plein travaillé) consacré au traitement des collections reste d'ailleurs très important en BD : en moyenne 5,7 ETPT pour les 78 bibliothèques départementales ayant répondu à cette question en 2017 ¹⁶. Le temps de travail alloué aux collections reste donc important, comme pour les bibliothèques municipales, or cette mission est peu étudiée dans la littérature professionnelle. Il s'agit d'une mission traditionnelle, que l'on considère souvent comme naturelle. Certaines bibliothèques départementales ont pourtant fait le choix de la valoriser. Par exemple, la bibliothèque départementale de la Sarthe a intégré dans son nouveau bâtiment un espace dédié à la présentation des collections. Les magasins ont été supprimés, tous les documents sont dorénavant

¹⁶Données d'activités des bibliothèques départementales non redressées. Transmises par l'observatoire de la lecture publique.



en libre-accès. Une formation des bibliothécaires départementaux sur la médiation et la valorisation des ressources documentaires est envisagée. À l'instar des bibliothèques municipales, les BD travaillent sur l'attractivité de leurs documents. Une montée en compétences s'observe donc sur cette thématique. Ce type d'actions de valorisation a pour effet de diversifier les documents prêtés au réseau. Il est parfois difficile d'amener les bénévoles des bibliothèques municipales vers des documents différents des livres imprimés traditionnels, comme les bandes-dessinées par exemple. Travailler sur la valorisation de ces documents permet donc de les rendre attractifs.

La politique documentaire des BD est aussi un sujet amenant les agents des différentes bibliothèques à travailler ensemble, et à mettre en avant leurs collections auprès de leurs publics. Il faut tout de même noter qu'un grand nombre de bibliothèques départementales ne se sont pas encore saisies de cette thématique, notamment à cause des disparités des attentes des bibliothèques de leur territoire. Les bibliothèques du réseau les mieux dotées ont déjà une politique documentaire, et empruntent peu de documents. Les autres ont des besoins extrêmement variés. Une réflexion est souvent menée en BD sur les types de support, afin d'équilibrer les acquisitions et de mettre à disposition des documents non présents dans les fonds. Certaines commencent cependant à réfléchir à une politique documentaire, notamment avec la baisse des budgets et la chute des acquisitions. Au contraire, certains départements sont meneurs sur la question, comme le Puy-de-Dôme¹⁷. Une politique documentaire concertée a été mise en place avec les bibliothèques de son réseau, afin de mieux définir les attentes des publics et donc d'y répondre. Ils ont ainsi co-construit cette politique documentaire avec les salariés et les bénévoles du réseau. Le groupe pilote, composé de 16 établissements, a rempli des fiches concernant leurs pratiques professionnelles, leurs publics cibles, leurs collections, etc. À partir de ce travail initial, des fiches d'identité ont été rédigées pour chaque bibliothèque, notamment autour des caractéristiques globales, le public, les objectifs du service, l'activité documentaire et les ressources documentaires. Ces fiches ont permis de pointer les éléments à mettre en valeur et d'autres à renforcer, par exemple sur la concertation entre bibliothèques d'un même réseau intercommunal. Les bibliothèques de ces réseaux doivent travailler ensemble afin d'acquérir des documents complémentaires pour les différents établissements, puis mettre en place une navette afin qu'ils circulent. Ces documents doivent être sélectionnés selon une politique documentaire commune. La médiathèque départementale a ensuite établi une politique documentaire en fonction des besoins et des attentes du public, recensés dans les différentes bibliothèques interrogées. Cela a aussi permis de repenser la desserte territoriale, en y ajoutant notamment l'idée d'une sélection de documents établie par le bibliothécaire départemental selon le profil de la bibliothèque emprunteuse. Ce travail a été source de réflexions sur les attentes du public, l'évolution du métier et des missions et la médiation des ressources documentaires par le biais des sélections que nous venons d'étudier. La médiathèque départementale a utilisé cette expérience pour questionner ses autres services, et trouver les réponses appropriées pour son territoire, comme nous le verrons par la suite.

Les ressources documentaires occupent donc une place toujours importante dans les activités des bibliothèques départementales. La restriction des crédits d'acquisition ainsi que la réflexion sur les services proposés mènent les BD à repositionner leur offre documentaire, en ciblant son public privilégié, les bibliothèques de leur réseau. Outre les ressources documentaires classiques, livres, musique et vidéos, d'autres documents font

¹⁷BONNY, Christèle, 2016. « Pour une approche concertée du développement documentaire dans le réseau de la médiathèque départementale du Puy-de-Dôme ». Dans *Mutualiser les pratiques documentaires: bibliothèques en réseau* (sous la direction de Jérôme POUCHOL), p. 44-51. Villeurbanne : Presses de l'enssib. La Boîte à outils, 38.



leur apparition dans les collections des bibliothèques départementales, toujours afin de répondre à un besoin des usagers.

2. Vers une diversification des types de documents : s'adapter aux besoins et aux attentes des usagers

Les collections adaptées, les jeux et les jeux vidéo ont fait leur apparition récemment dans les collections des bibliothèques départementales. Ces dernières les ont acquis ces dernières années afin de répondre aux besoins et aux envies des publics.

Le contexte législatif a aidé à l'acquisition des collections adaptées. La loi du 11 février 2005¹⁸ établit le principe d'accessibilité universelle. Ainsi tous les éléments présents dans la vie quotidienne doivent être adaptés pour permettre aux personnes en situation de handicap de s'intégrer. Cela s'applique donc aux bâtiments des bibliothèques, mais aussi aux collections. De gros efforts ont été faits ces dernières années pour acquérir des collections adaptées. En 2014, 47 bibliothèques départementales déclaraient dans leur rapport annuel posséder des collections adaptées. Toutes, sauf les Yvelines, en avaient acquis en 2017¹⁹. Par exemple, une majorité d'entre elles propose des livres audio au format Daisy. Ce dernier comporte des fonctionnalités qui sont au plus près des attentes des lecteurs : ralentir ou accélérer la lecture, insérer des marque-pages, etc. Grâce à la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information, dite DAVDSI²⁰, du 1^{er} août 2006, une exception au droit d'auteur en faveur des personnes en situation de handicap a été créée. Elle permet de transformer toutes les œuvres en document adapté aux personnes en situation de handicap (braille, format Daisy, etc.)²¹. Des organismes autorisés peuvent alors mettre à disposition ces œuvres adaptées aux personnes atteintes d'une déficience visuelle. Parmi elles, se trouve l'association Valentin Haüy (AVH), soutenue par le service du livre et de la lecture (SLL) du ministère de la Culture. Elle propose un partenariat aux bibliothèques qui leur permet de proposer des services et des collections adaptées. Cela inclut « l'accès à la plateforme de téléchargement Éole, la fourniture de CD de livres audio Daisy et de deux appareils de lecture Daisy, ainsi que l'expertise et l'accompagnement apportés par l'équipe de la médiathèque de l'AVH »²². Ce partenariat est ouvert à toutes les bibliothèques territoriales qui le souhaitent, y compris les bibliothèques départementales (comme la Corrèze, la Vendée ou Savoie-biblio²³), qui se chargent alors de favoriser l'utilisation de ces collections

¹⁸Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [en ligne]. [consulté le 22 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647

¹⁹Ministère de la Culture. *Observatoire de la lecture publique. Op. Cit.*

²⁰ Loi n° 2006-961 du 1 août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information [en ligne]. [consulté le 22 janvier 2019].

Disponible à l'adresse: https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000266350

²¹Bibliothèque nationale de France. « Exception handicap pour l'édition adaptée », *Bibliothèque nationale de France*. [en ligne]. [consulté le 22 janvier 2019].

Disponible à l'adresse :http://www.bnf.fr/fr/acces_dedies/acteurs_sociaux/a.edition_adaptee_pmeh.html

²²VAN ATTEN , Vanessa, 2017. « Améliorer l'accès au livre et à la lecture ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. Mars 2017, n° 11, p. 8-15. [consulté le 22 janvier 2019]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-11-0008-001

²³Association Valentin Haüy. « Liste des bibliothèques partenaires », *Eole*. [en ligne]. [consulté le 22 janvier 2019]. Disponible à l'adresse : http://eole.avh.asso.fr/espace-pro/bibliotheques/les-biblioth%C3%A8ques-partenaires



adaptées dans les bibliothèques de leur réseau. D'autres aides viennent s'ajouter à ce partenariat afin de permettre l'acquisition de collections adaptées, et peuvent être utilisées pour tout projet incluant la notion d'accessibilité. Ainsi, une partie du concours particulier de la dotation générale de décentralisation peut être utilisée à ces fins. De même, des aides complémentaires peuvent être attribuées par le Centre national du livre. Les bibliothèques départementales viennent aussi en appui aux bibliothèques de leur territoire qui souhaitent se saisir de cette question, en les aidant à rédiger des projets (construction et aménagement d'espaces accessibles, constitution de collections, etc.). Par exemple, en Ille-et-Vilaine, un groupe de travail « Accessibilité » regroupe une trentaine de bibliothèques du département, ainsi que la médiathèque départementale²⁴. Une réflexion s'organise autour du thème du handicap, prévoyant actions culturelles, formations, valorisation de collections, etc. L'accent est particulièrement mis sur les ouvrages « faciles à lire », notamment à destination des « dys » (troubles cognitifs spécifiques parmi lesquels la dyslexie, dysorthographie, dysphasie, dyspraxie, etc.). Des malles « lire autrement » sont disponibles à la médiathèque départementale, et sont empruntables pour toutes les bibliothèques du réseau. Les bibliothèques départementales se sont donc alignées sur le contexte législatif et sociétal pour la prise en compte des personnes en situation de handicap. Leur rôle est essentiel pour permettre aux bibliothèques municipales et intercommunales de se doter de collections spécifiques.

Les bibliothèques départementales s'alignent aussi sur les évolutions de la société en proposant des ressources récentes dans le monde des bibliothèques, tels le jeu de société et le jeu vidéo. Étonnamment, le premier à avoir trouvé sa place dans les bibliothèques départementales est le jeu vidéo. En 2017, 42 bibliothèques départementales déclaraient posséder des jeux vidéo sur support²⁵. Ce nouveau support culturel s'est démocratisé, et représente actuellement une industrie culturelle française majeure. De plus en plus de bibliothèques ont souhaité l'intégrer dans leurs collections et leurs pratiques en termes d'action culturelle. Les BD proposent ainsi des journées professionnelles sur ce thème, permettant d'expliquer la légitimité de ce nouveau type de document, la médiation à mettre en place pour toucher une partie importante de la population, etc. Généralement, les bibliothèques départementales limitent le prêt, c'està-dire qu'elles demandent à ce que les jeux vidéo ne sortent pas de l'enceinte de la bibliothèque emprunteuse. Le but est donc de faire découvrir ce nouveau support et de former les agents, qui peuvent ensuite décider ou non d'agrandir leurs collections en y intégrant les jeux vidéo. Afin de permettre cette découverte, les bibliothèques départementales proposent souvent des kits aux bibliothèques du réseau. Ainsi, elles empruntent des consoles, des jeux, des manettes, et même parfois des écrans. C'est le choix qu'a fait la bibliothèque départementale de l'Ariège 26, qui intègre aussi à ses packs un casque de réalité virtuelle. En outre, la bibliothèque départementale a mis en place des actions culturelles en lien avec le jeu vidéo via son « médiabus », qui propose diverses activités dans différents lieux du département, souvent en dehors des bibliothèques. Une journée organisée à la médiathèque de Foix permettra donc de

Disponible à l'adresse : http://bdp.ariege.fr/Espace-pro/Notre-offre-de-services-numeriques2/Packs-numeriques2/Packs-de-jeux-video/(language)/fre-FR



²⁴Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine. « L'accessibilité des bibliothèques du département », *médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine*. [consulté le 18 février 2019].

Disponible à l'adresse :http://mediatheque.ille-et-vilaine.fr/partager-echanger/lire-autrement/706-l-accessibilite-des-bibliotheques-du-departement2

²⁵Bibliothèques départementales métropolitaines. Données non redressées.

Ministère de la Culture. Observatoire de la lecture publique [outil de cartographie]. op. Cit.

Disponible à l'adresse :https://olp.culture.fr/#s=2017;l=fr;i=ua bdp.d349;v=map27

²⁶Bibliothèque départementale de l'Ardèche. « Packs de jeux-vidéo », bibliothèque départementale de l'Ardèche. [en ligne]. [consulté le 13 février 2019].

découvrir les jeux vidéo en lien avec la littérature jeunesse²⁷. La bibliothèque départementale de la Mayenne a opté pour une incitation plus forte à proposer des jeux vidéo en bibliothèque. En effet, les prêts de malles jeu vidéo, comprenant deux consoles et dix jeux vidéo, sont permanents. Chaque communauté de communes peut donc avoir sa malle, après une journée de formation pour les bénévoles et les professionnels²⁸. Cette modalité encourage donc les formations professionnelles, mais aussi le travail en réseau puisque la malle doit circuler entre les différentes bibliothèques de la communauté de communes, qu'elles travaillent ensemble ou pas.

Les jeux de société font lentement leur apparition dans les collections des bibliothèques départementales. Aucun chiffre n'est disponible sur ce type de documents puisque la question ne fait pas partie du questionnaire annuel de l'OLP, ce qui est représentatif de l'apparition récente des jeux dans les collections des BD. Les bibliothèques départementales intègrent de plus en plus ce type de collection dans leurs fonds puisqu'elles font le constat de la place croissante du jeu dans les fonds de leur réseau. Elles adaptent donc leurs services aux besoins et aux évolutions du métier. Cependant, toutes n'ont pas encore mis en place ce type de prêts. Plusieurs explications sont possibles : les jeux représentent souvent un coût plus faible à l'achat, aussi bien pour les usagers que pour les bibliothèques qui souhaitent en proposer. De plus, cela demande une gestion importante de la part des agents de BD, notamment pour vérifier que tous les éléments du jeu sont bien présents – nombre de pièces, jetons, dés, etc. Finalement, la médiation autour de ce type de document est probablement plus compliquée à mettre en place; notamment si on souhaite sortir des habituelles, et pourtant appréciées, soirées jeux. Les bibliothécaires départementaux doivent donc se former sur la question du jeu. Cependant, certains départements comptent d'ores et déjà des jeux dans leurs collections. Le Lot-et-Garonne, par exemple, propose des « ludomalles »²⁹, où les jeux sont sélectionnés pour leur rapidité d'apprentissage et de temps de jeu. Trois sortes de « ludomalles » sont mises à disposition : une à partir de 3 ans, une autre à partir de 6 ans et une dernière constituée de jeux en bois ou traditionnels. Tout comme pour les jeux vidéo, les jeux de société n'ont pas vocation à sortir de l'enceinte de la bibliothèque, probablement pour éviter la perte d'éléments. La médiathèque départementale de Seine et Marne a opté pour des jeux d'artistes, réalisés par des maisons d'édition ou des auteurs et illustrateurs afin de faire de la médiation culturelle autour des œuvres.³⁰ La médiathèque départementale prête ces documents, notamment pour accompagner des actions culturelles comme les heures du conte ou des activités d'art plastique. Les jeux sont donc parfois considérés

Disponible à l'adresse : http://mediatheque.seine-et-marne.fr/jeux-d-artiste



²⁷Bibliothèque départementale de l'Ardèche. « Les animations numériques de la BDA en 2018 », bibliothèque départementale de l'Ardèche. [en ligne]. [consulté le 13 février 2019].

 $Disponible \ a \ l'adresse: http://bdp.ariege.fr/Evenements/Les-animations-numeriques-de-la-BDA-en-2018/(language)/fre-FR$

²⁸Bibliothèque départementale de la Mayenne. « Malles numériques », bibliothèque départementale de la Mayenne. [en ligne]. [consulté le 13 février 2019].

Disposible à l'adresse : http://bdm.lamayenne.fr/index.php/animation/outils-d-animation/320-malles-numeriques

²⁹ Médiathèque départementale du Lot-et-Garonne, 2016. « Ludomalles, des jeux de société pour tous les âges », médiathèque départementale du Lot-et-Garonne. Mars 2016. [en ligne]. [consulté le 18 février 2019].

 $Disponible \quad \grave{a} \quad l'adresse: \quad http://mediatheque.lotetgaronne.fr/nos-services-aux-bibliotheques/animations/les-supports-de-jeux/282-ludomalles-des-jeux-de-societe-pour-tous-les-ages$

³⁰Médiathèque départementale de Seine et Marne. « Jeux », *médiathèque départementale de Seine et Marne*. [en ligne]. [consulté le 18 février 2019].

comme des outils d'animation, venant en appui aux actions culturelles proposées par les bibliothèques du réseau.

3. Les outils d'animation, une mutualisation nécessaire pour des actions culturelles variées

L'action culturelle en bibliothèque a pris, depuis les années 1990, une part importante dans l'activité des personnels et bénévoles. Afin de soutenir ces animations, les bibliothèques départementales ont développé des collections spécifiques : les outils d'animation. Ces derniers servent de support pour les actions culturelles, quelle que soit leur forme. Nous détaillerons ici les outils d'animation les plus fréquemment trouvés en bibliothèque départementale, sans pour autant en faire une liste exhaustive. En effet, ils prennent des formes extrêmement variées, certaines BD vont même jusqu'à créer leurs propres outils. D'autres encore classent dans cette catégorie les jeux et les jeux vidéo. Nous nous concentrerons donc ici sur les modèles les plus courants afin de dresser une typologie des collections des outils d'animation en bibliothèque départementale.

- Les plus répandus sont ceux destinés aux ateliers pour les enfants : raconte-tapis, *kamishibai*³¹, théâtres de marionnettes, etc. Ils sont surtout utilisés pour les temps dédiés à la lecture jeunesse : heures du conte, temps périscolaires, accueils de classes et de structures de la petite enfance, etc.
- Les expositions et les valises thématiques permettent de valoriser les collections. Certains documents sont alors mis en avant par le biais de panneaux d'exposition ou de matériel pédagogique : fonds thématiques, actualités, types de support. Par exemple, la bibliothèque départementale de l'Essonne prête aux bibliothèques de son réseau un kit « Ciné en balade » composé d'affiches de cinéma, d'une exposition sur le thème choisi (film, cinéma dans un pays spécifique, etc.), ainsi que des DVD en lien avec ce thème, qui peuvent être prêtés aux usagers³².
- Du mobilier spécifique est prêté dans certaines bibliothèques départementales afin de s'adapter aux besoins temporaires des bibliothèques : des bacs de rangement, des présentoirs, des grilles pour afficher des documents, des transats, etc. La bibliothèque départementale de la Gironde propose aussi des créations originales d'artistes. Ainsi, un « cocon poétique » peut être emprunté par les bibliothèques du réseau pour animer des temps autour de la poésie. Le kit se compose d'une sorte de tente de 3m50 de diamètre, de plusieurs coussins, d'un lecteur CD/DVD, d'un ampli, de deux enceintes, d'un casque, de 500 lettrines et mots prédécoupés pour des animations d'ateliers d'écriture, de lecture et une sélection de livres et de CD de poésie. Les créations originales se développent beaucoup dans les bibliothèques départementales. Elles ont en effet le réseau nécessaire pour cela, notamment grâce aux partenariats (avec les musées départementaux, les écoles de musique, etc.). Ces nouveaux supports sont donc créés par des artistes ou des professionnels, financées par la BD, testés avec le public des bibliothèques puis ajustés. Les créations originales sont donc un parfait support pour l'ébauche de partenariats et la mutualisation des besoins et compétences.
- Des tablettes peuvent faire partie du lot des outils d'animation. Tout comme les liseuses, elles sont surtout empruntées pour faire découvrir aux usagers ces nouveaux

poetique&catid=56:livres-singuliers-et-autres-curiosites&Itemid=87

³¹ Petit théâtre en bois permettant de faire défiler des illustrations étayant un conte.

³²Médiathèque départementale de l'Essonne. « Expositions et outils d'animation », médiathèque départementale de l'Essonne. [en ligne]. [consulté le 18 février 2019].

Disponible à l'adresse : https://bde.essonne91.fr/medias/medias.aspx? INSTANCE=exploitation&PORTAL_ID=portal_model_instance_expositions_et_animations_culturelles.xml

³³ Bibliogironde, 2011. « Cocon poétique », bibliogironde. 21 octobre 2011. [en ligne]. [consulté le 18 février 2019]. Disponible à l'adresse : http://biblio.gironde.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=611:cocon-

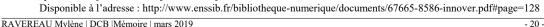
supports. Mais elles peuvent aussi servir pour animer des ateliers numériques. Les bibliothécaires du réseau sont alors libres d'installer jeux et applications sur les appareils, afin de les tester et de les proposer au public.

- Les robots, machines utilisées pour de l'initiation au code sont la nouveauté de ces dernières années. Un article de *Bibliothèque(s)*³⁴ en propose même une sélection, décrivant les atouts de chacun. Les robots sont plébiscités pour les animations autour du codage informatique car leur utilisation est bien documentée, et ils sont faciles à programmer. Quelques départements se sont déjà lancés dans l'acquisition de ce type d'outil, comme les Vosges, les Bouches-du-Rhône et l'Ille-et-Vilaine.

L'offre en outil d'animations des bibliothèques départementales est donc variée. La mutualisation de ces collections est essentielle pour favoriser un renouvellement des animations proposées par les bibliothèques. Par exemple, le fait de proposer plusieurs kamishibais permet de varier les contes lus aux enfants. Les bibliothèques du réseau ne pourraient pas assurer seules un tel renouvellement dans leurs animations, même lorsque leur budget est élevé. De plus, lorsque les budgets baissent pour une collectivité, ce sont souvent ces ressources qui sont touchées en premier lieu. À l'inverse, beaucoup de bibliothèques n'ont jamais eu les moyens d'acheter des outils d'animation. Centraliser ces acquisitions au sein de la bibliothèque départementale permet de s'assurer que toutes les bibliothèques du réseau pourront proposer des animations. Les outils d'animation sont empruntés par toutes les bibliothèques, grande ou petite, et cela les rend donc essentiels. Il s'agit d'une des seules missions des bibliothèques départementales qui puissent s'appliquer de la même façon à tous les établissements de lecture publique du territoire. Lors des entretiens réalisés, aucun agent de bibliothèque départementale n'a mentionné un partenariat avec les bibliothèques hors réseau départemental (souvent les plus importantes du territoire). Il serait intéressant de développer des partenariats entre grandes bibliothèques et bibliothèques départementales afin de favoriser encore plus l'échange d'outils d'animation.

Les collections proposées par les bibliothèques départementales viennent donc en complément des fonds des bibliothèques municipales et intercommunales. Ils permettent la découverte de certains types de documents ou outils d'animation, comme les robots, avant l'acquisition et viennent donc en appui aux actions culturelles.

 $^{^{34}}$ DEVRIENDT, Julien et VALLAURI, Benoît, 2016. « We are the robots ». $\it Biblioth\`eque(s)$ [en ligne]. Octobre 2016, n° 85-86, p. 126-127. [consulté le 17 janvier 2019].





B - Quelles stratégies pour favoriser l'action culturelle en bibliothèque ?

Les bibliothèques représentent le premier équipement culturel de proximité en France. Selon le rapport du ministère de la Culture analysant les pratiques et les usages en bibliothèques municipales en 2016 les pratiques liées à la programmation culturelle ont pris une place importante dans les usages des publics :

Les usages liés non plus aux collections mais à la programmation culturelle des bibliothèques occupent la quatrième position des pratiques en bibliothèque. Il est remarquable que la fréquentation des expositions arrive immédiatement après les usages liés au livre et à la presse dans la hiérarchie des pratiques.³⁵

Les bibliothèques municipales doivent donc fournir une offre culturelle diversifiée et de qualité afin de favoriser ces pratiques culturelles. Les bibliothèques départementales y contribuent grandement en proposant des actions culturelles communes, des formations spécifiques, des subventions et un accompagnement direct.

1. S'ancrer dans le territoire départemental et valoriser les actions du départements

La mise en place d'actions culturelles prend une part croissante dans l'activité des bibliothèques départementales. Deux ETPT en moyenne par département géraient l'action culturelle sur leur territoire en 2017³⁶. Les bibliothèques départementales accompagnent les établissements de lecture publique dans leur vocation à être le premier équipement culturel de proximité. Elles forment les bibliothécaires et les bénévoles, organisent les rencontres entre acteurs de la culture sur le territoire, favorisent le travail en réseau, aident à monter les projets et participent financièrement. En effet, certains départements proposent des subventions pour l'organisation d'actions culturelles. Ces dernières ont pour but d'aider les bibliothèques à payer les intervenants, à créer un moment convivial en prévoyant un buffet ou même à acheter du matériel spécifique. En échange de ces services, les conseils départementaux demandent de plus en plus à être identifiés comme acteurs principaux de ces manifestations. Le logo du département figure donc sur les outils de communication (affiches, prospectus, kakemonos³⁷, etc.). Ces derniers sont d'ailleurs fournis par la bibliothèque départementale. Les actions culturelles sont donc à replacer dans un contexte plus général. En pleine réforme territoriale, alors que des incertitudes ont pesé sur la continuité des échelons administratifs que sont les départements, ces derniers valorisent les actions dans les domaines qu'ils régissent. Afficher le logo du département lors de tout événement permet donc aux habitants d'associer le département à leur vie quotidienne. La bibliothèque départementale cherche à créer une harmonie pour les actions culturelles du territoire. Les projets proposés par la BD s'articulent souvent autour d'un thème ou d'une journée nationale. Elles proposent alors aux bibliothèques de leur réseau de répondre à un appel à projets pour bénéficier de ses services. Selon la taille de l'événement et les moyens à mettre en œuvre, ces actions culturelles peuvent être destinées uniquement aux établissements les plus importants, ou alors s'adresser indifféremment aux bibliothèques, quelle que soit leur taille.

³⁷ Support de communication suspendu verticalement.



³⁵Ministère de la Culture, Direction générale des médias et industries culturelles. *Publics et usages des bibliothèques municipales en 20160 Op. Cit.*. P.36-37. [Consulté le 24 janvier 2019].

³⁶Données d'activités des bibliothèques départementales non redressées. Transmises par l'observatoire de la lecture publique

La mise en place de projets communs au département permettent de valoriser des actions ou des thèmes sur l'ensemble du territoire. Par exemple, le mois du film documentaire est un événement annuel et national organisé par Images en bibliothèques grâce au soutien du ministère de la Culture et du centre national du cinéma et de l'image animée. Cette manifestation culturelle vise à promouvoir le film documentaire par le biais de projections, d'expositions, de colloques, etc. Un grand nombre de bibliothèques départementales sont partenaires de cet événement. Par exemple, la bibliothèque départementale de l'Aveyron est partenaire depuis 2015³⁸. En 2018, elle a fait appel à un historien des images et programmateur, Federico Rossin, pour élaborer le programme de cette manifestation. 19 projections ont eu lieu au mois de novembre dans les bibliothèques aveyronnaises, suivies de rencontres avec les réalisateurs ou des intervenants. Cet événement a aussi été l'occasion d'organiser une formation sur le cinéma documentaire et de prévoir des animations avec un éditeur de bandesdessinées. L'enieu était donc de promouvoir le cinéma documentaire sur l'ensemble du département, d'organiser des événements culturels et de faire monter en compétences les bibliothécaires.

Les bibliothèques départementales peuvent aussi planifier des événements afin de valoriser leur expertise dans le domaine cultuel. Ainsi, la médiathèque départementale des Vosges organise chaque année un événement autour de la poésie³⁹. Elle choisit un lieu insolite et rural, comme une ancienne scierie, afin de promouvoir la littérature dans des lieux éloignés de la culture. Elle fait appel à un collectif local, Poema, qui se charge de sélectionner un poète et un musicien. Les deux artistes improvisent pour mettre un poème en musique, sans s'être concertés auparavant. L'événement est organisé chaque année avec la bibliothèque la plus proche du lieu désigné. Ainsi, le département prête une attention particulière à l'équilibre du territoire en garantissant l'accès la culture, même dans les endroits qui en sont habituellement éloignés. L'association avec les bibliothèques du territoire permet de les former à la création d'une action culturelle, et de valoriser leur action auprès des habitants.

Les bibliothèques départementales peuvent aussi proposer un thème, puis laisser les bibliothèques de leur réseau organiser leur action culturelle en lien avec cette manifestation départementale. Ce type d'événements permet d'avoir une cohérence territoriale, de favoriser le travail entre bibliothèques d'un même secteur et de former les professionnels et les bénévoles sur l'organisation d'actions culturelles. Par exemple, la bibliothèque départementale de la Sarthe (BDS) et les bibliothèques du département se concertent chaque année pour choisir un grand thème pour les actions culturelles, telle l'éducation aux médias et à l'information. Puis elle lance un appel à projets pour les bibliothèques qui souhaitent monter un projet. Ces dernières doivent s'accorder sur la programmation et les types d'animation qu'elles souhaitent monter. La BDS vient en support, puisqu'elle gère le temps de travail et les espaces, anime les réunions, écrit les comptes-rendus et met à disposition des outils de travail collaboratifs. Selon Catherine Gier 40, les

⁴⁰ Entretien réalisé le 23 novembre 2018



³⁸Médiathèque départementale de l'Aveyron. « Retour sur le mois du film documentaire », *médiathèque départementale de l'Aveyron*. [en ligne]. [consulté le 18 février 2019].

Disponible à l'adresse : http://mediatheque.aveyron.fr/action-culturelle-animation/le-mois-du-film-documentaire/1789-retour-sur-le-mois-du-film-documentaire-2018

³⁹ Entretien réalisé le 31 octobre 2018

bibliothèques de la Sarthe s'appuient encore beaucoup sur la BDS, alors qu'un des buts de cette expérience était de favoriser l'autonomie. Un des objectifs pour les années à venir est de mener un travail de refonte des dispositifs d'intervention dans le secteur de l'action culturelle : modes de sollicitation des bibliothèques et modes d'accompagnement technique et financier.

D'autres événements peuvent aussi être mis en place pour valoriser le patrimoine local. Ainsi, dans le Calvados, la bibliothèque départementale est partenaire du prix de Bayeux-Calvados des correspondants de guerre⁴¹. Le lauréat du prix est exposé dans les bibliothèques du département. Afin de sélectionner les établissements, la BD lance un appel à projets. Une des conditions pour être retenu est de prévoir des animations avec des lycéens et des collégiens autour de l'exposition, et notamment des débats. Seules les plus grandes bibliothèques sont en mesure de répondre à cet appel à projets : elles sont souvent les seules à être situées sur une commune abritant aussi un établissement d'enseignement secondaire. De plus, elles ont un personnel formé pour répondre à ces appels à projets et organiser des actions culturelles. Cet événement a donc été pensé pour amener un nouveau public dans les bibliothèques, et cela fonctionne bien.

Les projets que nous venons de présenter semblent s'adresser plus spécifiquement aux grandes bibliothèques du réseau. Un personnel formé, et ayant du temps à consacrer à la mise en place d'actions culturelles est nécessaire. Cependant, des projets à moindre échelle sont aussi mis en place afin que tous les établissements de lecture publique puissent accueillir des événements culturels. Dans le Calvados par exemple, un festival de conte est ouvert à toutes les bibliothèques conventionnées qui le souhaitent. Une fois encore, il faut répondre à un appel à projets, mais toutes les tailles de bibliothèques y postulent chaque année. La question est donc de savoir si les personnels des petites bibliothèques et les bénévoles sont formés à ce fonctionnement d'appels à projet. Lorsque ce n'est pas le cas, elles peuvent se tourner vers des animations plus réduites, qui n'entrent pas forcément dans un thème à l'échelle départementale et qui sont plus traditionnelles dans les établissements de lecture publique comme les heures du conte. Elles empruntent alors des outils d'animation à la bibliothèque départementale. Elles peuvent aussi être associées aux projets départementaux à destination du jeune public.

2. S'adapter à son public, l'exemple des actions culturelles à destination des jeunes

Les bibliothèques départementales s'adaptent au territoire qu'elles desservent. Cette dimension guide particulièrement les actions culturelles à destination des publics des bibliothèques du réseau départemental. Des partenariats sont montés avec des acteurs variés, notamment en lien avec les publics considérés comme prioritaires pour le département. Nous prendrons ici l'exemple des jeunes en bibliothèque, mais d'autres publics peuvent être identifiés comme importants par les BD. Par exemple, en Ardèche, une politique spécifique a été mise en place pour les personnages âgées en EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)⁴². Les bibliothèques départementales se positionnent donc sur leur utilité sociale.

Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-11-0060-008



⁴¹ Entretien réalisé le 18 mai 2018

⁴² Cf DUMAS, Stéphane, FAYOLLE, Valérie, GODONOU DOSSOU, Nelly, LAFAYE, Brigitte, PERRAUD, Aurélien et VAN HILLE, Christine, 2017 « La Liberté de choix ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF) [en ligne]. Mars 2017, n° 11, p. 60-65. [consulté le 18 janvier 2019].

La petite enfance est très souvent un public cible pour les bibliothèques départementales, car les partenariats avec les différents acteurs de ce secteur sont facilités par les habitudes, mais aussi par un rapprochement stratégique. Les services départementaux de la petite enfance, comme les protections maternelles et infantiles (PMI), sont parfois dans la même direction que les bibliothèques départementales. En 2016, 51 d'entre elles étaient partenaires avec les structures de la petite enfance⁴³. Des actions à destination de ce public sont donc mises en place, notamment grâce au dispositif « Premières pages » 44. Ce dernier a été lancé en 2009 par le ministère de la Culture en partenariat avec la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). Le dispositif vise à sensibiliser les familles sur l'importance de la lecture dès le plus jeune âge. Jusqu'en 2012, l'opération consistait à offrir, à chaque naissance ou à l'adoption d'un enfant, un lot constitué d'un album original, d'un guide à destination des parents et des conseils de lecture. Sept départements ont participé à cette première phase : l'Ain, le Lot, le Puy-de-Dôme, les Pyrénées-Orientales, la Réunion, la Savoie et la Seine-et-Marne, ce qui représentait environ 60 000 lots par an. L'opération s'inscrit à présent dans le dispositif national pour l'éducation culturelle et artistique (EAC). Les bibliothèques postulant au projet sont incitées à proposer des actions culturelles à destination des enfants de 0 à 3 ans. En 2016, trente départements étaient labellisés « Premières Pages ». Par exemple, le département du Lot, département pionnier du dispositif, a initié plusieurs actions culturelles pour compléter son projet 45. Les lots sont distribués chaque année, de mars à juin, dans les structures accueillant les tout-petits: relais d'assistantes maternelles, crèches, associations et bien évidemment dans les bibliothèques du département. Ces dernières sont incitées à proposer une médiation spécifique à cette période de l'année : communication dédiée, animations en lien avec l'album sélectionné et même décor original, crée lors d'ateliers proposés par la BD avec une plasticienne. Cette dernière est sollicitée pour inventer des modules d'animation en lien avec le livre sélectionné. Les modules doivent pouvoir être installés rapidement et facilement. Ils font référence aux ouvrages de l'auteur sous des formes variées : images de projection, marionnettes, masques, ateliers créatifs, jeux de cartes, etc. La plasticienne propose aussi des formations aux bibliothécaires du réseau afin de les inciter à mettre en place des animations pour les tout-petits. Par ailleurs l'artothèque du département a aussi prêté des œuvres en 2017 et 2018 qui faisaient écho au thème choisi. Les enfants et leurs parents découvraient donc ensemble les différentes formes artistiques présentées. Le département du Lot associe donc plusieurs services afin de faire rayonner la lecture sur son territoire. En effet, outre l'artothèque, la PMI, la Caisse d'Allocations Familiale (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) participent à cet événement. Une convention annuelle de co-financement est signée avec la CAF et la MSA. Les partenariats développés sont essentiels puisqu'ils permettent de toucher plus largement le public, et d'obtenir des financements.

⁴⁵GAILLARD-FLOCHLAY, Carole, 2018. « Quand les acteurs de la lecture publique et du social se mobilisent en faveur de la petite enfance : l'expérience du département du Lot » dans Faire vivre l'action culturelle et artistique en bibliothèque : du tout-petit au jeune adulte (sous la direction de Colin SIDRE). P. 96-107. Villeurbanne : Presses de l'enssib. La Boîte à outils, 43.



⁴³ Observatoire de la lecture publique *Bibliothèques départementales*. *Données d'activité 2013-2016. Synthèse nationale. On Cit* P 37.

⁴⁴Ministère de la Culture. « Premières Pages : Qu'est ce que c'est ? », *ministère de la Culture*. [en ligne]. [consulté le 18 février 2019].

Disponible à l'adresse : https://www.premierespages.fr/editorial/55

L'éducation artistique et culturelle est un axe politique majeur depuis 2012. Impulsée par l'État, elle est menée conjointement par le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation Nationale. Elle touche les enfants, notamment en école primaire et au collège. Selon la synthèse annuelle de 2015 du ministère de la Culture sur les bibliothèques municipales et intercommunales, 92 % d'entre elles ont au moins un partenariat avec une école primaire⁴⁶. Les écoles sont donc les principales partenaires des bibliothèques. Ces dernières recoivent les classes pour faire de la médiation. De nombreuses activités différentes sont proposées selon la bibliothèque et le département dans lequel on se trouve. Le prêt d'outils d'animation par la bibliothèque départementale permet de varier les actions, et de les cibler en fonction des besoins exprimés par le professeur, par exemple en lien avec une thématique vue en classe. Ces actions peuvent aussi avoir lieu lors des temps d'activités périscolaires (TAP), dont la réforme des rythmes scolaires a accru l'importance. Cette réforme, mise en place par environ 4 000 communes à la rentrée 2013, puis par toutes en 2014, avant d'être partiellement supprimée en 2018, a bouleversé l'organisation des activités en bibliothèque. Dans un rapport de 2015 sur l'EAC⁴⁷, le service du Livre et de la Lecture indiquait que les bibliothèques départementales avaient été extrêmement sollicitées sur cette question de la réforme des rythmes scolaires. En effet, les bibliothèques municipales et intercommunales étaient incitées à prendre une place importante lors de ces TAP, afin de permettre aux enfants de se familiariser avec l'art et la culture. De plus, les bibliothèques étant des services majoritairement municipaux, tout comme les écoles et les services d'accueil périscolaire, les partenariats étaient plus aisés. Les bibliothèques départementales aidaient notamment à la création de programmes d'action culturelle et prêtaient des outils d'animation. Les bibliothèques départementales n'interviennent donc que très rarement directement pour ces animations. La synthèse sur l'EAC en bibliothèque nous donne quelques éléments sur le public-cible des bibliothèques :

Les 0-11 ans, sur tous les temps, constituent le public-cible privilégié par les bibliothèques : 88% des bibliothèques ayant répondu à l'enquête identifient les 4-11 ans comme faisant partie du public-cible ; 49 % les 0-3 ans. ; 27% les 12-15 ans, et 8% les 16-18 ans. En revanche, 79% des bibliothèques départementales de prêt (BDP) s'adressent aux 12-15 ans, chiffre à mettre en regard de la compétence collège des conseils généraux 48.

Les partenariats entre collèges et bibliothèques départementales sont donc plus aisés du fait de leur rapprochement politique. Ils se développent d'ailleurs de plus en plus, puisque l'observatoire de la lecture publique comptabilisait 31 partenariats en 2010, contre 50 en 2016⁴⁹. Ces partenariats augmentent aussi en nombre d'établissements du secondaire concernés. Les bibliothèques départementales tentent de monter un partenariat avec plusieurs collèges au sein du département, afin de toucher un plus grand nombre d'élèves.

⁴⁹ Observatoire de la lecture publique. *Bibliothèques départementales. Données d'activité 2013-2016. Synthèse nationale. op. cit.*, p. 39-40



⁴⁶Observatoire de la lecture publique . *Bibliothèques municipales et intercommunales. Données d'activité 2015. Synthèse nationale On Cit* p. 45.

⁴⁷Ministère de la Culture et de la Communication, Service du livre et de la lecture. *Enquête sur les actions des bibliothèques territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC)*. [en ligne]. [Consulté le 24 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : http://www.lagazettedescommunes.com/telechargements/EACrapport_vademecum_janvier2015_sansannexes.doc

⁴⁸ Ibid. p. 30

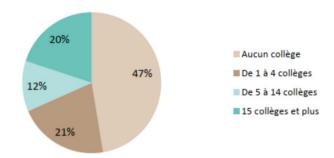


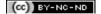
Illustration 3: Répartition des bibliothèques départementales selon le nombre de collèges partenaires en 2016

Source : Observatoire de la lecture publique, bibliothèques départementales, données d'activité 2013-2016, synthèse nationale, p.40

Les actions culturelles mises en place par les bibliothèques départementales pour les collégiens ont des formes variées. Elles peuvent, comme nous l'avons vu pour l'exemple du Calvados, mettre en place des animations spécifiques dans le cadre d'un festival. Les collégiens peuvent aussi être membres de jury pour des prix littéraires. Ainsi, la médiathèque départementale de l'Hérault organise chaque année avec six collèges la remise du prix Ado⁵⁰. Les élèves débattent des œuvres sélectionnées par les bibliothécaires et les documentalistes. Les deux romans lauréats sont alors offerts à toutes les bibliothèques et les CDI (centre de documentation et d'information) du département. Les collégiens sont donc acteurs de la politique documentaire. Cet événement permet aux élèves de rencontrer les auteurs, et de débattre entre eux des œuvres. L'action culturelle prend donc place directement dans les établissements scolaires. La médiathèque départementale propose aussi aux élèves qui le souhaitent de se rendre au salon littéraire de la Comédie du livre à Montpellier pour rencontrer les éditeurs. Cela permet d'encourager les élèves à s'intéresser à la culture, sans pour autant les forcer à se rendre au salon.

Les bibliothèques départementales essaient aussi d'attirer directement le public adolescent en bibliothèque. Pour cela, des animations spécifiques sont prévues. Par exemple, la bibliothèque départementale du Bas-Rhin met à disposition des fiches d'animation spécifiques pour le public adolescent⁵¹. Ces dernières proposent des activités à mettre en place : création de cosplay⁵², vidéo en stop motion⁵³ ou encore un guide pour créer une murder party⁵⁴ à la bibliothèque. L'engagement de la BD est donc de proposer des animations clé en main, qui séduisent le public adolescent. Lorsqu'une animation a plu dans une bibliothèque, la BDBR peut aussi écrire un article dessus, ce qui permet aux bibliothèques du

⁵⁴Jeu de rôle grandeur nature où les participants doivent trouver le coupable d'un crime. Les animateurs jouent des rôles : victime, policiers, témoins, etc.



⁵⁰Médiathèque départementale de l'Hérault. « ADO : prix littéraire départemental des collégiens de l'Hérault », médiathèque départementale de l'Hérault. [en ligne]. [consulté le 18 février 2019].

 $Disponible ~\grave{a} ~l'adresse: ~http://pierresvives.herault.fr/page-standard/ado-prix-litt%C3\%A9raire-d%C3\%A9partemental-des-coll%C3\%A9giens-de-l%E2\%80\%99h%C3\%A9rault$

⁵¹Bibliothèque départementale du Bas-Rhin, 2018. « Fiches d'animation », *Bibliothèque départementale du Bas-Rhin*. [en ligne]. 30 mai 2018. [consulté le 18 février 2019].

Disponible à l'adresse : http://biblio.bas-rhin.fr/zoom/ados/animations/fiches-d-animation/

⁵² Costume de personnage, souvent issu du monde des jeux-vidéo et des mangas.

 $^{^{53}}$ « technique d'animation, donnant l'illusion de voir des objets animés d'une vie propre et doués de mouvements », cf https://fr.wikipedia.org/wiki/Animation_en_volume

I - Des missions traditionnelles en évolution : un métier réinventé

réseau d'échanger sur ce propos, afin de monter des actions similaires. Le public adolescent est donc devenu un public cible pour les bibliothèques départementales, notamment car c'est une tranche d'âge qui fréquente peu les bibliothèques. Elles réinventent les partenariats et les animations afin de pouvoir le toucher.

Au contraire, les actions culturelles à destination des lycées et des étudiants sont encore très peu présentes dans la politique culturelle des départements et des municipalités. Cet axe sera peut-être développé dans les prochaines années, afin de favoriser ce public peu présent en bibliothèque municipale ou intercommunale.

Afin de développer les actions culturelles à destination de publics spécifiques, et surtout le jeune public, les partenariats sont nécessaires. Ils permettent de s'intégrer dans une politique commune, de pérenniser les actions, notamment grâce à des financements et à un appui sur le terrain. Les bibliothèques départementales ont grandement développé ces partenariats ces dernières années, et il est à prévoir que ces dernières seront un élément majeur de leur futur.

C - L'intégration du numérique dans les missions des bibliothèques départementales

Comme dans tous les secteurs, le numérique occupe aujourd'hui une place prépondérante dans les actions des bibliothèques départementales. Ces dernières sont essentielles pour assurer la transition des bibliothèques vers de nouveaux services. Selon la taille de la bibliothèque, les attentes sont très différentes. Si les plus petites d'entre elles ont besoin de conseils pour informatiser leur catalogue, d'autres souhaitent surtout des ressources numériques à proposer à leurs usagers. Les bibliothèques départementales doivent donc être capables de répondre à tous les besoins, et adaptent pour cela leurs outils et leurs services.

1. La transition bibliographique, quels enjeux pour les bibliothèques départementales ? L'exemple de la médiathèque départementale du Puy-de-Dôme

En 2015, les agences bibliographiques nationales, l'ABES et la BnF, ont lancé un programme national pour faire évoluer le catalogage des bibliothèques françaises. Pour cela, le code de catalogage RDA (Ressources : Description et Accès), créé par la Bibliothèque du Congrès, est adapté aux modèles français (nommé RDA-FR). Le but est de modifier les normes bibliographiques françaises pour permettre aux données produites par les bibliothèques d'être plus visibles sur le web. Le terme de « transition bibliographique » est commun au processus de traduction et d'adaptation du code RDA et au cadre institutionnel mis en place (groupes de travail, instances de pilotage, etc.) pour l'instruire. Trois actions parallèles sont menées afin d'effectuer cette transition :

- le groupe normalisation est chargé de rédiger le code de catalogage RDA-FR et de demander des évolutions de RDA aux instances internationales ;
- le groupe formation a pour mission de former les bibliothécaires, et notamment les catalogueurs, français ;
- le groupe systèmes et données réfléchit aux outils nécessaires à la migration des données d'un format à l'autre, afin d'adapter les catalogues des bibliothèques françaises⁵⁵.Ce groupe est piloté par Renaud Aioutz, attaché territorial à la médiathèque départementale du Puy-de-Dôme.

La médiathèque départementale du Puy-de-Dôme est donc pleinement investie dans cette transition bibliographique⁵⁶. Cette position assez originale vient d'une volonté de recentrer les actions de la MD63 sur les besoins du département. En 2016, une réorganisation des services départementaux a engendré une réflexion sur les missions de chacun d'entre eux. La médiathèque départementale a alors constitué des groupes de travail pour évaluer les besoins actuels des bibliothèques du territoire et recentrer ses actions sur des missions complémentaires à celles déjà menées par les bibliothèques municipales. Si la médiation culturelle semblait très bien maîtrisée par les établissements de lecture publique, un effort considérable devait être fait sur l'informatisation du réseau et la gestion des métadonnées. En

⁵⁶ Entretien réalisé le 18 janvier 2019.



⁵⁵ Pour plus d'informations, se référer à : https://www.transition-bibliographique.fr/ [consulté le 29 janvier 2010]

effet, la MD63 a constaté que seulement 46 % des bibliothèques conventionnées du département étaient informatisées⁵⁷. Chacune d'entre elles consacrent encore des ressources humaines importantes pour le catalogage, l'administration du SIGB, etc. Le manque de mise en commun des notices créées au sein du département a été identifié comme un élément pouvant être mutualisé à l'échelon départemental. À cette date, le programme transition bibliographique avait déjà été lancé au niveau national, perçu par les médiathécaires départementaux comme un enjeu majeur de l'avenir proche du métier de bibliothécaire. Or, à cette période, les informations concernant ce travail n'étaient pas disponibles pour tous. La médiathèque départementale a donc décidé de s'investir, en espérant pouvoir faire le lien entre la BnF et la lecture publique. Une convention de coopération documentaire et numérique entre la MD63 et la BnF a été signée dans ce but. Cette dernière permet à la médiathèque départementale de s'assurer d'un appui scientifique et technique, d'être intégrée dans les programmes de formation et d'échanger ses données avec celles de la BnF. Les bibliothécaires départementaux se sont donc lancés dans l'expérience, et trois d'entre eux sont actuellement à plein temps sur ces questions, tandis que deux autres interviennent ponctuellement. Ils ont été formés avec les agents de la bibliothèque nationale et ils font partie des groupes de travail, notamment celui sur les systèmes et données.

Cet exemple est pourtant isolé dans le panorama bibliothèques des départementales. Lors des entretiens réalisés, la question sur la transition bibliographique n'a que très rarement reçu une réponse. Les bibliothèques départementales se sentent éloignées de cette question, puisque rares sont celles qui cataloguent, et elles incitent aussi les bibliothèques de leur réseau à dériver un maximum de notices de la BnF. Elles n'ont donc pas souhaité se positionner sur ce sujet. L'enjeu des bibliothèques départementales aujourd'hui est donc d'évaluer finement les besoins des établissements de leur réseau, et d'y répondre. Être complémentaires sur l'ensemble du territoire est aussi un moyen efficace d'améliorer les services rendus. En effet, la médiathèque départementale du Puy-de-Dôme agit par rapport à l'évaluation de son territoire, mais ce travail bénéficiera à l'ensemble des bibliothèques françaises. De plus, la présence de personnel représentant la lecture publique dans les groupes de travail permet de mieux appréhender les besoins et les enjeux liés à ce type d'établissement pour faciliter l'intégration de ces nouvelles règles. La MD63 a élargi sa réflexion concernant les défis à relever pour le numérique en bibliothèque, et une partie de son action se concentre sur l'informatisation et la réinformatisation des bibliothèques du département.

2. Informatiser et réinformatiser les bibliothèques aujourd'hui

En 1997, l'association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADBDP devenue ABD) consacrait une page à l'informatisation des bibliothèques dans son ouvrage sur les 50 ans d'aménagement culturel du territoire ⁵⁸. Elle rappelait alors l'importance pour les bibliothèques municipales de s'informatiser, estimant qu'il s'agissait d'une nouvelle mission pour les BDP : « La mission de celle-ci [...] évolue vers un rôle de conseil technique, d'assistance aux bibliothécaires et aux élus dans la

⁵⁸Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt et Direction du livre et de la lecture, 1997. Bibliothèques départementales de prêt: 50 ans d'aménagement culturel du territoire. P. 58-59. Bourg en Bresse : Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt.



⁵⁷Médiathèque départementale du Puy-de-Dôme, 2017. « Projet de plateforme de services numériques mutualisés », *médiathèque départementale du Puy-de-Dôme*. [en ligne]. 8 décembre 2017. [consulté le 18 février 2019].

Disponible à l'adresse : https://dlis.hypotheses.org/files/2018/01/Mise-en-oeuvre-de-lopen-data-Renaud-A %C3%AFoutz.pdf

mise en place de l'informatisation de leur bibliothèque municipale ». En 2017, plus de 2 000 établissements de lecture publique déclaraient à l'observatoire de la lecture publique ne pas avoir de catalogue informatisé⁵⁹. Ces derniers sont majoritairement des points lecture, selon la typologie de l'ABD⁶⁰, mais 34 bibliothèques de niveau 1 et 2 ont aussi déclaré ne pas avoir de catalogue informatisé. Le besoin d'accompagnement est donc toujours réel, d'autant que les BD mettent en place des catalogues collectifs sur leur propre portail afin que le lecteur puisse savoir quelles bibliothèques conservent le document qu'il souhaite consulter. De façon générale, les missions des bibliothèques départementales sur cette question avaient été en grande parties définies dès 1994 : elles conseillent les bibliothèques de leur réseau sur les SIGB, elles estiment avec elles leurs besoins, les aident sur la rédaction du cahier des charges et les mettent en relation avec les établissements de même taille qui sont déjà passés par ce processus afin de les aider à monter leur projet. Ce dernier point permet de développer les relations entre bibliothèques d'un même territoire. L'échange de pratiques et de procédés est un atout non négligeable pour le développement de compétences, et les bibliothèques sont particulièrement actives dans ce domaine. Les bibliothèques départementales encouragent donc les petites structures à agir de même, afin de monter en compétences et établir un réseau de confiance. Si ces pratiques ont un réel intérêt, il faut tout de même noter que l'accompagnement des bibliothèques départementales sur l'informatisation est parfois limité. En effet, les ressources humaines dédiées à ces questions sont assez faibles, alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour la lecture publique, d'autant que cette question n'est pas récente.

Un accompagnement plus poussé est parfois proposé pour les plus petites bibliothèques. Ainsi, dans les Vosges, la médiathèque départementale propose aux villes de moins de 2 000 habitants un SIGB libre. L'informatisation est menée directement par le webmaster de la MDV, qui peut aussi intervenir à distance pour la maintenance. Au contraire, certains départements visent plus particulièrement les bibliothèques les plus importantes, notamment dans un but de réinformatisation. Savoie-biblio (la bibliothèque départementale commune à la Savoie et à la Haute-Savoie) a mis en place des aides financières pour toutes les bibliothèques des villes de moins de 15 000 habitants, les intercommunalités et les communes nouvelles. Les conditions éligibilité sont pourtant relativement strictes :

- Le bénéficiaire doit avoir signé une convention avec le Conseil Savoie Mont Blanc (Savoie-biblio).
- Local à usage exclusif de la bibliothèque ou espace dédié à la bibliothèque dans un équipement polyvalent.
- La surface réservée à la bibliothèque est de 50m^2 minimum et de $0.04 \text{m}^2/\text{ha}$ -bitant.
- Respect de la législation en vigueur concernant l'accessibilité.
- Formation à la prise en main des logiciels acquis et à leur exploitation.
- Existence d'une solution de maintenance pour le progiciel et le serveur.
- Amélioration du service rendu au public (portail web, compte lecteur, réservation en ligne, etc.).
- Intégration du projet dans un réseau informatique intercommunal quand celui-ci existe⁶¹.

⁶¹ Savoie-Biblio. « Aide à l' informatisation et aux services liés à la gestion informatisée », *Savoie-biblio*. [en ligne]. [consulté le 13 janvier 2019].



⁵⁹Ministère de la Culture. Observatoire de la lecture publique [outil de cartographie]. *op. cit.* https://olp.culture.fr/#s=2017;z=-194762,7150751,1722461,1141417;l=fr;i=ua_bm_17.c201;v=map42 Données non redressées, sur 9167 bibliothèques ayant répondu à cette question (oui/non/NC). ⁶⁰Cf annexe 3

Les aides financières proposées permettent donc à la bibliothèque départementale d'insister sur ce qu'est une bibliothèque de bon niveau aujourd'hui. Le but est d'inciter les élus à se saisir de la question de la lecture publique, notamment en ce qui concerne les bâtiments. De plus, les agents et les bénévoles des bibliothèques bénéficiant de ce service doivent se former aux logiciels qui seront mis en place. Savoie-biblio mêle réinformatisation et montée en compétences.

La médiathèque départementale du Puy-de-Dôme a cherché à recentrer ses services sur l'informatique et le numérique, comme nous venons de l'étudier. Pour le SIGB, cela s'exprime par une réinformatisation de la bibliothèque départementale et des bibliothèques municipales et intercommunales qui le souhaitent. Un appel d'offres pour la création d'un logiciel prenant en compte les évolutions dues à la transition bibliographique a été lancé. Le choix du prestataire est fait, et le logiciel est en ce moment développé. Ce nouvel outil sera proposé aux bibliothèques qui le veulent, en échange d'un abonnement annuel. Ce catalogue sera intégré dans un portail documentaire, qui respectera la charte graphique de l'établissement. Les bibliothèques du réseau qui le souhaitent auront donc un portail dont elles pourront modifier les informations selon ce qu'elles désirent mettre en avant. Elles pourront éventuellement demander un développement particulier, en lien avec des besoins spécifiques. Elles devront alors se tourner vers la MD63 qui se chargera d'étudier la demande, puis le commandera au prestataire le cas échéant. La mise en place d'un tel service par la bibliothèque départementale permet à cette dernière de se positionner comme prestataire de service, elle est l'intermédiaire entre les établissements de lecture publique et les développeurs. C'est aussi une façon de mutualiser les moyens, puisqu'a priori, un seul développement de catalogue et de site internet est prévu pour l'ensemble du département, avec une possibilité pour chaque établissement de se démarquer grâce aux fonctionnalités prévues.

Le portail internet est un réel point d'attention des bibliothèques départementales. Il est en effet vecteur d'une stratégie de communication de la bibliothèque municipale ou intercommunale. Les informations pratiques, les nouveautés et les actions culturelles sont mises en valeur par ce biais. Le portail permet aussi d'améliorer les services rendus aux usagers, en proposant le catalogue, bien sûr, mais aussi en permettant la consultation du compte-lecteur, ce qui induit prolongation de prêts et réservation de documents. L'intérêt pour les usagers est donc évident, et les bibliothèques départementales doivent conseiller les établissements pour la création, la mise à jour et l'attractivité de ce moyen de communication. Cela passe notamment par des formations. Ces dernières ont évolué au fil des années. Si elles se concentraient surtout sur la prise en main du SIGB auparavant, elles se sont diversifiées. Par exemple, les bibliothèques départementales forment aux réseaux sociaux. Les bibliothécaires peuvent ainsi communiquer sur les actions de la bibliothèque.

Les bibliothèques départementales ont donc un rôle important à jouer pour l'informatisation et la réinformatisation de leur réseau. Divers moyens de procéder sont mis en place, selon les priorités définies par le département. Cela est révélateur de la diversité des bibliothèques départementales et de leurs moyens d'action. Toutes se positionnent sur le numérique, vu comme un élément essentiel des services de la bibliothèque d'aujourd'hui, particulièrement intéressant à mutualiser.

3. Les grands projets numériques : une mutualisation nécessaire pour un service de qualité

Les bibliothèques départementales développent des services autour du numérique, et notamment des ressources numériques. En, 2016, 82 % des BD proposaient des ressources numériques, contre 54 % en 2013⁶². Ces ressources sont acquises par la bibliothèque départementale dans le but de mutualiser les moyens. En effet, ces dernières sont chères, et le département semble être un bon échelon pour négocier les tarifs. Au vu du nombre de bibliothèques municipales et intercommunales desservies, l'achat de ressources numériques permet de toucher une grande partie de la population et de réduire les coûts. De plus, les BD ont aussi une capacité technique plus importante, elles proposent donc généralement un portail commun pour tous les établissements de leur territoire. Si chaque bibliothèque proposait individuellement ses propres ressources, cela représenterait un coût bien plus important.

La bibliothèque départementale du Calvados a donc décidé de proposer une offre de ressources numériques à 9 bibliothèques du réseau dès 2009. Depuis, elle s'est étendue puisqu'elle concerne actuellement 74 bibliothèques sur les 113 qui constituent le réseau de la BD. Cette dernière se charge de toutes les démarches liées à l'offre de ressources électroniques en bibliothèque : marchés, plateforme d'accès, etc. En échange, les bibliothèques qui ajoutent cette option à leur convention doivent payer 15 centimes d'euros par an par habitant. Cela est très bien perçu par les élus qui voient tout de suite le gain financier. À l'inverse, cela est aussi rentable pour la BD puisqu'il y a mutualisation des moyens et donc diminution des coûts d'abonnement. 63 Cette offre a été déclarée comme prioritaire par le département, et est donc inscrite dans le schéma départemental de la lecture publique. Il a été décidé que chaque bibliothèque conventionnée du département devra souscrire à ce service dans les trois ans suivant la convention. Ainsi, toutes les bibliothèques du Calvados proposeront des ressources numériques d'ici quelques années. L'accès est mutualisé, et se fait obligatoirement par le portail de la bibliothèque départementale. Cela permet d'avoir un seul outil à gérer, aussi bien pour la prise en main que pour la maintenance. De plus, les statistiques liées à l'utilisation des ressources numériques sont comptabilisées plus facilement si elles sont regroupées sur un seul portail. La BD accompagne les bibliothécaires dans l'utilisation du portail et des ressources. Elle propose des formations et accompagne la communication autour de ce nouveau service afin que l'offre soit visible et attractive. Par exemple, elle incite les bibliothèques à organiser une journée porte ouverte autour de l'offre numérique. Grâce à cette offre visible, le nombre d'inscrits augmente dans les bibliothèques du réseau.

Cependant, ce type de services reste cher, en 2017, 27 150€⁶⁴ ont été dépensés par les bibliothèques départementales pour proposer ces ressources. Une aide est parfois demandée à l'État. Certains départements ont postulé pour une subvention afin d'être « bibliothèque numérique de référence ». Ce programme a été lancé en 2010, afin d'aider les bibliothèques territoriales à proposer des

⁶⁴ Chiffre donné lors de l'entretien avec Laurine Arnould, chargée de mission bibliothèque numérique au ministère de la Culture (DGMIC-SLL). Entretien réalisé le 25 janvier 2019



⁶² Observatoire de la lecture publique,. *Bibliothèques départementales. Données d'activité 2013-2016. Synthèse nationale . op. ci.*, p.17.

⁶³ Entretien réalisé le 18 mai 2018

services numériques de haut niveau à leurs usagers. Pour cela, l'État propose un accompagnement financier pluriannuel via le concours particulier des bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD). Pour être labellisées BNR et obtenir les financements, les bibliothèques territoriales doivent présenter un projet comprenant les quatre axes suivants :

- l'impact sur les publics (prise en compte de l'accessibilité, médiation et formation au numérique, portails et sites web, dispositifs innovants...);
- le développement d'une offre de collections et de services numériques (créations de services numériques, numérisation et bibliothèque patrimoniale, ressources numériques...);
- l'évolution des pratiques professionnelles (formation du personnel, évolution des outils informatiques et numériques, démarche d'évaluation...);
- le rayonnement territorial (partenariats, participation à un écosystème numérique local, inscription dans des projets régionaux/nationaux, dispositifs numériques itinérants...)⁶⁵.

Sept départements ont été labellisés BNR : la Drôme, l'Hérault, l'Isère, le Jura la Loire, le Pas-de-Calais et le Puy-de-Dôme. Le respect de ces quatre critères est d'autant plus aisé pour les BD qu'elles ont déjà vocation à desservir un territoire et à former les agents. La mise à disposition de ressources numériques est donc très présente dans les projets des départements pour la labellisation puisqu'il s'agit d'un des quatre critères. Cependant, ces projets incluent très souvent d'autres axes pour favoriser le numérique dans le département. Ainsi, l'Isère a intégré à son projet de mise à disposition de ressources numériques, la création d'une bibliothèque numérique patrimoniale, en lien avec les archives et musées départementaux, mais aussi la création d'un laboratoire d'innovation⁶⁶. Ce projet a été lancé grâce à la volonté du directeur général des services du département, qui souhaitait intégrer l'innovation dans ses missions. La bibliothèque départementale a alors demandé au sociologue Olivier Zerbib et à ses étudiants de mener une étude sur l'innovation en bibliothèques et les besoins des établissements du réseau. Parmi les projets proposés, le laboratoire d'innovation a retenu l'attention des protagonistes. Le laboratoire est un espace centralisant des ressources et des outils nécessaires aux projets centrés sur les usagers. Les bibliothèques et les partenaires sont accueillis pour développer ensemble des nouveaux services mieux adaptés à leur situation. Les bibliothécaires départementaux, formés aux pratiques innovantes, ont pour rôle d'accompagner ces démarches. La médiathèque départementale de l'Isère s'est donc positionnée dans un rôle d'ingénierie. Les financements des projets BNR sont donc importants. Cependant, toutes les bibliothèques départementales ne participent pas au programme, et montent parfois des projets sans cet accompagnement financier. En effet, d'après les échanges sur ce thème lors des journées d'étude de l'ABD, le dispositif était assez mal connu des bibliothèques départementales.

Certains départements ont vu l'opportunité du numérique pour réduire l'éloignement de la population avec les bibliothèques. Par exemple, dans des zones très montagneuses, le numérique permet un accès à la culture (livres, vidéos, musique, etc.) facilité. C'est le constat qu'avait fait la bibliothèque départementale de l'Aude⁶⁷, choisie

Disponible à l'adresse : https://www.abf.asso.fr/2/160/641/ABF/63e-congres-de-l-abf-a-paris-du-15-au-17-juin-2017



⁶⁵Ministère de la Culture, Service du livre et de la lecture. *Les bibliothèques numériques de référence*.[en ligne]. [Consulté le 24 janvier 2019].

 $Disponible \quad \grave{a} \quad l'adresse: \quad http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Numerique-et-bibliotheques-numeriques-de-reference$

⁶⁶VÉLASQUEZ, Fabien. « Attractivité des territoires : quelle place pour les bibliothèques ? ». Le blog de la médiathèque expérimentale de l'Espace multimédia gantner. [en ligne]. 3 octobre 2018. [Consulté le 14 janvier 2019]. Disponible en ligne : http://mediatheque.communaute-emg.net/?p=4637

⁶⁷ Association des bibliothécaire de France, 2017. Le numérique : facteur d'égalité [en ligne]. Paris, modifié le 8 mars 2018. [consulté le 04 février 2019].

comme lieu de tests pour proposer des ressources numériques par une société qui souhaitait expérimenter ce type de services. Si les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes, cela a permis de démontrer que la fracture numérique était un réel obstacle au développement de la lecture numérique, et qu'un personnel formé et disponible était nécessaire pour conduire ce type de projets. Le public est encore réticent à utiliser des ressources numériques : on note déjà un certain attachement aux supports, et notamment au papier pour les livres. De plus, un manque de confiance et de pratique sur les usages du numérique limitent l'adoption de ces nouveaux supports.

Une médiation est donc indispensable pour permettre aux usagers de s'emparer de ces ressources. Pour cela, de nombreuses formations au numérique sont proposées en bibliothèques municipales. Selon Xavier Coutau⁶⁸, cette médiation est l'avenir même du numérique en bibliothèque. Les attentes des usagers ne sont que très peu portées sur les ressources, mais sur les manières de se les approprier. Le rôle de la bibliothèque est donc de les accompagner sur cet usage, tandis que la bibliothèque départementale doit mettre à disposition de son réseau des formations pour les bibliothécaires et les bénévoles et des outils pour la médiation. Par exemple, la médiathèque départementale de l'Hérault a fait développer un jeu vidéo à visée pédagogique grâce au financement BNR. Ce dernier, nommé « Chut! »69 a été réalisé par un studio spécialisé, des enfants des écoles primaires et secondaires du département, des artistes et des bibliothécaires. Le jeu est collaboratif, il est développé pour être joué entre deux et quatre joueurs à partir de 7 ans. Le but pour ces quatre personnages est de renverser des dictatures. Il s'intègre donc parfaitement dans les ateliers organisés par les bibliothèques du département sur le thème de la liberté d'expression. Il permet d'avoir une base ludique sur laquelle s'appuyer pour lancer une discussion autour de l'éducation aux médias et à l'information.

Les bibliothèques départementales ont donc déjà fait évoluer leurs missions traditionnelles en fonction des besoins actuels et des nouvelles missions des bibliothèques municipales et intercommunales. Si elles respectent leurs engagements sur la fourniture de documents, encore nécessaire à un grand nombre d'établissement, la variété de ces derniers permet d'attirer de nouveaux publics. Elles se positionnent donc comme accompagnatrices des projets documentaires, culturels et numériques, afin d'apporter leur aide aux bibliothèques. Elles ont fait évoluer leurs missions en proposant de mutualiser les ressources, afin de fournir un service efficace et moins onéreux pour les établissements de leur réseau. Elles cherchent aussi à devenir plus visibles, notamment sur les actions culturelles et les services numériques, afin d'être identifiée comme des actrices importantes de la lecture publique en France. Anne-Marie Bertrand et Yves Alix, dans leur ouvrage sur les bibliothèques, faisaient déjà remarquer que la bibliothèque départementale était en pleine évolution, puisqu'ils indiquaient que « son champ d'intervention est de moins en moins la lecture elle-même, mais les modalités de son organisation »⁷⁰. Les bibliothèques départementales ont un effet un rôle clé dans l'organisation de la lecture publique sur leur territoire.

RAVEREAU Mylène | DCB | Mémoire | mars 2019

⁷⁰BERTRAND, Anne-Marie et ALIX, Yves, 2015. Les bibliothèques. p. 58. 5e édition. Paris : La Découverte.



⁶⁸ Entretien réalisé le 14 janvier 2019

⁶⁹ Cf http://pierresvives.herault.fr/ressource/jeu-vid%C3%A9o-chut [consulté le 04 février 2019].

II - BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES, AU CŒUR DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE DES DÉPARTEMENTS ?

Les bibliothèques départementales desservent par essence un territoire, les départements auxquels elles sont directement rattachées. La question est donc de définir ce qui compose ce territoire, ainsi que les enjeux liés à cette desserte. La définition donnée par le Larousse mêle plusieurs éléments : « portion de l'espace terrestre dépendant d'un État, d'une ville, d'une juridiction; espace considéré comme un ensemble formant une unité cohérente, physique, administrative et humaine »⁷¹. La première étape est donc de se consacrer au territoire administratif, tel qu'il existe en France, et dont les limites sont claires : commune, groupement de communes, département, région et État. Quels rôles ces échelons administratifs jouent-ils dans les services rendus au réseau des bibliothèques ? Mais le territoire se définit aussi par sa dimension « humaine ». En effet, au-delà des contraintes administratives, la population peut se reconnaître dans son propre territoire, par exemple ce qu'on appelle les bassins de vie. Les bibliothèques travaillant en réseau, quelque-soit le niveau d'aboutissement de ce dernier, sont parfois en dehors du cadre administratif réglementaire. Le réseau s'est créé pour d'autres raisons: proximité géographique, opportunités, affinités, etc. Finalement, le territoire est aussi ce qui définit l'environnement dans lequel les habitants vivent : littoral, montagnard, rural, citadin. Cette variété de situations implique des réponses diverses pour permettre à chacun d'avoir accès au livre et à la culture. Les efforts se concentrent pour réduire la fracture culturelle. Une attention particulière est portée aux « zones blanches » ou « zone éloignée de la culture » par les différents échelons administratifs. La question est donc de savoir dans quelles mesures les bibliothèques départementales s'inscrivent dans ces territoires, et comment ces derniers influent sur leurs missions?

A - La desserte du réseau, nouveaux enjeux territoriaux

La création des bibliothèques départementales de prêt visait à pallier le manque de bibliothèques dans les petites communes, et cela notamment par le passage d'un bibliobus. Ainsi, l'ordonnance 45-2678 prévoit parmi le personnel d'État un « chauffeur auxiliaire »⁷² pour conduire ce bibliobus. Le portage de documents, mission longtemps emblématique des bibliothèques départementales, a cependant évolué, notamment avec l'évolution des services de la bibliothèque départementale, les réformes territoriales modifiant les communes du réseau, mais aussi avec la diversification des missions.

1. Quels choix pour la desserte du réseau?

L'exposé des motifs de l'ordonnance n°45-2678 instaure un seuil de population pour les communes supposées être desservies par le bibliobus de la bibliothèque centrale de prêt. Il insiste aussi sur le renouvellement des ouvrages prêtés.

Disponible à l'adresse: https://larousse.fr/dictionnaires/français/territoire/77470?q=territoire#76558

Disponible à l'adresse :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.docidTexte=JORFTEXT000000334609&categorieLien=cid



⁷¹Dictionnaire Larousse. « Territoire ». [en ligne]. [Consulté le 10 janvier 2019].

⁷² Ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre 1945 créant une bibliothèque centrale de prêt dans certains départements. Article 4. [en ligne]. [Consulté le 10 janvier 2019]

L'entretien d'une bibliothèque publique dépasse les possibilités budgétaires de la plupart des petites communes, notamment de celles dont la population municipale est inférieure à 15 000 habitants. Il est nécessaire que l'État vienne en aide à ces communes.

Les expériences françaises et étrangères ont montré qu'à l'octroi de subventions ou à des dons de livres, il fallait préférer un dépôt temporaire et renouvelable de livres.

Ce ravitaillement doit être assuré dans chaque département par une bibliothèque centrale disposant d'un bibliobus.

La desserte du réseau est donc l'élément fondateur des bibliothèques départementales. Cette mission a évolué au cours des années, mais reste cependant un des éléments communs à toutes les bibliothèques départementales, bien qu'elle soit organisée de façon différente selon les départements.

Le bibliobus, bien qu'ayant été supprimé dans 19 départements ⁷³, continue de desservir certaines communes. Cette desserte peut alors prendre deux formes principales :

- Le bibliobus passe dans les communes n'ayant pas de lieu de lecture, et dessert directement le public. Lorsqu'on parle de la diminution du nombre de bibliobus, c'est souvent à ce mode de desserte auquel on pense. En effet, d'après les données envoyées au ministère de la Culture en 2017⁷⁴, seulement une dizaine de bibliothèques départementales continuent d'effectuer ce prêt direct aux populations via le bibliobus. Par exemple, la Médiathèque départementale de la Haute-Corse effectue 22 tournées de bibliobus par an⁷⁵. Cela s'explique par la situation géographique du département, en zone montagneuse, il est donc plus difficile de se déplacer; mais aussi au nombre assez restreint de lieux de lecture. Cette mission traditionnelle, connue du grand public, comme le démontre un documentaire créé par l'INA⁷⁶, est donc en perte de vitesse. La politique des bibliothèques départementales est d'inciter les municipalités ou intercommunalités à créer leur bibliothèque, puis à établir des conventions avec elles afin de les desservir en documents.
- Dans d'autres départements, le bibliobus passe une à deux fois par an dans les bibliothèques du réseau afin de leur permettre de renouveler leur fonds. Cette desserte est notamment assurée pour les « dépôts » et les « points-lecture ». ⁷⁷ En France, on estime à 27 % le nombre de communes desservies par un point d'accès au livre ⁷⁸. Le renouvellement de leur fonds est donc essentiel pour maintenir une offre documentaire minimale. Loriane Demangeon, adjointe à la Médiathèque

Disponible à l'adresse : https://olp.culture.fr/#s=2017;l=fr;i=ua_bdp.i404;v=map27

Données non redressées. France métropolitaine.

Disponible à l'adresse : http://mediatheque.haute-corse.fr/EXPLOITATION/#_more

Disponible à l'adresse : https://www.ina.fr/video/S645239_001/les-bibliobus-livreurs-de-culture-video.html

⁷⁷ Cf annexe 3

⁷⁸Observatoire de la lecture publique. *Bibliothèques municipales et intercommunales. Données d'activité 2015. Synthèse nationale. Op. Cit.* P.10



⁷³Observatoire de la lecture publique. *Bibliothèques départementales. Données d'activité 2013-2016. Synthèse nationale op. Cit.* . p.20.

⁷⁴Ministère de la Culture. *Observatoire de la lecture publique* [outil de cartographie]. *Op. Cit.*

⁷⁵ Médiathèque départementale de la Haute-Corse. « Un peu d'histoire », *Médiathèque départementale de la Haute-Corse*. [en ligne]. [consulté le 18 février 2019].

⁷⁶ Institut National de l'Audiovisuel. 2017. *Les bibliobus, livreurs de culture*. [en ligne]. 07 septembre 2017. [consulté le 12 janvier 2019].

II - Bibliothèques départementales, au cœur de l'ingénierie publique des départements ?

Départementale des Vosges⁷⁹, nous expliquait que le bibliobus était maintenu sur l'ouest du département, puisqu'aucune annexe ne desservait cette partie du territoire. Le bibliobus assure donc un échange régulier avec les bibliothèques situées dans cette zone. Cependant, le nombre de bibliobus est en nette diminution ces dernières années, comme indiqué dans la synthèse nationale publiée par l'OLP. Ainsi, on en dénombrait 260 en 2010, contre 200 en 2016. La diminution est faible, mais constante. Notons que plus de la moitié des bibliothèques départementales ont encore au moins deux bibliobus.

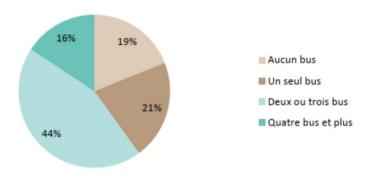


Illustration 4: Répartition des bibliothèques départementales par nombre de bus

Source : Observatoire de la lecture publique. Bibliothèques départementales. Données d'activité 2013-2016. Synthèse nationale. p.22.

Parmi ces bibliobus, l'OLP précise que certains sont dévolus à un fablab itinérant, ou encore pour des animations spécifiques, notamment en lien avec le numérique, comme l'Ardèche⁸⁰. L'usage du bibliobus est donc varié, et continue à faire des adeptes, bien qu'il se soit modernisé. La baisse continue peut s'expliquer par le coût d'un bibliobus : l'achat, l'entretien et les ressources humaines nécessaires pour les tournées sont des éléments dispendieux. De plus, le passage d'un bibliobus est trop rare pour que les fonds soient renouvelés régulièrement, et donc pour satisfaire les usagers. Pour ces raisons, les bibliothèques départementales incitent de plus en plus les agents à se déplacer pour venir choisir leurs documents directement dans la centrale ou les annexes.

La sélection de documents dans les magasins de la bibliothèque départementale est devenue la desserte la plus courante. Cette démarche a plusieurs avantages : elle permet aux bibliothécaires (qu'ils soient professionnels ou bénévoles) d'échanger avec les agents de la BD. En effet, le plus souvent, un rendez-vous est pris avec le référent de territoire, ce qui permet de cibler les attentes des bibliothécaires. Cette desserte implique aussi un choix beaucoup plus important que dans un bibliobus puisque l'espace des magasins est bien supérieur à celui d'un véhicule. Finalement, cela permet de réduire les coûts pour les bibliothèques départementales. Les liens développés lors de la sélection des documents permettent aussi aux bibliothécaires départementaux de faire connaître les autres services de la BD, telles les formations, ou encore l'action culturelle. Certaines bibliothèques départementales profitent aussi de ce moment pour faire du prêt d'outils d'animation. Ainsi, la médiathèque départementale de l'Aveyron a disposé de

⁸⁰Cf I. A. 2.



⁷⁹ Entretien réalisé le 31 octobre 2018.

matériel d'animation, comme les tapis-lecture⁸¹, dans les magasins pour favoriser la médiation auprès des bibliothécaires du réseau.

Ce mode de fonctionnement peut aussi être moteur dans la rénovation des bâtiments. Ainsi, la bibliothèque départementale de la Sarthe⁸² a axé la rénovation de sa centrale sur l'accueil des bibliothécaires. Tous les documents sont maintenant en libre-accès, dans un espace pensé pour la présentation des collections afin de les rendre attractives. Les bibliothèques départementales s'inspirent donc des bibliothèques municipales et intercommunales pour accueillir leur principal public : les bibliothécaires. Cependant, cette sélection directe peut aussi être un frein pour certains bibliothécaires. Par exemple, dans les Bouches-du-Rhône⁸³, la bibliothèque départementale se trouve à Marseille. Or, cette ville est au sud du département, ce qui implique un temps de trajet relativement long – jusqu'à une heure sans embouteillages – pour certaines bibliothèques éloignées de la tête de réseau et n'étant pas desservie par l'annexe. Catherine Picard a souligné que cet éloignement géographique était un frein au déplacement des agents ou bénévoles de bibliothèque. De plus, venir chercher les documents signifie aussi devoir les porter entre le véhicule et la bibliothèque, ce qui constitue une entrave non négligeable au déplacement des bénévoles. Certains d'entre eux ont donc opté pour une autre solution : la navette documentaire.

La réservation de documents via le catalogue de la bibliothèque départementale est en passe de devenir le mode de desserte le plus courant. En 2017, seulement 4 bibliothèques départementales métropolitaines, contre 8 en 2014⁸⁴, n'avaient pas mis en place ce service. Ce dernier permet aux bibliothécaires et aux bénévoles de choisir les documents sur le catalogue de la BD et une navette les livre. Cette solution est souvent préférée au bibliobus puisqu'elle permet la sélection de documents sans déplacement des bibliothécaires. Les navettes de réservation passent beaucoup plus souvent que les bibliobus, afin que les lecteurs n'attendent pas trop. Selon les bibliothèques, elle passe une fois tous les mois, ou tous les deux mois. La demande est en pleine croissance. Ce service était originellement pensé pour quelques documents, à la demande des usagers. Néanmoins, les bibliothécaires l'utilisent de plus en plus afin d'éviter de se déplacer tout en maintenant une sélection des documents livrés. Cela implique donc une organisation importante pour la BD qui doit sélectionner les ouvrages, puis les acheminer. C'est aussi un système très coûteux, aussi bien en équipement, qu'en ressources humaines. Comme ailleurs, le personnel de catégorie C, souvent chargé de conduire les véhicules, voit ses effectifs diminuer. La médiathèque départementale des Vosges pense même à externaliser ce service à long terme, afin de libérer du temps de travail aux agents.

L'organisation de la desserte au réseau s'organise le plus souvent de façon complémentaire. Les bibliothèques départementales font co-exister des modèles différents, afin d'assurer un maillage du territoire fin. D'après les chiffres donnés dans la synthèse annuelle, et les entretiens réalisés, il est évident que le bibliobus

Données non redressées. France métropolitaine.



⁸¹ Les tapis-lecture sont des outils d'animation composés d'un tapis et d'ouvrages jeunesse, parfois accompagnés d'autres matériels d'animation, comme les marionnettes.

⁸² Entretien réalisé le 23 novembre 2018.

⁸³Entretien réalisé le 24 mai 2018.

⁸⁴Ministère de la Culture. Observatoire de la lecture publique [outil de cartographie]. Op. Cit.

Disponible à l'adresse : https://olp.culture.fr/#s=2017;l=fr;i=ua bdp.h603;v=map27

est une solution qui disparaît, au profit de la navette. Malgré la volonté favoriser l'accès à la lecture par les bibliothèques du réseau, certaines bibliothèques départementales ont décidé d'ouvrir leurs portes aux usagers, afin de renforcer l'offre sur leur territoire.

2. L'ouverture des bibliothèques départementales au public, une offre de lecture publique complémentaire

En 2017, 14 bibliothèques départementales métropolitaines déclaraient avoir des locaux ouverts à tous les publics: le Bas-Rhin, les Bouches-du-Rhône, la Corse-du-Sud, les Deux-Sèvres, la Drôme, l'Essonne, le Finistère, le Haut-Rhin, l'Hérault, Mayotte, le Morbihan, la Somme, le Territoire de Belfort et la Vendée⁸⁵. Si quatorze départements ne sont pas représentatifs de l'ensemble des BD, cela permet de démontrer qu'il n'y a pas d'uniformité dans les décisions prises par les conseils départementaux. Parmi ces bibliothèques, les choix ayant menés à cette ouverture sont eux-mêmes différents selon les cas. Ainsi, certaines bibliothèques départementales ont ouvert les portes de leurs annexes dans un territoire où les établissements de lecture publique étaient rares ou déficients. Dans ces cas, les communes où se trouve l'annexe ouverte au public peut participer financièrement au fonctionnement de la bibliothèque. Pour d'autres départements, il s'agissait surtout de renforcer l'offre dans un territoire déjà desservi, mais où le besoin s'en faisait ressentir.

Le cas de la médiathèque départementale de la Drôme est spécifique 86. Il s'agissait originellement d'une convention entre l'État, alors tutelle de la bibliothèque centrale, et le département, signée en 1982. Ce contrat de développement culturel disposait d'un axe propre à la lecture publique. Le but était de mailler le territoire drômois en établissements de lecture publique de bonne qualité. Quatre sites, complémentaires à celui de Valence, ont alors été ouverts au public : Nyons au sud : Die à l'est, Saint-Vallier au Nord et Crest au centre-ouest. Ces médiathèques départementales ont une double mission : celle associée aux bibliothèques municipales (accueil du public, animations, prêt de documents, action culturelle, etc.) et celle associée aux bibliothèques départementales. Cette politique, bien que déconcertante car unique, permet aux agents de mieux communiquer avec les bibliothèques de leur réseau, car ils connaissent les difficultés auxquelles elles sont confrontées. De plus, les équipes de ces sites sont particulièrement denses. Par exemple, la commune de Die a moins de 5 000 habitants, or 10 agents de bibliothèques y travaillent. Cette richesse en ressources humaines n'est possible que grâce à cette double mission. Les collectivités territoriales sur lesquelles sont implantés ces sites participent financièrement aux dépenses de fonctionnement, ce qui est avantageux pour elles. En effet, lors de la mise en place du système RFID grâce au projet BNR, les dépenses d'investissement que cela représentait ont été prises en charge par le département. Le maillage du territoire est tel qu'il a donné un slogan à la médiathèque départementale de la Drôme : « 96 % des drômois sont à moins de 10 kilomètres d'une bibliothèque, 70 % des drômois sont à moins de 10 kilomètres d'une médiathèque ». L'offre est complémentaire avec les établissements du département, et permet à tous les habitants d'avoir accès à la culture.

La bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône a ouvert une salle de sa centrale au public. Cette salle d'actualité propose des ressources aux usagers : ouvrages de référence à consulter sur place, bande-dessinées, ordinateurs équipés de services

⁸⁶ Entretien réalisé le 17 janvier 2019



⁸⁵ Ministère de la Culture. Observatoire de la lecture publique [outil de cartographie]. Op. Cit.

Disponible à l'adresse : https://olp.culture.fr/#s=2017;l=fr;i=ua_bdp.i501;v=map27

d'autoformation et connectés à internet, tablettes avec sélection d'application pour les enfants⁸⁷. La bibliothèque départementale est située dans un quartier populaire de Marseille, où la bibliothèque municipale la plus proche, l'Alcazar, se trouve à 20 minutes à pieds. L'offre de la salle d'actualité est donc de fournir aux habitants des ressources documentaires basiques avec des horaires d'ouverture assez étendus, du lundi après-midi au samedi matin. La salle d'actualité est plébiscitée par les scolaires puisqu'une plage horaire est consacrée à l'aide aux devoirs. L'ouverture de cette partie de la bibliothèque départementale permet donc de compenser un manque de bibliothèque de quartier, et donc de dynamiser culturellement un territoire.

La figure emblématique de ces dernières années est Pierresvives, la médiathèque départementale de l'Hérault. Ouverte en septembre 2012, le bâtiment était pensé afin de rassembler en un lieu les archives départementales, office des sports et médiathèque départementale. Mélanie Villenet-Hamel, alors directrice de la médiathèque départementale explique l'ouverture du bâtiment au public ainsi :

À mesure que le bâtiment a révélé sa complexité et sa beauté, il est apparu qu'il ne devait pas rester cantonné à des fonctions strictement administratives [...]. Nous avons ainsi ouvert le bâtiment, toujours plus, au point qu'une médiathèque qui était initialement destinée à être un outil pour le réseau et les partenaires est devenue une médiathèque largement ouverte aux publics. 88

La construction du bâtiment a été confiée à Zaha Hadid, lauréate du prix Pritzker⁸⁹ en 2004. L'emplacement choisi était au sein d'un quartier défavorisé, la Paillade, de Montpellier. Ce dernier était déjà desservi par deux médiathèques d'agglomération, mais le département a souhaité créer un complexe culturel avec une offre spécifique. Le projet Pierresvives s'est construit en amont du bâtiment. Des partenariats se sont montés rapidement, notamment avec les deux autres bibliothèques du quartier. La médiathèque départementale s'est alors positionnée sur des aspects peu mis en avant par les deux autres établissements, comme la formation au public ou la médiation culturelle, rendue possible par la salle d'exposition et l'auditorium. De plus, l'accueil des différents publics a aussi été organisé en amont, « de manière à accroître l'offre, au lieu de faire se chevaucher des propositions qui ainsi se retrouveraient en concurrence. »⁹⁰ Par ailleurs, le projet est encore présenté aujourd'hui comme un laboratoire de la lecture publique :

La médiathèque pierresvives est, à ce titre, un observatoire de publics (quartier, urbain et péri-urbain). C'est une plus-value pour la Médiathèque départementale qui lui permet ainsi de proposer à son réseau des actions innovantes déjà « testées » à pierresvives. 91

En effet, il faut garder en mémoire qu'elle est aussi une bibliothèque départementale, à destination des 236 lieux de lecture de l'Hérault. Elle propose

⁸⁷ Entretien réalisé le 24 mai 2018.

^{**}SVILLENET-HAMEL, Mélanie. 2012. « Le Projet pierresvives : bibliothèque en concurrence ? ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2012, n° 4, p. 11-14. [Consulté le 11 janvier 2019]. Disponible en ligne : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-04-0011-002

⁸⁹Prix annuel d'architecture décerné depuis 1979.

⁹⁰ Ibid.

⁹¹DEFRANCE, Agnès. 2017. « La médiathèque de Pierresvives, un exemple d'inclusion dans un quartier ». *Bibliothèque(s)* [en ligne]. Juin 2017, n° 88-89, p. 54. [consulté le 08 janvier 2019]. Disponible à l'adresse : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68195-88-89-inegalites-territoriales.pdf#page=53

II - Bibliothèques départementales, au cœur de l'ingénierie publique des départements ?

pour ces établissements les services habituels en BD : prêt de collections, formation, accompagnement de projets, etc.

Ainsi, les bibliothèques départementales ouvertes au public ne sont pas en compétition avec une offre déjà existante. Elles permettent de la compléter. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer qu'il y a eu un mouvement d'ouverture au public des BD ces dernières années, ce qui peut démontrer un désengagement de la part d'élus de grandes villes, ou d'agglomération, sur ces sujets. Cela peut aussi être révélateur de luttes politiques internes entre département et villes (ou agglomération). Cependant, ces cas restent minoritaires, et les bibliothèques départementales se concentrent surtout sur le développement des établissements de lecture publique sur le territoire, et leur accompagnement.

B - L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

Les lois MAPTAM⁹² et NOTRe⁹³ ont profondément bouleversé le territoire national. La loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a notamment permis d'affirmer le pouvoir des métropoles, comme celle de Lyon. Ainsi, au premier janvier 2015, la métropole de Lyon a pris les compétences départementales sur son territoire. La bibliothèque municipale de Lyon a alors été chargée des missions de la bibliothèque départementale du Rhône sur les 40 bibliothèques de son territoire.

Quant à la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), elle impose aux municipalités de se regrouper en EPCI (établissement public de coopération intercommunale) d'au moins 15 000 habitants.

L'échelon territorial se trouve alors bouleversé, et les bibliothèques départementales interviennent dans ce cadre. Elles accompagnent, et favorisent, les prises de compétence des EPCI sur les bibliothèques. Elles se saisissent du diagnostic territorial pour pousser les élus à s'emparer de la question de la lecture publique, mais aussi se comparer ; et finalement sont conseillères de projets importants concernant la lecture publique. Leur rôle de conseil et d'accompagnement est donc devenu primordial.

1. La montée en charge des EPCI, quel accompagnement pour les bibliothèques départementales ?

La «loi NOTRe» impose la prise de compétences obligatoires, comme la «collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », et certaines compétences dites «optionnelles». Les EPCI doivent alors choisir au moins 3 compétences dans une liste de 9. Parmi celles-ci se trouve la « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire». La compétence « bibliothèque » ou « lecture publique » n'existe pas dans le texte de loi, et pourtant le terme est souvent utilisé. Ce raccourci signifie que l'intercommunalité prend la compétence optionnelle sur les établissements de lecture publique. L'EPCI peut aussi décider de prendre cette compétence de façon facultative. Il décidera alors de prendre la compétence sur tous les lieux de lecture, ou bien sur une partie seulement des bibliothèques. La coopération intercommunale prend des formes très variées selon les volontés politiques et le territoire. Le schéma habituellement défendu par les bibliothèques départementales est celui d'une bibliothèque intercommunale tête de réseau, chargée des missions transversales, comme l'informatique, la politique documentaire, etc. Au sein de l'EPCI se trouve un coordinateur, ayant pour mission d'organiser le travail collectif à l'échelon intercommunal. Il est aussi en charge des aspects communs à toutes les bibliothèques du réseau : action culturelle, formations des agents. Le personnel et les bénévoles dans les bibliothèques se voient donc déchargés de

Disponible à l'adresse :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030985460&dateTexte=20190221



⁹²Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles [en ligne]. 2014. [consulté le 12 janvier 2019].

Disponible à l'adresse: https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028526298

⁹³Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République [en ligne]. 2015. [consulté le 12 janvier 2019].

certains aspects, tandis que les usagers ont une offre de service développée et cohérente au sein du réseau.

On peut imaginer que la prise de compétences par l'EPCI pourrait être vue comme un danger pour les bibliothèques départementales, puisque le coordinateur et la bibliothèque tête de réseau peuvent avoir des missions proches de celles des bibliothèques départementales, comme la formation des professionnels, la mise en place d'actions culturelles, la circulation des documents entre les différents établissements de lecture publique. Or, les bibliothèques départementales voient cette prise de compétence comme une opportunité pour la lecture publique, afin de renforcer l'offre de services sur un territoire, et complémentaires de ses missions. Les BD encouragent donc les élus à se saisir de la question de la lecture publique, en prenant la compétence sur les bibliothèques. Pour cela, des diagnostics de territoire ont été élaborés, comme nous le verrons par la suite, afin de montrer les opportunités liées à ce changement d'échelle. D'autres mesures incitatives ont été mises en place par certaines bibliothèques départementales, comme des financements en ressources humaines. Ainsi, la bibliothèque départementale de la Nièvre⁹⁴ propose une aide financière pérenne aux EPCI qui embauchent un coordinateur pour les bibliothèques du réseau, à hauteur de 30 %, à condition qu'elles respectent les critères d'une bibliothèque de niveau 195. L'intérêt pour les BD est de favoriser l'embauche de catégories A et B sur leur territoire, et donc d'augmenter le personnel professionnel des bibliothèques. De plus, cela leur permet d'avoir un interlocuteur unique. En effet, le coordinateur sera souvent la personne privilégiée à contacter pour la mise en place de services liés à la BD. Comme les autres bibliothèques, les BD voient leur budget et leur personnel baisser, alors que les attentes sont en constante augmentation. Avoir un référent au lieu de plusieurs permet donc de gagner temps et participe aussi à l'élaboration d'une offre globale sur un territoire (comme une tarification unique, des horaires d'ouverture complémentaires, etc.). Les services offerts par les bibliothèques sont donc mutualisés et cohérents, ce qui permet une meilleure visibilité pour les usagers. Les bibliothèques départementales perçoivent d'autres intérêts à la création de réseaux intercommunaux. La desserte documentaire se trouve facilitée par la mise en place d'une bibliothèque tête de réseau, qui se charge de la navette entre les différents établissements. Cela permet donc d'économiser du temps de travail pour les agents de la BD, et l'offre de services est maintenue puisque les documents circulent entre les différents lieux de lecture, ce qui permet éventuellement un renouvellement de l'offre bien plus important.

La mise en réseau des bibliothèques à l'échelon intercommunal comporte donc des avantages non négligeables. Cependant, il s'agit d'un investissement important pour les élus. La bibliothèque départementale peut alors débloquer des aides pour inciter la prise de compétence. Cette incitation financière n'est pas toujours suffisante. Pour reprendre l'exemple de la Nièvre⁹⁶, l'aide à l'embauche de coordinateur est pérenne, et pourtant n'a que très peu favorisé la prise de compétence de l'intercommunalité, notamment car l'équipement doit respecter les critère de niveau 1, ce qui peut ête considéré comme très exigeant. Ainsi, après trois exercices budgétaires, seuls trois coordinateurs ont été recrutés grâce à cette aide. Olivier Caudron préconise donc une mise en réseau progressive, sans prise de compétence immédiate. Il souligne l'intérêt que revêt une formation sur les pratiques mutualisables en bibliothèque, déjà donnée aux agents municipaux sur le territoire d'un EPCI. Cette dernière permet d'initier les professionnels aux avantages que revêt une mutualisation de leurs

Disponible à l'adresse :

⁹⁶CAUDRON, Olivier. 2018. La lecture publique à l'échelle des intercommunalités du département de la Nièvre. Op. Cit.



⁹⁴CAUDRON, Olivier. 2018. *La lecture publique à l'échelle des intercommunalités du département de la Nièvre* [en ligne]. Rapport à la ministre de la Culture. Inspection Générale des bibliothèques. P. 40. [consulté le 08 janvier 2019].

 $http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2018/05/6/Rapport_definitif_interco_Nievre_999056.pdf$

⁹⁵Cf annexe 3

pratiques, mais surtout d'organiser une rencontre. Les personnels et bénévoles travaillant sur des communes voisines peuvent ainsi échanger sur leurs pratiques et leurs outils. Puis, la mise en réseau peut prendre la forme d'actions culturelles communes aux bibliothèques d'un même bassin de vie. Finalement, une concertation sur les méthodes de travail permet de finaliser une mise en réseau progressive. Si l'EPCI souhaite prendre la compétence, l'embauche d'un coordinateur, financé en partie par la BD, et l'harmonisation des pratiques (tarifs, horaires, SIGB) seront les derniers éléments à régler pour une mise en réseau complète.

Cette problématique occupe une grande place dans les réflexions collectives. La commission ABF « bibliothèques en réseau » travaille sur cette question, notamment dans un cadre intercommunal. Elle est actuellement dirigée par Dominique Lahary, ancien directeur de la bibliothèque départementale du Val d'Oise. La commission propose des journées d'étude et des fiches pratiques ⁹⁷ sur la thématique de la mise en réseau. Une partie des bibliothécaires départementaux voient leur métier s'éloigner progressivement des missions traditionnelles des BD, parfois transférées aux réseaux intercommunaux, pour se diriger vers l'évaluation des territoires à des fins de coordination et surtout de conseil, auprès des élus mais aussi des bibliothécaires.

2. Évaluation et diagnostics de territoires

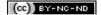
La politique d'évaluation en bibliothèques est assez ancienne, puisque le ministère de la Culture demande chaque année, depuis la fin des années 1960, les données d'activité des bibliothèques territoriales françaises. Cette collecte de données est inscrite aux articles R310-5 et R320-1 du code du Patrimoine⁹⁸. Les bibliothèques territoriales sont donc obligées de répondre à l'enquête annuelle. La création de l'observatoire de la lecture publique en 2009, au sein du service du livre et de la lecture, a permis de nouer des partenariats entre l'OLP et les bibliothèques départementales afin de s'assurer de la remontée des statistiques nationales au ministère. Les données rassemblées par le ministère sont chaque année redressées par un statisticien et font l'objet de synthèses, déjà mentionnées dans ce mémoire. De plus, les données -déclaratives- sont aussi mises en ligne sur un outil de cartographie⁹⁹. Ce site permet d'afficher sur une carte les données de chaque bibliothèque ayant répondu à l'enquête, ce qui permet une comparaison des territoires. En effet, il est par exemple possible de ne conserver sur la carte que les bibliothèques de moins de 2000 habitants, puis d'afficher leur budget annuel. Mais cet outil permet aussi de faire des comparaisons sur plusieurs années. Ces fonctionnalités sont très appréciées des bibliothécaires départementaux lorsqu'ils souhaitent obtenir des tendances nationales. Cependant, les indicateurs retenus pour l'enquête annuelle ne sont pas assez précis pour une analyse fine du territoire. Ils doivent satisfaire certains critères, comme la pérennité (afin que l'enquête soit similaire chaque année et que des comparaisons soient possibles), mais aussi une compatibilité nationale. Comme nous l'avons souligné, les bibliothèques

Disponible à l'adresse : http://www.bibenreseau.abf.asso.fr/boite-a-outils/

Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?

id Article = LEGIARTI000024240661 & id Section TA = LEGISCTA000024240659 & cid Texte = LEGITEXT000006074236 & date Texte = 20190115

⁹⁹Ministère de la Culture. Observatoire de la lecture publique [outil de cartographie]. Op. Cit.



⁹⁷ Association des bibliothécaire de France. « Boîte à outils », bibliothèques en réseau. [en ligne]. [consulté le 04 février 2019].

⁹⁸ Code du patrimoine. Partie réglementaire. Livre III. Bibliothèques. Articles R310-5 et R320-2. Version au 1^{er} janvier 2019. [en ligne]. [consulté le 15 janvier 2019].

territoriales ont chacune des particularités liées à leur situation. La granularité des données remontées chaque année n'est donc pas aussi fine que ce dont les bibliothèques départementales auraient besoin pour établir leur diagnostic de territoire. L'enquête annuelle permet donc de se comparer au niveau national, mais sur des indicateurs globaux, et parfois peu appropriés aux besoins.

Pour cela, de nombreuses bibliothèques départementales élaborent leur propre évaluation de leur territoire, en fixant des objectifs liés à leur département. Il est ainsi courant que la typologie de l'ABD ne corresponde pas au classement effectué par les bibliothèques départementales. En effet, les critères actuels de la typologie sont : les crédits d'acquisition, les horaires d'ouverture, la surface et le personnel ¹⁰⁰. Certaines bibliothèques départementales décident donc de modifier ces critères en les renforçant ou en ajoutant de nouveaux.

C'est ainsi que la bibliothèque départementale du Calvados a créé sa propre typologie¹⁰¹ pour les bibliothèques municipales¹⁰². Par exemple, pour être une bibliothèque de niveau 1, il faut que la bibliothèque soit ouverte au minimum 24h par semaine sur 5 jours(contre 12h par semaine pour la typologie nationale), avec au moins une fermeture à 19h. Concernant les critères ajoutés, la bibliothèque de niveau 1 doit proposer le wifi à ses usagers. Les niveaux définis par cette typologie permettent d'ouvrir, ou non, des services aux bibliothèques. Ainsi, les bibliothèques de niveau 1 peuvent participer à autant d'appels à projet qu'elles le souhaitent, tandis que les établissements de niveau 2 ne peuvent candidater qu'à deux événements. Celles de niveau 3 ne bénéficieront que d'une action culturelle par an. Ce conventionnement se veut donc fortement incitatif puisque les critères sont élevés. Il faut tout de même remarquer que les différences entre le conventionnement de niveau 1 et de niveau 2 sont faibles, ce qui n'encourage pas les élus à améliorer la qualité des services de la bibliothèque. Les élus ne peuvent donc trouver que peu d'intérêts à signer un conventionnement de niveau 1, d'autant qu'il n'y a pas d'aides financières particulières pour atteindre cette classe. Il est important de noter qu'une bibliothèque de niveau 3 n'est pas lésée pour autant puisqu'elle bénéficie des services habituels de BD : prêt de documents, d'outils d'animation, conseil et accompagnement, etc. Les mesures sont donc incitatives et non punitives.

La bibliothèque départementale de la Sarthe a choisi de s'appuyer sur le diagnostic territorial afin de favoriser la prise de compétence des EPCI sur les bibliothèques ¹⁰³. Ce projet s'est mené en parallèle de la réhabilitation du bâtiment de la BD, et du nouveau schéma départemental de lecture publique. Ce dernier, allant de 2014 à 2020, met l'accent sur la structuration du réseau. Pour cela, Catherine Gier, experte de la méthodologie de projets et du développement territorial et culturel, a été recrutée. L'une de ses missions est d'effectuer le diagnostic territorial à l'échelle du département, puis d'inciter les élus à réfléchir à la question de la lecture publique à l'échelle intercommunale, pour que l'ensemble des habitants de ces territoires puissent avoir accès à une offre dans ce domaine. Cette étude, menée par les référents de territoire, est restituée aux élus des EPCI en présentant les opportunités, atouts, contraintes et menaces de leur territoire, notamment en lien avec la lecture publique ¹⁰⁴. Le but de cette rencontre est de mettre en avant les bibliothèques telles qu'elles sont aujourd'hui, et de

¹⁰⁴Cf annexe 5



¹⁰⁰Cf annexe 3

¹⁰¹ Entretien réalisé le 18 mai 2018

 $^{^{102}}$ Cf annexe 4. La réflexion concernant la typologie des bibliothèques intercommunales est en cours, puisque les critères doivent être adaptés

¹⁰³ Entretien réalisé le 23 novembre 2018.

commencer à travailler sur une mise en réseau. Cette dernière peut être progressive : formations communes aux bibliothèques municipales de l'EPCI, mise à disposition d'une salle pour des réunions, puis projets communs. En fonction du territoire et du contexte qu'a fait émerger le diagnostic, les référents de territoire présentent des pistes d'actions, avec parfois des suggestions de prises de compétences facultatives qui semblent pertinentes. Ces dernières ne concernent pas uniquement la lecture publique, elles peuvent être en lien avec d'autres sujets, tel le numérique. Le diagnostic territorial tel que conçu par la BDS synthétise les moyens et les activités des bibliothèques à partir des données issues de l'enquête annuelle de l'OLP, du SIGB de la BDS et d'analyses économiques et sociales du territoire. Les bibliothécaires départementaux identifient aussi les partenaires potentiels des bibliothèques sur leur territoire : formation initiale, enfancejeunesse-familles, formation continue et emploi, solidarité et publics spécifiques, patrimoine, tourisme, citoyenneté, culture, loisirs, structures innovation et numérique, entreprises. Le travail sur les diagnostics de territoire a commencé fin 2016, sept présentations ont déjà été faites et cinq sont prévus en 2019. Le bilan est positif, des formations et des projets communs sont envisagés dans tous les EPCI. Une intercommunalité a acté la prise de compétence optionnelle sur la lecture publique dans ses statuts.

L'évaluation du territoire est donc devenu un outil politique précieux pour les bibliothèques départementales afin de favoriser la création d'équipements. Nous enieux bibliothèques vovons donc apparaître de nouveaux pour les loin traditionnelles. départementales, des missions Les départementaux voient une partie de leur métier transformée, s'éloignant des collections pour se tourner vers le politique et l'analyse de territoire. L'évaluation et l'advocacy (ou plaidoyer) qui en découlent permettent de valoriser la lecture publique, et donc de la favoriser. Cette mission est d'autant plus importante que les bouleversements du territoire après la loi NOTRe sont une opportunité pour les bibliothèques.

Les bibliothèques départementales se positionnent donc comme un appui important pour la structuration des bibliothèques qu'elles desservent. Leur connaissance fine du territoire leur permet de l'évaluer et de se positionner auprès des élus comme référentes sur les questions de lecture publique. Il faut néanmoins admettre qu'elles n'agissent pas seules pour le développement de ce domaine. Les échelons supérieurs de l'administration territoriale jouent un rôle important en ce qui concerne les bibliothèques.

C - La place des bibliothèques départementales dans l'administration territoriale française

La loi du 22 juillet 1983 (article 60)¹⁰⁵ transfert les compétences des bibliothèques centrales de prêt aux conseils généraux. Plusieurs textes législatifs et réglementaires viennent compléter les modalités de transfert :

- Décret du 20 janvier 1986 : les BCP sont officiellement remises aux départements, les personnels scientifiques restent des fonctionnaires d'État.
- Décret du 9 novembre 1988 : le contrôle technique de l'État est affirmé pour toutes les bibliothèques territoriales.
- Loi du 13 juillet 1992 : les BCP prennent le nom de bibliothèques départementales de prêt (BDP). Un concours particulier « bibliothèques départementales » est créé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation.
- Loi du 27 décembre 1994 : les personnels des BDP sont obligés de choisir leur statut, territorial ou État, dans les trois mois 106.

En parallèle, la circulaire DLL 6 n° 85-2316, du 1er août 1985 ¹⁰⁷, connue sous le nom de « circulaire Gattégno » proposait aux BCP quatre axes forts, résumés ainsi par Bertrand Calenge ¹⁰⁸:

Limitation de leur action aux communes de moins de 10 000 habitants, structuration de leurs réseaux en bibliothèques-relais, promotion du prêt direct aux lecteurs dans les bibliobus pour les plus petites communes, désengagement de l'activité scolaire. Bien que sans valeur réglementaire après la décentralisation, cette circulaire a permis à nombre de BCP de proposer avec succès des plans de développement cohérents à leurs autorités départementales.

Les bibliothèques départementales se sont donc progressivement intégrées aux conseils généraux (dorénavant nommés conseils départementaux). Leur place dans l'organigramme est souvent révélatrice de l'importance accordée, ou non, à la lecture publique. Cependant, l'État reste présent dans le monde des bibliothèques départementales, notamment par les aides versées soit aux BD soit aux bibliothèques municipales et intercommunales, dans le cadre de projets.

1. La place des bibliothèques départementales au sein des départements

La situation des bibliothèques départementales au sein des départements a fait couler beaucoup d'encre ces dernières années, notamment avec la fermeture de la BDP des Yvelines début 2016. Cet événement a occasionné un rapport de l'Inspection Générale des Bibliothèques, rédigé par Françoise Legendre 109. Le département des

¹⁰⁹ LEGENDRE, Françoise. 2017. La nouvelle politique de lecture publique du département des Yvelines [en ligne]. Rapport à la ministre de la Culture. Inspection Générale des bibliothèques. Mars 2017. [consulté le 23 janvier 2019].



los Loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État. [en ligne]. Art. 60, 61-1, 61-2, 62. [consulté le 12 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.docidTexte=JORFTEXT000000320195

¹⁰⁶Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt et Direction du livre et de la lecture, 1997. Bibliothèques départementales de prêt: 50 ans d'aménagement culturel du territoire. Bourg en Bresse : Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt.

¹⁰⁷GATTÉGNO, Jean, 1985. « Circulaire sur les missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF) [en ligne]. Mai 1985, n° 3-4, p. 304-311. [Consulté le 11 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-03-0304-001

¹⁰⁸ CALENGE, Bertrand. 1992. « Les Bibliothèques centrales de prêt ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1992, n° 4, p. 24-34. [consulté le 17 janvier 2019] Disponible en ligne : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1992-04-0024-004

Yvelines, en pleine restriction budgétaire, a choisi de supprimer un grand nombre des missions traditionnelles de la bibliothèque départementale, comme la desserte documentaire, y compris pour les bibliothèques les plus petites. Le bâtiment a été rendu à l'État, tandis que les collections et le mobilier ont été dispersés dans les bibliothèques du réseau. La bibliothèque départementale des Yvelines a donc disparu, laissant place à un « pôle développement culturel » qui se charge, entre autres, des questions de lecture publique. Ce dernier attribue des aides financières sur appels à projets à tous les équipements culturels. Une seule aide est dédiée spécifiquement aux équipements de lecture publique. Elle ne prévoit pas de condition minimale pour postuler en ce qui concerne la surface ou la formation des personnels. Comme nous l'avons vu, les aides départementales sont très souvent incitatives afin que les élus renforcent leurs équipements. Cette absence de conditions sur ces critères est révélatrice d'une volonté de ne pas s'engager pour la lecture publique sur le territoire départemental. La transformation de ce service représente une perte majeure, notamment pour les zones rurales et péri-urbaines du département. Cette expérience a profondément marqué la profession. Certaines BD s'inquiétaient de subir un sort similaire. Cependant, les tensions semblent s'être apaisées, notamment grâce au rapport de madame Legendre. Ce dernier est explicite sur le déficit que représente la fermeture d'une bibliothèque départementale pour le territoire. L'intégration de la BD dans le département est révélatrice de l'importance accordée à ce service.

Le bibliothèques départementales prennent différents noms selon leur place dans le conseil départemental, et la volonté de l'afficher. Ainsi, si certaines ont nom de « bibliothèques départementales » ou « médiathèques départementales », d'autres intègrent le terme de « service », dans le sens hiérarchique du terme. Ainsi, dans le Vaucluse, la BD porte le nom de « Service Livre et Lecture ». Ce service est rattaché à la Direction de l'Insertion, de l'Emploi, des Sports et de la Citoyenneté du département¹¹⁰. Cette position au sein d'une direction s'observe régulièrement dans les organigrammes des bibliothèques départementales, quelque soit le nom choisi. S'il est facile de penser que ce rattachement est révélateur d'un désintéressement pour la lecture publique, ce n'est pas forcément le cas. Lors des entretiens, les bibliothécaires départementaux interrogés ont plutôt insisté sur l'opportunité de partenariats que cela générait. En effet, les agents des différents services au sein d'une direction se croisent plus facilement, lors de réunions par exemple. Ils sont ainsi incités à travailler en transversalité, notamment afin de mutualiser les compétences et les coûts. Par exemple, les projets autour de la petite enfance sont facilités par ce rapprochement hiérarchique. Cependant, malgré une réelle volonté de la part des agents, ces partenariats sont parfois difficiles à monter. Les directeurs et les directrices de services ont souvent un emploi du temps très chargé, il leur est donc difficile de trouver des créneaux pour se rencontrer et élaborer des projets. Selon Xavier Coutau¹¹¹, développer ces partenariats permettrait d'ancrer la bibliothèque départementale dans le territoire, et donc de lui donner une place plus importante.

Disponible à l'adresse : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2017/35/7/rapport bibliotheques 809357.pdf

Disponible à l'adresse : http://www.vaucluse.fr/culture-et-patrimoine/la-lecture-publique/
111 Entretien réalisé le 14 janvier 2019.



¹¹⁰ Département du Vaucluse. « La lecture publique », département du Vaucluse. [en ligne]. [consulté le 08 janvier 2019].

L'attention portée aux missions des bibliothèques départementales se mesure aussi avec la présence d'un plan départemental pour la lecture publique (PDLP), et son application. Jean-Luc Gauthier-Gentès rappelle dans son rapport de 2013 sur les bibliothèques départementales qu'« il y a, dans certains départements, des politiques de lecture publique en dépit de l'absence de PDLP, tandis que dans des départements pourvus d'un PDLP, celui-ci est inappliqué ou minimaliste ou obsolète. »¹¹² Un plan départemental de lecture publique est une vision politique des missions des bibliothèques départementales. Il s'agit d'un schéma directeur pluri-annuel qui redéfinit les missions prioritaires des services, y compris celles de la bibliothèque départementale. Il peut soit être rédigé uniquement pour la BD, soit faire partie d'un ensemble, notamment lorsque la bibliothèque départementale est dans une direction. Le plan est alors rédigé pour l'ensemble des services, avec une trame commune, et des applications spécifiques pour chacun.

En 2014, 15 BDP du territoire métropolitain déclaraient ne pas avoir de PDLP, et 14 n'avaient pas répondu à cette question. En 2017, seulement 17 bibliothèques départementales (y compris les Yvelines) déclaraient ne pas avoir de PDLP¹¹³, et toutes les BD avaient répondu à cette question. Ce changement, notamment sur le nombre de répondants, est révélateur d'une prise de conscience de l'importance des PDLP, même s'il n'est pas rédigé. Jean-Luc Gauthier-Gentès identifiait dans son rapport les causes de l'absence de plan départemental de la lecture publique ou leur non-application :

La principale raison pour laquelle certains départements sont dépourvus de PDLP ou de PDLP satisfaisant confirme a contrario la corrélation entre volonté politique de développer la lecture publique et existence d'un PDLP. En effet, cette raison est tout simplement un désintérêt marqué pour la lecture publique. Parmi les autres raisons, relevons une réticence délibérée à identifier des critères d'intervention rationnels et explicites au profit de décisions plus ponctuelles et plus « politiques ». Ou encore, plus légitimement, une attente de la recomposition en cours du paysage politico-administratif territorial. 114

Il semblerait donc que les bibliothèques départementales se soient emparées de cette question. Suite au rapport, et aux réformes territoriales, il est possible que certaines BD aient vu l'intérêt de défendre politiquement leurs missions, notamment pour ancrer leur budget, souvent en baisse. Par exemple, le département du Calvados n'avait pas de schéma directeur en 2014. Il a été rédigé et est mis en application pour la période 2017-2021. Le schéma directeur de la lecture publique a été le point d'entrée pour la création de nouvelles conventions, notamment afin d'obliger les communes à souscrire à l'abonnement mutualisé aux ressources numériques. De plus, il s'inscrit dans un contexte plus global puisqu'il s'applique à tous les services de politique culturelle, et définit les enjeux pour chacun d'entre eux. Le département de la Sarthe, qui déclarait avoir un PDLP en 2014, a aussi profité de la rédaction du nouveau schéma directeur pour revoir ses priorités. Cet outil politique a initié la refonte des services, telle la mise en place d'une cellule dédiée à l'évaluation des territoires. Les agents s'appuient donc sur ce document pour établir les priorités à venir. Les axes majeurs des PDLP ces dernières années concernent la mise à disposition de ressources numériques aux

¹¹⁴GAUTIER-GENTÈS, Jean-Luc, Jean-Luc, AROT, Dominique, CLAUD, Joëlle et GROGNET, Thierry. *Op. Cit.* p.117 RAVEREAU Mylène | DCB27 | Mémoire | mars 2019



¹¹²GAUTIER-GENTÈS, Jean-Luc, AROT, Dominique, CLAUD, Joëlle et GROGNET, Thierry, 2013. 2013-007: *Les Bibliothèques départementales de prêt : indispensables autrement* [en ligne]. Inspection générale des bibliothèques. Novembre 2013. P.117. [consulté le 08 février 2019].

 $Disponible \quad \grave{a} \quad l'adresse: \quad http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2013/74/9/BDP-Rapport-5.12.13_286749.pdf$

¹¹³Ministère de la Culture. Observatoire de la lecture publique [outil de cartographie]. Op. Cit.

Disponible à l'adresse : $http://olp.culture.fr/\#s=2017; l=fr; i=ua_bdp.g403; v=map27 \ . \ Données \ non \ redressées. \ Territoire métropolitain.$

bibliothèques du département ; l'évaluation du territoire avec la volonté de développer les réseaux intercommunaux et la mise en place de partenariats avec d'autres services, surtout axés sur la petite enfance.

Les bibliothèques départementales utilisent aussi ces plans comme un outil pour la cohésion du territoire. Elles intègrent parfois les bibliothèques de leur réseau et les habitants au processus d'identification des missions et des priorités. Ainsi, la bibliothèque départementale de la Haute-Garonne¹¹⁵ a mis en place 7 ateliers citoyens en 2016, composés de plus de 350 personnes, dont un quart n'étaient ni bibliothécaires ni élus. Le but de ces ateliers était de mener une réflexion commune sur les services proposés par la bibliothèque départementale. Les participants avaient le choix entre quatre tables thématiques : la bibliothèquemédiathèque comme espace public; la bibliothèque-médiathèque comme lieu de ressources; les nouveaux publics des bibliothèques-médiathèques et une « table libre ». Les idées proposées par les participants ont par la suite été intégrées au schéma départemental. Par exemple, les contributeurs souhaitaient faire des bibliothèques des lieux de production. La BD s'est alors engagée dans son schéma départemental à acquérir les ressources nécessaires à la créativité : matériel de reliure pour la création de livres, accessoires de couture, outils de jardinage et de bricolage, etc. Le schéma départemental n'est donc pas considéré uniquement comme un outil politique, mais bien comme une phase de réappropriation des services proposés par la BD à ses publics (bibliothèques et usagers).

L'intégration des BD au sein de l'organigramme et la reconnaissance de leurs actions est donc un enjeu majeur pour ces établissements. La logique de partenariat avec les autres services se développe, certes pour rationaliser les coûts, mais aussi pour faire émerger une logique de silo, permettant de mutualiser les compétences. Cependant, Xavier Coutau interroge la place des BD, notamment comme prestataire de services. Selon lui, les bibliothèques départementales ont des difficultés à être identifiées comme actrices majeures des politiques culturelles, car elles se démarquent peu. Par exemple, lorsqu'un territoire les contacte pour solliciter un accompagnement, les BD accèdent aux demandes. Le côté positif est indéniable, elles participent grandement au développement de la lecture publique sur leur territoire. Cependant, au sein du conseil départemental, elles peinent à se démarquer, car elles sont rarement en difficulté, et ont donc peu de place dans les ordres du jour. L'enjeu principal pour ces prochaines années est donc de favoriser la reconnaissance de ces services au sein du département, par le biais de partenariats ou de nouvelles missions plus attractives pour les élus.

2. Les subventions pour le développement de la lecture publique : département, région et État

La sortie du rapport Orsenna-Corbin a relancé le débat sur les heures d'ouverture des bibliothèques, mais surtout sur le financement qu'impliquait ces projets. En effet, l'article L310-1 du Code du patrimoine 116 précise que les collectivités territoriales (communes et EPCI selon le cas) organisent et financent

¹¹⁶Code du patrimoine. Op. Cit. Article R310-1.



¹¹⁵ Document interne transmis par la présidence de l'ABD.

leurs bibliothèques. Cependant, afin de développer la lecture publique sur le territoire, l'État attribue des subventions grâce au concours particulier de la dotation générale de décentralisation. L'enveloppe du concours particulier est commune pour toute les bibliothèques territoriales : municipales, intercommunales et départementales. Les conseillers pour le livre et la lecture (CLL) au sein des direction régionales des affaires culturelles (DRAC) sont les interlocuteurs privilégiés des bibliothécaires. Les crédits sont accordés chaque année en deux temps :

- la première fraction est dédiée aux projets de petite et moyenne importance avec des projets courants de construction et d'équipement des bibliothèques territoriales.
- la deuxième fraction, plafonnée à 15 % du montant du concours particulier, est mobilisable pour les projets structurant d'intérêt départemental, régional ou national, permettant le développement d'actions de coopération avec les différents organismes en charge du livre et de la lecture. Elle peut être demandée pour les projets notamment en lien avec l'animation, l'action culturelle, le patrimoine, l'accès aux collections, la formation, l'informatique et le numérique, etc.

En 2016, une circulaire du ministère de la Culture et de la communication et du ministère de l'intérieur¹¹⁷ indique que les crédits du concours particulier s'étendent aussi aux projets d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques. D'autres projets nationaux sont financés par le biais du concours particuliers comme Premières Pages ou BNR.

Des projets peuvent aussi être financés en dehors du cadre du concours particulier. Dans le rapport de l'IGB sur les bibliothèques départementales, il est rappelé que certains programmes du budget de l'État sont utilisés par les DRAC :

L'action 1 (Livre et lecture) du programme 334 (Médias et industries culturelles). Il est toutefois à noter que l'action 2 du programme 224 (Transmission des savoirs et démocratisation de la culture), consacré au soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle, est également susceptible d'être utilisée au profit des bibliothèques, du livre et de la lecture.

Il n'est pas besoin de souligner l'intérêt que présente en particulier, notamment pour les BDP, la possibilité de favoriser :

- la professionnalisation (programme 334 : formation continue et aide à l'emploi) ;
- la mise en réseau (programme 224) ;
- les actions en direction des publics spécifiques (programme 334 et 224). 118

Les bibliothèques départementales peuvent donc solliciter des crédits variés au ministère de la Culture. Concernant la première fraction de la DGD, les aides sont surtout destinées à la réhabilitation des bâtiments. Une enquête est actuellement en cours au ministère de la Culture afin de connaître l'état des bâtiments des bibliothèques départementales¹¹⁹. Ces derniers sont des propriétés de l'État, et ont été majoritairement construits dans les années 1980. Ils sont donc relativement anciens, et nécessitent des travaux. En effet, ils sont souvent peu adaptés aux nouveaux usages des bibliothèques

¹¹⁹Entretien avec Claire Lemauff, chargée de mission DGD - innovation architecturale au ministère de la Culture (DGMIC – SLL), réalisé le 25 janvier 2019.



¹¹⁷ministère de la Culture et de la communication, Ministère de l'intérieur. 2016. *Circulaire relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt.* [en ligne]. 15 juin 2016. MCCE1616666C. [consulté le 10 février 2019].

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=41016

¹¹⁸GAUTIER-GENTÈS, Jean-Luc, op.cit. p 174-175.

départementales : les magasins sont trop petits, il n'y a pas d'espace pour la mise en valeur des collections ou la création de salles de formations. Les besoins sont donc réels afin d'adapter les bâtiments aux nouvelles pratiques. Certaines bibliothèques départementales font le choix de coupler les demandes de subvention auprès du ministère, notamment pour adapter leurs bâtiments aux nouvelles missions qu'elles ont choisies. Par exemple, le département de l'Isère a obtenu la labellisation BNR, ainsi qu'une rénovation de ses espaces, entre autre pour pouvoir créer le labo de l'innovation. Il est intéressant de noter que les subventions accordées par le ministère de la Culture peuvent être compensatoires. Ainsi, l'Isère a obtenu des crédits sur l'enveloppe destinée aux bâtiments, mais aussi sur celle pour les projets numériques.

Une nouvelle sorte de subvention a été mise en place par le ministère, à bibliothèques départementales, exclusive des départementaux lecture-itinérance (CDLI). Les budgets ne proviennent pas du concours particulier, mais d'une enveloppe spécifique au plan « Culture près de chez vous ». Ce dernier est un dispositif du ministère de la Culture créé en 2018. 86 territoires ont été identifiés comme prioritaires pour le domaine culturel. Une enveloppe conséquente, de 6,5 millions d'euros, a été consacrée pour réduire la fracture territoriale, notamment en termes d'accès à la culture. Le plan Culture incite donc les acteurs culturels à l'itinérance, afin d'apporter œuvres d'art, spectacles et toute autre forme artistique ou culturelle dans les territoires les plus éloignés de la culture. Les bibliothèques départementales ont été inclues dans ce plan suite au rapport Orsenna-Corbin, et grâce à leurs missions favorisant l'EAC et les actions culturelles dans les bibliothèques municipales et intercommunales. Cette attribution de nouveaux crédits destinés à l'ensemble des acteurs culturels du territoire français est une reconnaissance importante des actions des bibliothèques départementales. Ce dispositif a été mis en place en 2018, et concerne actuellement 9 départements : les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes, le Haut-Rhin, le Loiret, le Lot-et-Garonne, la Meuse, la Moselle, le Rhône et la Réunion. Il a été construit sur le modèle des contrats territoire lecture (CTL) et vise à renforcer les réseaux de lecture publique dans une logique d'action culturelle mobile et de proximité. Thierry Claerr, chef du bureau de la lecture publique au sein du service du livre et de la lecture, décrit ainsi les CDLI:

Les premières collectivités à avoir signé des contrats départementaux lecture-itinérance correspondent à des territoires comportant des zones enclavées où il est important de faire venir la culture et l'ingénierie de la bibliothèque départementale au plus près des petites bibliothèques et des habitants pour garantir une égalité d'accès à la culture sur l'ensemble du territoire. 120

Dans le cadre des CDLI, une contractualisation avec des partenaires est obligatoire. Cela permet aux bibliothèques départementales de mieux s'intégrer dans le réseau des acteurs culturels, et de démontrer leur action essentielle pour le département, comme leur expertise en matière d'aménagement du territoire et leur capacité à mobiliser un réseau fin de points de desserte. Ces contrats sont signés pour trois ans, et prennent en compte les actions à destination des usagers des bibliothèques du réseau départemental, particulièrement dans des zones isolées de la culture. Ainsi, la bibliothèque départementale des Hautes-Alpes a profité de ce dispositif pour débuter un projet de médiation numérique à destination des

 $^{^{120}}C\!f$ http://www.culture.gouv.fr/Actualites/Contrats-territoire-lecture-du-sur-mesure-pour-la-lecture-publique [consulté le 10 février 2019].



bibliothécaires et des usagers du réseau. Ce projet est en cours d'élaboration, tout comme ceux des autres départements. Les ressources numériques sont particulièrement précieuses dans les zones isolées puisqu'elles permettent un accès direct au document, sans se déplacer. Il sera intéressant de faire le bilan de ce nouveau dispositif d'ici quelques années, d'autant que les crédits sont importants, 500 000€ sont budgétés pour 2019.

Les bibliothèques départementales reçoivent donc des aides variées, directement de la part du ministère de la Culture. Mais elles sont aussi un appui important pour les bibliothèques de leur réseau qui souhaitent recourir à ces aides. Elles les accompagnent dans la définition de leur projet et la rédaction de ce dernier, avec l'appui des conseillers livre et lecture. Dans certains cas, elles sont aussi signataires des contrats.

Les contrats territoire lecture ¹²¹ ont été mis en place en 2010, suite au 14 propositions de Frédéric Mitterrand pour le développement du livre et de la lecture. Faisant suite aux contrats ville-lecture, ils visent à accompagner des projets pluriannuels, notamment à destination des milieux ruraux, ultramarins et péri-urbains. Le projet, lorsqu'il est retenu, est financé par le ministère de la Culture et par les collectivités. D'autres organismes peuvent aussi être signataires : l'ABF, la BnF, la CAF, etc. Les partenariats créés dans le cadre d'un CTL entre les acteurs sociaux, culturels et éducatifs d'un territoire permettent de pérenniser les projets, et de promouvoir la lecture publique. Ce territoire peut être le département dans son ensemble. Ainsi, dans l'Orne, les objectifs du CTL 2017-2019 sont :

- d'accompagner les bibliothèques dans le développement de leurs propositions en direction des publics éloignés de la culture et de la lecture ;
- de conseiller et d'aider les bibliothèques au développement des ressources numériques ;
 - de développer les mises en réseau de bibliothèques sur le territoire départemental.

Les CTL départementaux sont des outils précieux pour les BD : ils favorisent le diagnostic de territoire, les partenariats avec d'autres services du département, la description des missions prioritaires, souvent traduites par la suite dans un PDLP. Ils répondent donc aux besoins actuels des bibliothèques départementales.

Les CTL peuvent aussi être signés avec des communes ou plus majoritairement avec des EPCI, bénéficiaires privilégiés. Claire Moniot exprime cette préférence ainsi : « une politique de lecture publique intercommunale peut en effet être l'un des moyens de renforcer le sentiment d'appartenance des élus et des habitants à la même intercommunalité » ¹²². Ces préoccupations étant très similaires à celles des bibliothèques départementales, ces dernières s'investissent pour la création des CTL. Parmi les 30 CTL ayant au moins deux collectivités signataires, un département est le second signataire dans 63% des cas, en appui d'une ville ou d'un EPCI. Les bibliothèques départementales ont des rôles variés dans ces projets : diagnostic de territoire en amont, aide en ingénierie et suivi des dossiers, mais aussi aides financières ou en ressources

¹²²MONIOT, Claire. « CTL : un dispositif efficace pour l'égalité d'accès à la lecture et à la culture». *Bibliothèque(s)* [en ligne]. Juin 2017, n° 88-89, p. 65-67. [Consulté le 10 janvier 2019] . Disponible à l'adresse : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68195-88-89-inegalites-territoriales.pdf#page=65



¹²¹Entretien réalisé le 25 janvier 2019 avec Anne Morel, chargé de missions bibliothèques territoriales au ministère de la Culture, (DGMIC – SLL).

humaines. En effet, les départements subventionnent aussi les bibliothèques de leur réseau, et cela même dans un autre cadre que les CTL.

Nous avons déjà vu que certains départements profitaient des subventions pour inciter les élus à améliorer l'offre de services des établissements de lecture publique. Les subventions peuvent concerner de nombreux domaines : emploi, actions culturelles, informatique, construction et aménagement, équipements multimédias, collections, etc. Les subventions des départements sont donc essentielles pour la promotion de la lecture publique sur le territoire : elles permettent d'améliorer les services à destination des usagers, par des subventions directes, mais aussi par une incitation auprès des élus. Ces aides prennent des formes extrêmement variées, qu'il serait difficile de décrire de manière exhaustive.

Les bibliothèques départementales affichent de plus en plus leurs missions afin de rendre compte de leurs actions. Ainsi, elles montent des partenariats au sein du département afin de valoriser leur expertise et de proposer des services améliorés aux bibliothèques de leur réseau. Elles sont aussi plus impliquées dans les grands projets du ministère de la Culture, qu'elles soient destinataires des projets, ou signataires pour apporter des subventions. La création des CDLI est une reconnaissance majeure pour les missions des bibliothèques départementales prouvant que leur action est essentielle pour la culture sur le territoire français.

Les bibliothèques départementales sont donc au cœur de l'ingénierie publique. Elles ont une expertise indéniable sur le territoire qu'elles desservent, elles favorisent la prise de compétence des EPCI sur les bibliothèques afin d'améliorer les services offerts au public, elles ouvrent leurs portes afin de compléter l'offre de lecture publique et elles accordent des subventions aux bibliothèques de leur réseau. Elles ont donc une place significative dans les échelons territoriaux, et sont complémentaires des services proposés par les autres niveaux. Leur action ne se limite cependant pas au territoire qu'elles desservent, elles sont de plus en plus tournées vers de nouvelles offres de services, dont l'ampleur ne cesse de s'accroître, et qui créent de nouvelles missions pour les bibliothécaires départementaux.

III – DES SERVICES REPENSÉS OU INNOVANTS : LA PLACE DES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES DANS LES NOUVEAUX SERVICES DES BIBLIOTHÈQUES

Les premières pages du rapport Orsenna-Corbin sont révélatrices de la transformation profonde qui s'effectue depuis quelques dizaines d'années dans les bibliothèques. Loin d'être uniquement des lieux de lecture (notons d'ailleurs que la typologie de l'ABD est révélatrice sur sa terminologie), elles sont devenues des lieux de vie et d'échange :

Dans les bibliothèques et médiathèques d'aujourd'hui, on se rend un matin pour lire la presse, et on se retrouve à échanger avec un conseiller emploi, par exemple, à Brest, [...]. On boit une bière à l'Estaminet de Grenay dans les Hauts-de-France, on participe à un atelier cuisine à la médiathèque Andrée Chédid à la Seyne-sur-Mer, à un grand jeu collectif à Pantin, on échange des graines à la médiathèque Marguerite Yourcenar à Paris, on assiste à un concert au Bouscat, en Gironde, on visite une exposition à Rouen, entre deux pages de philosophie on s'autorise une glissade sur un toboggan... 123

Cette description des bibliothèques est certes engageante, mais ne révèle pas la diversité des services et des lieux qui existent actuellement. Les 16 000 établissements ou réseaux d'établissements de lecture publique sur le territoire français sont autant de situations différentes. Bien heureusement, de grands axes se dégagent, et la transition vers de nouveaux services est réelle. Ces derniers sont variés, mais ont pour point commun d'être axés sur les besoins des usagers. Pour effectuer cette transition, les bibliothèques municipales intercommunales sont accompagnées par les bibliothèques départementales qui doivent suivre de près ces évolutions, et se transformer en parallèle afin d'offrir des services adaptés aux nouveaux axes de la lecture publique. Outre les éléments que nous avons déjà étudiés : mise à disposition de documents sur support ou numériques, accompagnement de projets et de mises en réseau, subventions, etc., elles sont aussi présentes sur l'accompagnement au changement, qu'elles incitent même parfois fortement. Pour cela, elles utilisent des outils qui peuvent être réinventés, telles les formations, ou alors nouveaux, comme le design de service. Les bibliothèques départementales sont donc elle aussi en mutation, et s'adaptent en permanence.

A - Les formations, outil pour la professionnalisation et l'évolution des pratiques

Les formations sont depuis longtemps une partie essentielle des actions des bibliothèques départementales. Ces dernières visent d'abord à former les bénévoles des bibliothèques du réseau lors de leur première année au sein de l'établissement. Ces formations sont souvent appelées « formation de base ». Selon les départements, elles peuvent être obligatoires pour tout nouveau bénévole, ou fortement recommandées. Il s'agit d'une initiation à la gestion d'une bibliothèque, qui peut être complétée par d'autres formations si la personne bénévole le souhaite. L'autre grande catégorie de formations est thématique. Elles s'adressent aussi bien aux bénévoles qu'aux professionnels des bibliothèques. Les sujets sont définis par les responsables des formations au sein de la bibliothèque départementale. Ceux-ci évoluent en fonction des

¹²³ORSENNA, Erik et CORBIN, Noël. 2018. *Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain* [en ligne]. Février 2018, p.10. [Consulté le 11 janvier 2019].

 $Disponible\ \grave{a}\ l'adresse: http://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Voyage-au-pays-des-bibliotheques.-Lire-aujourd-hui-lire-demain$



attentes des bibliothécaires, mais aussi des thématiques identifiées comme importantes. Les formations sont aussi un moment d'échanges entre pairs, et sont l'occasion de créer un réseau et des partenariats. Ce sont donc des moments stratégiques pour les bibliothèques territoriales.

1. Une offre de formations repensée

Les formations sont un enjeu majeur pour les bénévoles et les professionnels des bibliothèques, identifiées par tous les acteurs. Par exemple, les projets BNR financés par le ministère de la Culture doivent obligatoirement comporter un volet sur la formation des professionnels. Cette dernière se pense souvent en deux temps, notamment sur les sujets récents : d'abord ce sont les bibliothécaires départementaux qui doivent se former, afin qu'ils puissent tous répondre aux questions et besoins des bibliothèques de leur réseau. Ensuite vient le tour des agents du réseau, notamment lorsqu'un nouvel outil est mis en place par les bibliothèques départementales, afin qu'ils puissent l'utiliser et le promouvoir auprès des usagers. Or, la fracture numérique reste aujourd'hui un enjeu majeur, pour les bibliothèques comme pour la société. Former les citoyens à ces nouveaux usages est même un défi majeur pour les bibliothèques aujourd'hui, selon Xavier Coutau. Former les bibliothécaires et leur donner des outils, par exemple sur l'éducation aux médias et à l'information, c'est penser aux usagers que l'on va pouvoir aider ou former par la suite.

Les formations ont majoritairement lieu au sein des bibliothèques départementales, bien que cela pose des problèmes. Déjà parce que les locaux ne sont pas toujours adaptés. Les bâtiments des bibliothèques départementales sont souvent relativement anciens, et n'intègrent pas d'espaces spécifiques pour les formations et les salles de repos, essentiels pour les pauses, notamment pour le déjeuner. Ainsi, la bibliothèque départementale de la Sarthe, située dans un quartier peu doté en restaurants, a intégré aux plans de son nouveau bâtiment un espace pour permettre aux formés de se restaurer, mettant à disposition tous les éléments nécessaires (tables et chaises évidemment, mais aussi bouilloire, cafetière, vaisselle et évier). Cet espace est particulièrement apprécié des bénévoles, qui ne sont pas toujours défrayés pour leurs déplacements. De plus, la situation géographique est à prendre en compte. Dans certains départements, l'accès à la bibliothèque départementale peut s'avérer long et compliqué. La BD des Bouches-du-Rhône a ainsi des difficultés pour faire venir les stagiaires à Marseille. Pour pallier à ces problèmes, les bibliothèques départementales ont mis en place plusieurs solutions. Elles délocalisent parfois les formations dans une des bibliothèques du réseau plus centrales et disposant des équipements nécessaires. Elles mettent aussi en place des formations en ligne.

Ces dernières sont utiles pour les agents qui souhaitent suivre la formation à des horaires spécifiques, notamment afin de ne pas fermer l'établissement. Elles permettent aussi de réduire les frais de mission, élément non négligeable dans un contexte de restrictions budgétaires. Cependant, ces formations sont encore restreintes car elles demandent une aisance avec l'informatique. De plus, les personnes restent attachés à la formation en présentiel, impliquant entre autres des interactions avec le formateur et les autres stagiaires. Finalement, même s'il est

III – Des services repensés ou innovants : la place des bibliothèques départementales dans les nouveaux services des bibliothèques

agréable de pouvoir suivre une formation sur une période étendue, puisque ces dernières n'ont pas de restrictions de durée sur la plateforme, il est bien plus courant d'abandonner une formation lorsqu'elle est à distance. La médiathèque départementale du Nord a expérimenté cette façon de procéder, en proposant une formation à distance sur le thème de : « la bibliothèque et le citoyen ». Cette formation gratuite a été montée en partenariat avec l'association Bibliothèques Sans Frontières, particulièrement engagée sur cette thématique. Le partenariat avec BSF est avantageux car il permet à d'autres bibliothèques hors réseau départemental de profiter de la même formation, et l'association a les capacités techniques de proposer ce nouveau type de stage. En effet, proposer une offre de formation en ligne nécessite d'avoir l'infrastructure technique capable de les héberger, ce qu'ont encore rarement les bibliothèques départementales. Peut-être est-ce une évolution à prévoir, si ce type de formation rencontre un succès. La formation est composée de trois chapitres portant sur : « La République, le service public et la bibliothèque », « Moyens et outils pour une démarche de connaissance et de mise en œuvre des valeurs républicaines » et « L'accessibilité pour tous! » 124. Ces sujets sont abordés dans 10 vidéos, accompagnés de 10 exercices sous forme de quiz, de ressources documentaires et des fiches résumés.

Les thématiques des formations reflètent aussi les tendances des nouveaux services en bibliothèque. En plus des sujets déjà mentionnés dans ce mémoire, comme les jeux vidéo, l'EMI, l'action culturelle et la petite enfance, d'autres sujets d'actualité sont aussi prévus par les bibliothécaires départementaux. Grâce à cette offre, ils souhaitent inciter les bibliothécaires à se tourner vers de nouveaux documents, supports, outils et services, mais aussi à les maîtriser afin de pouvoir en faire la médiation. Par exemple, des formations sur le thème des séries se développent, puisque c'est un type de documents particulièrement apprécié des usagers et peu présents en bibliothèque. Les formations peuvent aussi être bien plus concrètes, comme la rédaction d'un contrat avec un auteur, ou l'entrée des statistiques sur le site du ministère dédié aux données annuelles des bibliothèques. Les bibliothécaires départementaux essaient donc de prévoir au mieux les besoins en formation des bénévoles et des professionnels de leur territoire.

Certaines complètent leur offre en proposant aux bibliothécaires du réseau des formations sur mesure. La médiathèque départementale de la Drôme suggère ainsi aux bibliothécaires de les solliciter s'ils souhaitent une formation non proposée par la BD. Les sujets mis à titre d'exemple sont : « réaménagement, tri des collections, organisation de l'équipe »¹²⁵. Les formations sur les missions traditionnelles des bibliothèques sont donc toujours assurées, mais de façon différente. En effet, les bénévoles rejoignant les équipes sont formés à leur arrivée, et les professionnels des bibliothèques ont majoritairement suivi une formation initiale, ou se tournent vers d'autres offres de formation, comme celles des centres nationaux de la fonction publique territoriale (CNFPT). Les participants à ces formations seraient donc en nombre insuffisant pour justifier la mise en place de ces stages. En effet, ces derniers coûtent chers en termes de ressources humaines puisque l'organisation en amont et l'animation de ces formations prennent un temps conséquent aux agents. Cependant, une formation précise est parfois nécessaire lors d'un projet spécifique, ce qui justifie la mise en place de ces formations à la demande. La parution d'un ouvrage sur la conception d'une bibliothèque rurale en 2018¹²⁶ prouve d'ailleurs ce besoin en formation et en conseil, notamment sur des

¹²⁶JACQUET, Amandine et COUTAU, Xavier, 2018. *Concevoir une bibliothèque rurale*. Paris : Association des bibliothécaires de France et Association des bibliothécaires départementaux. Collection Médiathèmes, 20.



¹²⁴ Cf https://mediathequedepartementale.lenord.fr/images/PDF/2017/catalogue-formation-2019-web-mdn-bibliotheques-lecture-ok.pdf p.7 [consulté le 12 février 2019].

¹²⁵ https://mediatheque.ladrome.fr/bibliotheques/formation.aspx [consulté le 12 février 2019].

questions d'aménagement, de mise en réseau et de construction d'argumentaire pour les élus. Dans une démarche similaire, la médiathèque départementale du Puy-de-Dôme a mis en place un appel à projets tri-annuel. Les bibliothèques souhaitant avoir une formation spécifique, absente du catalogue, répondent à l'appel à projet, en lien avec la personne en charge de la formation à la MD. Cette dernière aide à monter le cahier des charges et à prévoir le financement nécessaire à la tenue de la formation.

Les bibliothèques départementales proposent donc des formations variées, que ce soit sur sur la façon de les organiser ou les thèmes. Elles s'adaptent aux évolutions du métier comme de la société. Les bibliothèques départementales ont aussi saisi l'enjeu que la mise en place de ces échanges entre professionnels représente.

2. Un outil stratégique pour les bibliothèques

Les formations mises en place par les bibliothèques départementales sont aussi un outil stratégique majeur pour elles : cela valorise leurs missions auprès de partenaires potentiels et des élus.

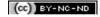
Certains thèmes de formation sont décidés afin d'influer sur les dynamiques de territoire, selon les besoins du moment. Ainsi, dans la Nièvre, la formation «Mutualiser les services en bibliothèque : intercommunalité et lecture publique » a été mise en place en 2016 pour préfigurer une prise de compétence d'un EPCI. Olivier Caudron encense cette prise d'initiatives :

La formation [...] a montré toute son utilité, en permettant aux acteurs, d'abord de se rencontrer, puis d'amorcer un travail en réseau et une réflexion sur des projets collaboratifs. Il est très souhaitable de renouveler cette formation dans chaque CC où s'esquisse un projet de structuration 127.

La bibliothèque départementale de la Nièvre s'est donc servie de la formation pour organiser la mise en réseau des bibliothèques de l'EPCI. Cela est aussi essentiel pour la communication envers les élus, de l'intercommunalité déjà, puis du département. La BD s'est affichée comme motrice des projets de territoire. De plus, cette formation a permis aux agents des bibliothèques de se rencontrer, et d'échanger sur leurs pratiques, objets particulièrement essentiels à une mise en réseau de bibliothèques.

Les formations sont donc nécessaires pour que les professionnels et les bénévoles se rencontrent. Le monde des bibliothèques est en effet un secteur particulièrement attentif à la coopération. Cela est particulièrement visible grâce aux associations professionnelles, par exemple, l'ABF compte 3 000 membres. Les formations permettent donc aux agents de bibliothèque travaillant sur un même territoire de se rencontrer, d'échanger sur des pratiques communes ou différentes, et donc d'élargir leurs perspectives. Afin d'ancrer cette coopération dans un territoire, les bibliothèques départementales organisent aussi des journées

¹²⁷CAUDRON, Olivier. 2018. La lecture publique à l'échelle des intercommunalités du département de la Nièvre. Op.cit. p. 41.

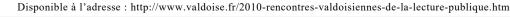


III – Des services repensés ou innovants : la place des bibliothèques départementales dans les nouveaux services des bibliothèques

professionnelles à destination de toutes les bibliothèques de leur réseau. Une thématique est définie, et tous les agents sont invités à participer. Par exemple, dans le Val d'Oise, les « rencontres valdoisiennes de la lecture publique » 128 se tiennent chaque année. En 2018, elles se sont tenues sur une matinée et ont rassemblé plus de 100 participants. Deux sessions étaient organisées en parallèle. Les participants avaient le choix entre trois ateliers : « transition numérique et bibliothèque » ; « adaptation et extension des horaires d'ouverture »; « des ressources documentaires pour les Valdoisiens, vers une politique d'acquisition partagée ». Les thèmes sélectionnés sont donc en lien avec l'actualité du monde des bibliothèques et avec les projets de la bibliothèque départementale. Ces ateliers ont été mis en place sous une forme participative afin de favoriser les interactions entre les participants. Toute la matinée s'est aussi tenu un salon professionnel où 10 stands permettaient aux participants de cette journée d'étude d'approfondir des thématiques liées à la lecture publique, de rencontrer des associations (comme Emmaüs Connect), et d'échanger avec d'autres bibliothécaires. Ces rencontres professionnelles sont essentielles pour découvrir des sujets variés, qu'on peut approfondir avec une formation par la suite, mais aussi pour se tenir informés de l'actualité professionnelle, et avoir des réponses aux questions que l'on se pose. Les temps participatifs et les pauses permettent aussi de rencontrer d'autres personnes et donc de découvrir de nouvelles perspectives de travail. L'importance de ces journées est d'ailleurs démontrée par la présence des élus lors de l'ouverture des rencontres. Le positionnement stratégique de ces journées est donc bien comprise par le conseil départemental, qui souhaite y participer afin de communiquer autour de ses actions.

La mise en place de partenariats s'inscrit dans une démarche de reconnaissance, et de complétude des services de formation. En effet, dans une période de restriction budgétaire, les tutelles souhaitent voir une rationalisation des frais. Ainsi, de nombreux partenariats pour les formations, coûteuses mais obligatoires pour les employeurs, se mettent en place. Les bibliothèques départementales ont été identifiées comme des acteurs clés. Déjà par le territoire qu'elles desservent. L'échelon départemental permet d'avoir un nombre de stagiaires potentiels relativement important. Ainsi, le coût de la formation (en ressources humaines notamment) est diminué. De plus, les thématiques sont définies par rapport aux besoins et aux enjeux des territoires, identifiés par la bibliothèque départementale. Finalement, la majorité des formations sont gratuites, puisque financées par le conseil départemental. Seuls les frais de missions sont à la charge de la collectivité dont dépend le formé. Les atouts et la richesse des formations organisées par les bibliothèques départementales ont été identifiés par les structures de formation aux métiers des bibliothèques. Ainsi, on observe un nombre de partenariats croissant entre les bibliothèques départementales et les centre nationaux de la fonction publique territoriale. Ces derniers se mettent en place car les BD ont remarqué que beaucoup de participants préféraient se former avec la bibliothèque départementale plutôt qu'avec le CNFPT. Les agents ont besoin de se former sur des points spécifiques aux bibliothèques, or les CNFPT ne sont pas réservés aux métiers du livre. De plus, les finances du CNFPT ont aussi été réduites, et les formations proposées ont donc diminué. Les bibliothèques départementales ont donc décidé de se saisir de l'occasion, et ont monté des partenariats. Cela leur permet d'obtenir des financements pour les formations, mais aussi de réduire les coûts pour le département. Chaque structure employant du personnel territorial contribue financièrement au CNFPT. Or, si la bibliothèque départementale paie le CNFPT, mais forme les agents du département, cela lui coûte

¹²⁸Département du Val d'Oise. Rencontres valdoisiennes de la lecture publique, *Département du Val d'Oise*. [en ligne]. [consulté le 13 février 2019].





deux fois plus cher. Ainsi, dans le Puy-de-Dôme, une convention a été mise en place en 2018. Six formations ont été labellisées pour le CNFPT, avec un co-financement du département et du centre national de la fonction publique territoriale. De plus, cette labellisation est prise en compte pour la formation professionnelle continue, exigée pour les agents. Ce partenariat est donc intéressant pour chaque partie.

Certains départements forment les bibliothécaires de leur territoire, dont les structures ne sont pas conventionnées avec la BD, sans qu'il y ait de partenariat avec le CNFPT. Par exemple, dans les Bouches-du-Rhône, les formations sont ouvertes au personnel des grandes bibliothèques du département (Marseille, Aixen-Provence, etc.), et même aux autres établissements de la région. Les inscriptions sont ouvertes uniquement s'il la formation n'est pas complète. Cela permet de développer des relations professionnelles variées. Ainsi, grâce à cette ouverture, les agents de la BD vont parfois visiter des bibliothèques de départements voisins, afin d'échanger sur leurs pratiques.

Finalement, les partenariats se mettent aussi en place avec d'autres structures afin de favoriser le travail commun. Dans le Nord, certaines formations s'organisent en collaboration avec le service développement culturel, patrimoine et musées thématiques. La formation « Comment communiquer en ligne sur son musée ou sa bibliothèque? »¹²⁹ est ainsi destinée aux agents de la culture, et notamment des bibliothèques et des musées du département. Les stratégies de communication étant similaire, l'organisation d'une formation commune permet de rationaliser les coûts, mais aussi de développer des liens entre professionnels de secteurs proches. Des partenariats et un travail collectif peuvent être favorisés par ce type d'événements. D'autres services du département ou des associations peuvent être concernés par ces formations pluridisciplinaires. Ainsi, la bibliothèque départementale de la Nièvre 130 ouvre certaines formations à différents corps de métier, selon le thème de la formation. Les documentalistes, les animateur en EHPAD et les travailleurs des secteurs médicaux et sociaux peuvent ainsi se former à la bibliothèque départementale. La mise en place de cette ouverture à un public plus large permet de valoriser les actions des bibliothèques auprès de ces acteurs. De plus, les frais engagés par le département pour la formation sont communs à divers métiers. Finalement, cela crée une habitude de travail commun.

Les bibliothèques départementales se sont donc engagées dans un processus de mutualisation des formations, qui sont bénéfiques pour la reconnaissance de leur expertise. Outre la variété des thèmes et des formes proposées, les partenariats avec de nombreuses structures sont importants pour la reconnaissance de leurs missions et de leur expertise. Cette stratégie de formation s'étend jusqu'aux professionnels et bénévoles de bibliothèques, qui profitent des formations pour se rencontrer, échanger sur leurs pratiques professionnelles et prendre contact avec des collègues ayant des projets similaires aux leurs. Avec les formations, les

Disponible à l'adresse : http://www.bibliotheque.nievre.fr/index/index/id profil/8



¹²⁹ Médiathèque départementale du Nord. Formations, *médiathèque départementale du Nord*. [en ligne]. [consulté le 13 février 2019].

Disponible à l'adresse : https://mediathequedepartementale.lenord.fr/se-former-au-metier-de-bibliothecaire

¹³⁰ Cf Médiathèque départementale de la Nièvre. Formations, Médiathèque départementale de la Nièvre. [en ligne]. [consulté le 13 février 2019].

III - Des services repensés ou innovants : la place des bibliothèques départementales dans les nouveaux services des bibliothèques

bibliothécaires départementaux développent un réseau important, crucial pour un service public efficient et moins coûteux.

Les formations s'inscrivent dans les missions des bibliothèques départementales depuis des années. Pour compléter cette offre, les BD se positionnent sur de nouvelles thématiques, afin d'être au cœur des évolutions du métier.

B - Pratiques participatives et citoyennes en bibliothèque départementale : des services tournés vers les bibliothèques du réseau et les usagers

Lors des journées professionnelles de l'ABD, un atelier animé par Pascal Desfarges portait sur la bibliothèque départementale du futur 131. Tous les participants des journées professionnelles étaient invités à imaginer la BD en 2040. Les restitutions ont permis de constater que les différents groupes ayant réfléchi à cette question positionnaient les missions des bibliothèques départementales en lien direct avec les usagers des bibliothèques municipales et intercommunales. Il s'agit d'une véritable transition de la perception des bibliothécaires départementaux de leurs publics. Jusqu'à présent, elles se concentraient majoritairement sur les services à destination des bibliothèques de leur réseau. Les bibliothèques départementales essaient dès à présent de se tourner vers de nouveaux services, certes à destination première des bibliothèques du réseau, mais aussi pour améliorer l'expérience des usagers et les services rendus par la bibliothèque. C'est notamment le cas dans les nouvelles démarches que sont les pratiques participatives et citoyennes.

1. Les pratiques participatives en bibliothèque départementale

Les pratiques participatives sont une nouvelle façon d'envisager les services de la bibliothèque. Elles promeuvent la contribution des utilisateurs des services, les bibliothèques du réseau départemental, voire même les usagers de ces dernières. Le terme de design de service, *design thinking* appliqué aux services, est d'ailleurs de plus en plus répandu dans la littérature professionnelle. Cette approche vise à fournir un service « utile, utilisable et désirable »¹³², selon les termes consacrés, aux usagers. L'ouvrage design de service public ¹³³ donne cette définition :

Les termes de *design thinking* et de *co-design* sont généralement utilisés pour désigner ces démarches et méthodes permettant de faire émerger une forme de créativité collective associant des designers de différents métiers, des usagers, des personnels d'entreprise et de collectivités, pour penser des projets et services innovants.

Les bibliothèques départementales se sont emparées de ces nouvelles techniques pour repenser leurs services, notamment afin de satisfaire les bibliothèques et les usagers.

La méthode de design thinking la plus connue des bibliothécaires est le biblioremix. Ce format a été expérimenté pour la première fois en France à Rennes en juin 2013. Il est conçu comme un lieu de rencontre entre bibliothécaires et usagers afin de repenser les services de la bibliothèque, et notamment d'en

¹³³Département de Loire-Atlantique et École de design Nantes Atlantique, 2014. *Design de service public en collectivité locale : le passag à l'acte*. Paris : la Documentation française. P. 17.



¹³¹ Synthèse des ateliers en annexe 5.

¹³² SCHMIDT Aaron, ETCHES Amanda et CLOT Nathalie, 2016. *Utile, utilisable, désirable : redessiner les bibliothèques pour leurs utilisateurs* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2016. (La Numérique). [consulté le 08 février 2019]. Disponible à l'adresse : http://books.openedition.org/pressesenssib/1537

III - Des services repensés ou innovants : la place des bibliothèques départementales dans les

inventer de nouveaux, adaptés aux besoins des usagers. Les biblioremix ont été repris par les bibliothèques départementales qui les mettent en place pour définir leurs missions envers les bibliothèques de leur réseau. Ce format a déjà été utilisé dans plusieurs BD. Par exemple, la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine l'a expérimenté en 2016¹³⁴. Sur le thème « Petites bibliothèques de demain », un groupe composé d'usagers, d'élus, d'artistes, d'artisans, de bibliothécaires en bibliothèques municipales et universitaires a proposé 5 nouveaux services pour leurs structures. Par exemple, le biblio café, une bibliothèque et son bar autogéré, a été imaginé dans le but de créer du lien social et des projets, pour et par les habitants. Les bibliothèques départementales peuvent aussi mettre en place des biblioremix pour repenser les services qu'elles proposent directement à leur réseau. Ainsi, dans la Sarthe, la BD a fait appel à Benoît Vallauri, alors chargé de mission médiation et innovation à la bibliothèque départementale d'Ille-et-Vilaine. Les équipes ont utilisé ce module pour réfléchir à la reconfiguration de la BD et à l'accueil des bibliothèques sarthoises et des élus dans de nouveaux espaces.

Le design de services peut aussi prendre d'autres formes, notamment en faisant appel à des personnes extérieures au monde des bibliothèques pour avoir une vision différente des choses. Par exemple, la bibliothèque départementale du Bas-Rhin (BDBR) propose chaque année une résidence à des élèves en école de design. Chaque automne depuis 2014, 24 étudiants répartis en 6 groupes vont interroger les bibliothécaires, les élus, les usagers et les non-usagers de la bibliothèque sélectionnée. Au terme de 6 semaines, ils proposent une solution à la problématique posée au départ. Chaque année, un thème général est défini. En 2018, il s'agissait de la petite enfance. Les bibliothèques qui accueillent les étudiants sont sélectionnées sur leur situation géographique (la proximité avec des moyens de transports notamment), et sur leur réponse à l'appel à projets. Les bibliothécaires ont donc un travail de médiation et d'explication à fournir à destination des étudiants et des professeurs, sur le contexte dans lequel ils travaillent et sur leurs besoins. Les étudiants imaginent ensuite une réponse en prototypant des objets. À la fin de leur projet, les étudiants présentent leurs objets lors d'une journée organisée par la BDBR. Parfois, les élèves sont conviés au conseil municipal afin de faire une restitution de leur travail. La bibliothèque départementale a un rôle majeur dans ce projet : elle propose les thématiques et travaille avec les bibliothèques sur les projets, accompagne les étudiants sur la réalisation, dont elle finance les déplacements, et organise la journée de clôture.

Les bibliothèques départementales s'inscrivent donc dans le mouvement d'évolution du métier de bibliothécaire. Comme les autres, elles se questionnent sur leurs services et sur leurs atouts. Elles sont aussi un échelon très intéressant pour favoriser des démarches de design thinking puisqu'elles peuvent proposer un même projet à un ensemble d'établissements. Elles se positionnent donc volontairement sur ces nouveaux services, bien que des formations et un accompagnement soient nécessaires. De même, l'échelon départemental est idéal pour réfléchir à des pratiques participatives et citoyennes, puisque les habitants se reconnaissent dans ce territoire. Les bibliothèques départementales favorisent donc cette démarche.

¹³⁴Biblioremix. BiblioRemix à Bécherel pour l'Ille-et-Vilaine le 23 avril 2016, biblioremix [en ligne]. [consulté le 13





2. Pratiques citoyennes : quel rôle pour les bibliothèques départementales ?

Le service public est l'élément au cœur des missions des bibliothèques. Non seulement elles rendent des services au public, mais elles sont aussi ancrées dans une réalité politique. Elles sont un service de la collectivité: municipalité, intercommunalité ou département. Pour cela, elles cherchent à prendre part aux actions à destination des citoyens. Cette volonté est relativement récente. Elle est apparue avec l'extension des missions des bibliothèques, cherchant à se renouveler, mais aussi avec la montée en puissance de l'outil informatique, révélant un manque de sensibilisation des citoyens sur la vérification de la fiabilité de l'information. Les bibliothécaires, professionnels de l'information, se sont donc sentis impliqués dans ce nouveau rôle d'engagement citoyen. Pour autant, il est parfois difficile pour les établissements de lecture publique, et notamment les plus petits, de mettre en place des actions spécifiques. La bibliothèque départementale a donc une carte à jouer dans cette nouvelle mission.

Elle peut fournir des outils, utiles pour engager la discussion et le débat autour de questions liées à la citoyenneté et à l'information. Comme nous l'avons déjà vu, la médiathèque départementale de l'Hérault a fait développer un jeu vidéo pour sensibiliser à la question de la fiabilité des informations. « Chut! » a été pensé pour mener à un débat à la suite du temps de jeu. Un livret pédagogique a été rédigé par les bibliothécaires départementaux afin de guider les actions de médiation. Il propose des thèmes de débat autour des questions de la citoyenneté, de l'information et la politique : « c'est quoi la liberté d'expression ? » ; « C'est quoi la diffamation ? » ; « Comment on vérifie une information ? » ; « Est-ce que "c'est une blague" peut excuser tous les discours ? »¹³⁵, etc. Les bibliothèques souhaitant proposer des actions à destination des enfants sur des thèmes liés à la citoyenneté sont donc accompagnées par la bibliothèque départementale.

Les bibliothèques départementales organisent aussi des journées d'étude sur la participation citoyenne en bibliothèque. Par exemple, la médiathèque départementale de Seine-et-Marne a hébergé une journée nommée « la bibliothèque en mode participatif » 136. L'engagement de la bibliothèque départementale était fort, puisque les interventions de cette journée d'étude ont été synthétisées puis mises en ligne sur le site de la médiathèque départementale. La journée a donc débuté avec une introduction à la participation. Cette présentation était animée par Alexis Durand Jeanson, associé chef de projets à Prima Terra. Cette agence est spécialisée dans le design coopératif et l'accompagnement de projets d'intérêt collectif. La bibliothèque départementale a donc souhaité l'intervention de spécialistes du domaine, extérieurs au monde des bibliothèques. Cette démarche permet d'appréhender ce sujet dans sa globalité, et d'analyser ce qu'est une démarche citoyenne. Cependant, les bibliothèques n'étaient pas exclues de la

Disponible à l'adresse : http://www.mediatheque.seine-et-marne.fr/programmes-rencontres/la-bibliotheque-en-mode-participatif



¹³⁵Médiathèque départementale de l'Hérault, 2018. *Chut! Carnet pédagogique*. 1^{er} décembre 2018. [en ligne]. [consulté le 13 février 2019].

Disponible à l'adresse : http://pierresvives.herault.fr/sites/default/files/chut carnetpedagogique.pdf

¹³⁶ Médiathèque départementale de Seine et Marne, 2016. La bibliothèque en mode participatif, *médiathèque départementale de la Seine et Marne*. 28 décembre 2016. [en ligne]. [consulté le 13 février 2019].

III – Des services repensés ou innovants : la place des bibliothèques départementales dans les nouveaux services des bibliothèques

réflexion, puisque Raphaëlle Bats est intervenue dans la matinée. Conservatrice des bibliothèques, elle est spécialiste de ce sujet sur lequel elle écrit actuellement une thèse et rédige régulièrement des articles, comme « La participation en bibliothèque : légitimité, formes et enjeux ». Elle y fait référence à Jürgen Habermas, philosophe allemand, élément repris dans son intervention à la médiathèque départementale de la Seine-et-Marne :

Pour lui, il ne peut y avoir de démocratie sans de véritables espaces de délibération et de discussion (argumentée) ouverts hors des espaces de prise de décision habituels de type gouvernementaux. Il s'agit donc là encore d'inciter la participation du public à la décision finale par un encouragement au débat, à l'argumentation dans un espace véritablement public [...]. La bibliothèque est par excellence le lieu de cette publicité. Seule institution qui offre par nature cet espace (les musées sont payants, les théâtres aussi), elle se doit donc de se positionner comme un lieu politique favorisant la participation. 137

L'intervention de Raphaëlle Bats lors de cette journée professionnelle est donc révélatrice du rôle des bibliothèques départementales dans ce mouvement de participation citoyenne au sein des bibliothèques. Les BD souhaitent promouvoir cette nouvelle mission, et donnent les éléments nécessaires à sa mise en place, formations, outils, journées d'étude.

Les bibliothèques départementales sont donc au cœur des évolutions des bibliothèques municipales et intercommunales. Cette transition a pour conséquence un changement dans le métier de bibliothécaire départemental.

C - Travailler en bibliothèque départementale aujourd'hui

Les missions des bibliothèques départementales ont évolué depuis leur création. La desserte documentaire s'est vue complétée de diverses missions, en lien avec la formation, le numérique, la mise en place d'actions culturelles, les diagnostics de territoire, etc. Cette nouvelle approche des missions a donc modifié le métier des bibliothécaires départementaux, amenant à diversifier les fiches de poste et la façon de se positionner.

1. Des fiches de poste diversifiées

Afin de répondre aux besoins des bibliothèques de leur réseau, les bibliothèques départementales modifient leur structure, et cherchent à diversifier les profils. Le besoin en personnes formées aux métiers du livre est toujours réel et n'est pas remis en cause. Les bibliothécaires départementaux sont sollicités par les établissements de lecture publique sur des questions extrêmement variées, auxquelles il faut pouvoir apporter une réponse. Afin de faciliter les échanges entre les deux structures, le poste de référent de territoire au sein de la BD se développe. Sa mission principale est de centraliser les questions. Il suit les projets et accompagne les bibliothèques d'une zone spécifique. Il est donc polyvalent puisqu'il reçoit les agents lors de leur venue dans les locaux de la BD pour sélectionner des documents, les accompagne sur des projets d'aménagement,

Disponible à l'adresse : https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67482-83-pratiques-participatives.pdf#page=18

RAVEREAU Mylène | DCB27 | Mémoire | mars 2019 - 65 -



¹³⁷BATS Raphaëlle, 2016. « La participation en bibliothèque : légitimité, formes et enjeux ». *Bibliothèque(s)* [en ligne]. Mars 2016, n° 83, p.10-15. [consulté le 14 février 2019].

d'action culturelle, d'informatisation ou de réinformatisation, etc. Il est aussi la personne ressource pour monter et suivre les demandes de subvention. De plus, ce poste lui permet de connaître très précisément les établissements de son réseau. Il est donc la personne désignée pour suivre le diagnostic de territoire lorsque les projets le requièrent. Finalement, il vérifie les statistiques envoyées chaque année au ministère de la Culture. En effet, chaque bibliothèque départementale partenaire de l'observatoire de la lecture publique doit s'assurer que les données transmises sont justes. Ce sont souvent les référents de territoire qui sont mobilisés sur ces questions, car ils sont les plus à même à vérifier l'exactitude des informations. Finalement, les référents de territoire sont parfois dans les jurys de recrutement. Ce poste est donc essentiel pour les bibliothèques départementales, mais nécessite des compétences extrêmement variées, une connaissance fine des territoires et des enjeux de la lecture publique.

Ils sont aidés dans ces missions par d'autres agents de la BD, qui se spécialisent sur des dossiers précis. Ainsi, lorsque les référents de territoire hésitent sur la réponse à apporter à une question, ils peuvent se référer à leurs collègues. Les référents de territoire sont sollicités sur des questions extrêmement diverses par les bibliothécaires et les bénévoles. Par exemple, si la bibliothèque souhaite développer un nouveau fonds, elle se tourne vers la BD, experte dans les genres littéraires. Cette expertise se retrouve dans d'autres missions des BD, en lien avec le territoire ou l'animation culturelle, ce qui peut mener à un recrutement de profils diversifiés. Ainsi, à la médiathèque départementale de l'Hérault, cinq ans avant l'ouverture de Pierresvives, une équipe dédiée a été recrutée. Le personnel est composé de professionnels des bibliothèques, mais aussi de personnes issues du social et de l'éducation. Cette diversité des profils était volontaire, afin de monter des projets en lien avec ces compétences : médiation, etc. 138 D'autres profils peuvent intéresser les bibliothèques animation. départementales, en fonction des nouvelles missions qui se développent. Par exemple, dans la Sarthe, Catherine Gier est spécialiste de la gestion de projet et du diagnostic de territoire, qu'elle enseignait auparavant en lycée agricole. Avec la refonte des services proposés par la BDS, ce profil était particulièrement intéressant afin de pouvoir guider au mieux les équipes et accompagner au mieux l'équipe des assistants de conservation dans le cadre de leurs nouvelles missions de référents de territoire et chargés de projets publics spécifiques.

Finalement, des postes transversaux sont essentiels au bon fonctionnement de la bibliothèque départementale. Les responsables de communication sont des profils de plus en plus recherchés, puisque les départements souhaitent valoriser ses actions. De même, les webmestres gèrent les différents aspects liés au numérique : le site de la BD, le catalogue commun s'il existe, la bibliothèque numérique, et souvent les projets d'informatisation et de réinformatisation. Ces outils sont capitaux pour les actions de la bibliothèque départementale, ils sont le point d'entrée des services. On y trouve le catalogue, les offres de formation, les outils d'animation, des conseils pour mener des projets variés, etc. Il faut donc que

Disponible à l'adresse : https://inet.cnfpt.fr/sites/default/files/rapport_de_stage_-_groupe_herault.pdf



¹³⁸DEVILLIERS, Aude, ETRILLARD, Aude, FRANCHI, Barbara. 2017. La médiathèque Pierresvives, lieu de formation et d'experimentation : des outils au plaidoyer. Médiathèque départementale de l'Hérault. [en ligne]. 26 juillet 2017. [consulté le 14 janvier 2019]. P.10-11.

les outils numériques soient actualisés et toujours disponibles. Ce sont donc des métiers essentiels aux bibliothèques départementales.

Il est donc essentiel que le personnel de bibliothèque départementale continue à se former, surtout avec une transition si importante des missions des BD. Les établissements proposant des formations pour les bibliothécaires départementaux sont variés, puisque certaines sont communes avec les bibliothécaires des autres collectivités territoriales, et même les fonctionnaires d'État. Les bibliothécaires départementaux peuvent se former : au CNFPT, dans les CRFCB (centre régionaux de formation aux carrières des bibliothèques), à la BnF, et dans d'autres structures (Images en bibliothèque, Centre national de la littérature pour la jeunesse, etc.). Il est parfois difficile pour les agents de la BD de trouver de formations appropriées à leurs besoins. En effet, ils doivent avoir une connaissance fine de domaines très différents, les formations proposées ne sont pas toujours aussi précises que ce qu'il leur est nécessaire. Ce manque est aussi ressenti sur les questions de coordination de réseau, que les bibliothèques départementales doivent superviser. De plus, le budget de formation est parfois faible. En effet, certaines formations sont payantes, et les départements ont parfois des difficultés à les financer, d'autant que les formations s'accompagnent généralement de frais de missions. La question de la formation des agents de BD est donc un point de vigilance majeur pour ces prochaines années.

En parallèle des formations, les journées d'étude et les autres rencontres avec d'autres professionnels permettent aussi de se tenir informés de l'actualité du métier, et d'y découvrir des projets variés.

2. Vers une mutualisation des pratiques en bibliothèque départementale ?

Les bibliothèques départementales incitent les bibliothécaires de leur réseau à échanger autour de leurs pratiques, par exemple lors des journées d'étude ou des formations. Il est étonnant de noter que les agents de BD se rencontrent assez peu. Les journées annuelles de l'ABD rassemblent certains d'entre eux, mais majoritairement des directeurs. En effet, jusqu'à il y a peu, l'association était nommée ADBDP (association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt), et le conseil d'administration était réservé exclusivement aux directeurs. Ce changement a eu lieu en 2017, mais rares sont les agents qui se sont positionnés pour en faire partie. Cependant, les journées annuelles sont ouvertes à tous, et si les frais de missions le permettent, plusieurs personnes d'une même bibliothèque départementale se déplacent pour ces journées annuelles. À l'inverse, toutes les BD n'y participent pas. Ces journées se tiennent en général sur 2 jours et demi, permettant d'aborder un grand nombre de sujets d'actualité pour les BD. Chaque année, un nouveau thème est défini et une bibliothèque départementale se propose pour accueillir les participants. Cette mobilité est enrichissante car elle favorise la venue de bibliothécaires départementaux de départements voisins. Ensuite, elle permet de découvrir d'autres façons de travailler, en lien avec un territoire spécifique. Ainsi, lors des journées annuelles de Rodez en 2018, le responsable de la cellule marketing du territoire et accueil de nouvelles populations au Conseil départemental de l'Aveyron est intervenu. Il a présenté les spécificités du département, et les actions mises en place pour attirer de nouveaux habitants, et notamment du personnel de santé. Cette session était intéressante par sa complétude avec les sujets abordés par ailleurs. Ces journées sont aussi l'occasion d'échanger lors des temps libres : repas, pauses, visites, etc. Elles sont donc essentielles pour maintenir

des échanges autour des pratiques professionnelles, et permettent de rencontrer des collègues ayant des problématiques similaires. L'ABD a donc un rôle très important à jouer pour la cohésion entre bibliothèques départementales. L'élargissement de ses missions est donc à prévoir, puisque c'est le seul organisme qui est spécifique aux bibliothécaires départementaux. Xavier Coutau souhaite le développement d'outil de partage plus efficace qui permettrait la mutualisation des documents de travail. Actuellement, seule une liste de diffusion entre directeurs de BD est maintenue. Or, les bibliothécaires départementaux ont besoin de s'appuyer sur ce qui a déjà été fait ailleurs. Le développement d'un outil centralisateur est un objectif à moyen terme pour l'ABD¹³⁹. Il serait aussi souhaitable que le site internet de l'ABD soit mis à jour régulièrement afin que chacun puisse y trouver des informations récentes.

Par ailleurs, la mutualisation de ressources pourrait s'effectuer avec des départements voisins. Cela existe dans certaines régions, puisque les bibliothèques départementales du Calvados, de l'Orne et de la Manche prêtent à leur réseau respectif des outils d'animation provenant des trois BD. Les responsables de l'action culturelle des trois départements se réunissent trois fois par an afin de discuter des projets à venir : expositions en prêt pour les bibliothèques de niveau 1 et 2, mais aussi programmation culturelle, comme le « Printemps des poètes ».

Cette mutualisation pourrait s'étendre à l'offre de formation, qui serait alors complémentaire entre plusieurs départements et permettraient donc de programmer des stages plus diversifiés. Les agents de bibliothèques départementales sont d'ailleurs demandeurs d'initiatives allant dans ce sens. Par exemple, dans l'Eureet-Loir, ils souhaitent l'organisation d'une journée avec tous les agents des BD voisines. Cette journée serait l'occasion pour chacun de rencontrer ses collègues travaillant sur les mêmes thématiques et donc d'échanger. Cette journée n'est pas facile à mettre en place car cela demande une organisation importante, et des movens financiers difficiles à mobiliser.

La mutualisation des missions s'observe surtout dans les départements où des ECPI sont présents sur deux, voire trois, d'entre eux. Lorsque l'intercommunalité décide de prendre la compétence sur les équipements de lecture publique, les départements doivent travailler ensemble pour proposer une offre de service. Cette dernière peut être complémentaire, les bibliothèques s'adressent alors à l'une ou l'autre des BD selon ce qu'elle souhaite, ou alors une seule BD intervient. Ces cas, même si minoritaires, poussent les bibliothèques départementales à travailler ensemble. Cela permet de nouer des liens et de travailler ensemble.

Les bibliothèques départementales ont donc un défi majeur à relever, travailler ensemble afin de proposer des services encore plus performants. Les CLL essaient de favoriser cette mutualisation, par exemple en proposant une réunion annuelle avec les directeurs des BD sur leur territoire, mais les initiatives doivent venir des BD elles-même. En effet, une réunion par an est insuffisante, et ne permet pas d'aborder tous les points.

bibliothèque départementale aujourd'hui favorise Travailler en développement des compétences. Nous l'avons vu, les missions des bibliothèques départementales ne cessent de s'accroître, et s'éloignent progressivement des



III - Des services repensés ou innovants : la place des bibliothèques départementales dans les nouveaux services des bibliothèques

collections et de leur traitement intellectuel et physique. Or, la transition bibliographique va probablement inciter les bibliothèques départementales à se recentrer sur ces éléments, en se formant et en formant les bibliothèques du réseau. La formation est donc un outil essentiel pour que les changements dans le métier soient bénéfiques à chaque agent. De plus, mutualiser les pratiques et les outils est nécessaire afin d'offrir des services plus importants.

CONCLUSION

Les bibliothèques départementales ont donc des défis importants à relever ces prochaines années :

- développer les politiques de lecture publique et d'action culturelle sur leur territoire :
- accompagner l'évolution de la lecture publique : proposer des collections variées et adaptées aux besoins, mettre en place des projets et des formations autour du numérique et de l'informatique, conduire des projets de *design thinking* et créer des outils communs à l'échelle départementale ;
- -favoriser la mise en réseau des bibliothèques municipales et intercommunales pour continuer d'améliorer les services de lecture publique ;
 - valoriser leurs missions auprès des élus des collectivités territoriales ;
- développer les partenariats pour mutualiser les coûts et les compétences, et mettre en avant leur expertise territoriale et culturelle.

Ces enjeux ont été identifiés par les bibliothécaires départementaux il y a quelques années déjà. Mais il est intéressant d'analyser la transformation de ces missions en lien avec l'évolution globale de la lecture publique, et de la société. Par exemple, si l'évaluation prenait déjà une place importante avant les réformes territoriales, ces dernières ont bouleversé la façon de procéder. Les bibliothèques départementales se sont saisies de ces changements pour replacer la lecture publique au centre des préoccupations. Elles valorisent leur expertise territoriale auprès des élus des intercommunalités afin de favoriser la prise de compétence sur les équipements culturels par les EPCI, et donc de proposer aux citoyens des services publics de meilleure qualité. De même, les bibliothèques départementales se sont emparées des pratiques collaboratives afin de construire avec les bibliothèques de leur réseau des services adaptés à leurs besoins. Ces ateliers ont pour sujet toutes les missions des bibliothèques départementales, de la politique documentaire aux usages numériques. Elles cherchent donc à se rendre « utiles, utilisables et désirables »140 pour les bibliothèques municipales intercommunales.

Lors des journées d'étude de l'ABD en septembre 2018, les participants étaient invités à se projeter en 2040 pour inventer « la bibliothèque départementale du future » 141. Les différents groupes ont mentionné des éléments caractéristiques des missions actuelles des bibliothèques départementales aujourd'hui, notamment en insistant sur la nécessaire réduction de la fracture culturelle et numérique. Au contraire, des éléments prospectifs étonnants sont ressortis de ces ateliers. Les collections n'ont que très peu été mentionnées, alors qu'il s'agit actuellement d'une part importante de l'action en BD, et la transition bibliographique est d'actualité. Les bibliothèques départementales du futur se détacheraient donc de cette partie spécifique du métier pour se recentrer sur l'ingénierie territoriale. Certains participants ont imaginé une équipe de BD sans locaux, afin qu'elle

¹⁴¹ Cf annexe 6



¹⁴⁰ SCHMIDT Aaron, ETCHES Amanda et CLOT Nathalie, 2016. *Utile, utilisable, désirable : redessiner les bibliothèques pour leurs utilisateurs. Op.cit.*

puisse se déplacer entre les différents réseaux de bibliothèques et expérimenter directement avec eux de nouveaux services aux usagers. Ce point est particulièrement étonnant deux ans après la fermeture de la bibliothèque départementale des Yvelines, qui a pourtant inquiété la profession. La différence réside dans le temps accordé à cette transformation. La bibliothèque départementale idéale de 2040 aura alors eu le temps de mailler le territoire et de créer un réseau autonome. Que cette prophétie se révèle exacte ou pas, les bibliothèques départementales assurent aujourd'hui des missions fondamentales pour la lecture publique en France, et la variété des missions qui leur incombe ainsi que leur capacité d'adaptation prouvent leur utilité pour le territoire.

SOURCES

Association des bibliothécaire de France. « Boîte à outils », bibliothèques en réseau. [en ligne]. [consulté le 04 février 2019].

Disponible à l'adresse : http://www.bibenreseau.abf.asso.fr/boite-a-outils/

Association des bibliothécaire de France, 2017. Le numérique : facteur d'égalité, association des bibliothécaire de France [en ligne]. Paris, modifié le 8 mars 2018. [consulté le 04 février 2019].

Disponible à l'adresse : https://www.abf.asso.fr/2/160/641/ABF/63e-congres-de-l-abf-a-paris-du-15-au-17-juin-2017

Association Valentin Haüy. « Liste des bibliothèques partenaires », *Eole*. [en ligne]. [consulté le 22 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : http://eole.avh.asso.fr/espace-pro/bibliotheques/les-biblioth %C3%A8ques-partenaires

Bibliogironde, 2011. « Cocon poétique », bibliogironde. 21 octobre 2011. [en ligne]. [consulté le 18 février 2019].

Disponible à l'adresse : http://biblio.gironde.fr/index.php?

option=com_content&view=article&id=611:cocon-poetique&catid=56:livres-singuliers-et-autres-curiosites&Itemid=87

Biblioremix. « BiblioRemix à Bécherel pour l'Ille-et-Vilaine le 23 avril 2016 », biblioremix [en ligne]. [consulté le 13 février 2019].

Disponible à l'adresse : https://biblioremix.wordpress.com/biblioremix-a-becherel-pour-lille-et-vilaine-le-23-avril-2016/

Bibliothèque départementale de l'Ardèche. « Les animations numériques de la BDA en 2018 », bibliothèque départementale de l'Ardèche. [en ligne]. [consulté le 13 février 2019].

Disponible à l'adresse : http://bdp.ariege.fr/Evenements/Les-animations-numeriques-de-la-BDA-en-2018/(language)/fre-FR

Bibliothèque départementale de l'Ardèche. « Packs de jeux-vidéo », bibliothèque départementale de l'Ardèche. [en ligne]. [consulté le 13 février 2019].

Disponible à l'adresse : http://bdp.ariege.fr/Espace-pro/Notre-offre-de-services-numeriques2/Packs-numeriques2/Packs-de-jeux-video/(language)/fre-FR

Bibliothèque départementale du Bas-Rhin, 2018. « Fiches d'animation », bibliothèque départementale du Bas-Rhin. [en ligne]. 30 mai 2018. [consulté le 18 février 2019].

Disponible à l'adresse : http://biblio.bas-rhin.fr/zoom/ados/animations/fiches-d-animation/

Bibliothèque départementale de la Mayenne. « Malles numériques », bibliothèque départementale de la Mayenne. [en ligne]. [consulté le 13 février 2019].



Disponible à l'adresse : http://bdm.lamayenne.fr/index.php/animation/outils-d-animation/320-malles-numeriques

Bibliothèque nationale de France. « Exception handicap pour l'édition adaptée », *Bibliothèque nationale de France*. [en ligne]. [consulté le 22 janvier 2019]. Disponible à l'adresse :

http://www.bnf.fr/fr/acces dedies/acteurs_sociaux/a.edition_adaptee_pmeh.html

BOCK, Anne-Marie, 2016. « 1,2,3, Lectures locales !». *Bibliothèque(s)* [en ligne]. Octobre 2016, n° 85-86, p. 12-14. [consulté le 02 février 2019].

Disponible à l'adresse :

http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67665-8586-innover.pdf#page=14

BONNY, Christèle, 2016. « Pour une approche concertée du développement documentaire dans le réseau de la médiathèque départementale du Puy-de-Dôme ». Dans *Mutualiser les pratiques documentaires: bibliothèques en réseau* (sous la direction de Jérôme POUCHOL), p. 44-51. Villeurbanne : Presses de l'enssib. La Boîte à outils, 38.

CAUDRON, Olivier. 2018. La lecture publique à l'échelle des intercommunalités du département de la Nièvre [en ligne]. Rapport à la ministre de la Culture. Inspection Générale des bibliothèques. [consulté le 08 janvier 2019].

Disponible à l'adresse :http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2018/05/6/Rapport definitif interco Nievre 999056.pdf

Département du Val d'Oise. « Rencontres valdoisiennes de la lecture publique », département du Val d'Oise [en ligne]. [consulté le 13 février 2019].

 $Disponible\ \grave{a}\ l'adresse: \ http://www.valdoise.fr/2010-rencontres-valdoisiennes-dela-lecture-publique.htm$

Département du Vaucluse. « La lecture publique », département du Vaucluse. [en ligne]. [consulté le 08 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : http://www.vaucluse.fr/culture-et-patrimoine/la-lecture-publique/

DEVRIENDT, Julien et VALLAURI, Benoît, 2016. « We are the robots ». *Bibliothèque(s)* [en ligne]. Octobre 2016, n° 85-86, p. 126-127. [consulté le 17 janvier 2019].

Disponible à l'adresse :

http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67665-8586-innover.pdf#page=128

GAILLARD-FLOCHLAY, Carole, 2018. « Quand les acteurs de la lecture publique et du social se mobilisent en faveur de la petite enfance : l'expérience du département du Lot » dans Faire vivre l'action culturelle et artistique en



bibliothèque : du tout-petit au jeune adulte (sous la direction de Colin SIDRE). P. 96-107. Villeurbanne : Presses de l'enssib. La Boîte à outils, 43.

LEGENDRE, Françoise. 2017. La nouvelle politique de lecture publique du département des Yvelines [en ligne]. Rapport à la ministre de la Culture. Inspection Générale des bibliothèques. Mars 2017. [consulté le 23 janvier 2019].

Disponible à l'adresse :

http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2017/35/7/rapport bibliotheques 809357.pdf

Médiathèque départementale de l'Aveyron. « Retour sur le mois du film documentaire », médiathèque départementale de l'Aveyron. [en ligne]. [consulté le 18 février 2019]. Disponible à l'adresse: http://mediatheque.aveyron.fr/action-culturelle-animation/le-mois-du-film-documentaire/1789-retour-sur-le-mois-du-film-documentaire-2018

Médiathèque départementale de l'Essonne. « Expositions et outils d'animation », médiathèque départementale de l'Essonne. [en ligne]. [consulté le 18 février 2019]. Disponible à l'adresse : https://bde.essonne91.fr/medias/medias.aspx? INSTANCE=exploitation&PORTAL_ID=portal_model_instance__expositions_et_anima tions culturelles.xml

Médiathèque départementale de la Haute-Corse. « Un peu d'histoire », Médiathèque départementale de la Haute-Corse. [en ligne]. [consulté le 18 février 2019]. Disponible à l'adresse :http://mediatheque.haute-corse.fr/exploitation/

Médiathèque départementale de l'Hérault. « ADO : prix littéraire départemental des collégiens de l'Hérault », médiathèque départementale de l'Hérault. [en ligne]. [consulté le 18 février 2019].

Disponible à l'adresse : http://pierresvives.herault.fr/page-standard/ado-prix-litt %C3%A9raire-d%C3%A9partemental-des-coll%C3%A9giens-de-l%E2%80%99h %C3%A9rault

Médiathèque départementale de l'Hérault, 2018. Chut! Carnet pédagogique. 1er décembre 2018. [en ligne]. [consulté le 13 février 2019].

Disponible à l'adresse :

http://pierresvives.herault.fr/sites/default/files/chut carnetpedagogique.pdf

Médiathèque départementale de l'Hérault. « La médiathèque Pierresvives », *médiathèque départementale de l'Hérault*. [en ligne]. [consulté le 13 février 2019]. Disponible à l'adresse :http://pierresvives.herault.fr/page-standard/la-m%C3%A9diath%C3%A8que-pierresvives

Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine. « L'accessibilité des bibliothèques du département », *médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine*. [consulté le 18 février 2019].

Disponible à l'adresse :http://mediatheque.ille-et-vilaine.fr/partager-echanger/lire-autrement/706-l-accessibilite-des-bibliotheques-du-departement2



Médiathèque départementale du Lot-et-Garonne, 2016. « Ludomalles, des jeux de société pour tous les âges », *médiathèque départementale du Lot-et-Garonne*. Mars 2016. [en ligne]. [consulté le 18 février 2019].

Disponible à l'adresse : http://mediatheque.lotetgaronne.fr/nos-services-aux-bibliotheques/animations/les-supports-de-jeux/282-ludomalles-des-jeux-de-societe-pour-tous-les-ages

Médiathèque départementale de la Nièvre. « Formations », *médiathèque* départementale de la Nièvre. [en ligne]. [consulté le 13 février 2019]. Disponible à l'adresse : http://www.bibliotheque.nievre.fr/index/index/id profil/8

Médiathèque départementale du Nord. « Formations », médiathèque départementale du Nord. [en ligne]. [consulté le 13 février 2019]. Disponible à l'adresse : https://mediathequedepartementale.lenord.fr/se-former-aumetier-de-bibliothecaire

Médiathèque départementale du Puy-de-Dôme, 2017. « Projet de plateforme de services numériques mutualisés », *médiathèque départementale du Puy-de-Dôme*. [en ligne]. 8 décembre 2017. [consulté le 18 février 2019].

Disponible à l'adresse : https://dlis.hypotheses.org/files/2018/01/Mise-en-oeuvre-de-lopen-data-Renaud-A%C3%AFoutz.pdf

Médiathèque départementale de Seine et Marne, 2016. « La bibliothèque en mode participatif », *médiathèque départementale de la Seine et Marne*. 28 décembre 2016. [en ligne]. [consulté le 13 février 2019].

Disponible à l'adresse : http://www.mediatheque.seine-et-marne.fr/programmes-rencontres/la-bibliotheque-en-mode-participatif

Médiathèque départementale de Seine et Marne. « Jeux », médiathèque départementale de la Seine et Marne. [en ligne]. [consulté le 18 février 2019]. Disponible à l'adresse : http://mediatheque.seine-et-marne.fr/jeux-d-artiste

Ministère de la Culture, Service du livre et de la lecture. « Les bibliothèques numériques de référence », *ministère de la Culture*.[en ligne]. [Consulté le 24 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Numerique-et-bibliotheques/Les-Bibliotheques-numeriques-de-reference

Ministère de la Culture, Modalité du calcul de la typologie des bibliothèques, *ministère de la Culture*. [en ligne]. [consulté le 13 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/A-propos-de-l-enquete/Typologie



Ministère de la Culture. Observatoire de la lecture publique [outil de cartographie]. [en ligne]. [consulté le 13 février 2019].

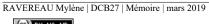
Disponible à l'adresse : https://olp.culture.fr

Ministère de la Culture. « Premières Pages : Qu'est ce que c'est ? », ministère de la Culture. [en ligne]. [consulté le 18 février 2019].

Disponible à l'adresse : https://www.premierespages.fr/editorial/55

Savoie-Biblio. « Aide à l' informatisation et aux services liés à la gestion informatisée », Savoie-biblio. [en ligne]. [consulté le 13 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : https://www.savoie-biblio.fr/EXPLOITATION/Default/aideinformatisation-et-services-lies.aspx



BIBLIOGRAPHIE

GÉNÉRALITÉS

ALIX, Yves (dir.), 2013. Bibliothèques en France, 1998-2013. Paris : Éditions du Cercle de la librairie. Collection Bibliothèques.

Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt et Direction du livre et de la lecture, 1997. *Bibliothèques départementales de prêt: 50 ans d'aménagement culturel du territoire*. Bourg en Bresse : Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt.

BERTRAND, Anne-Marie et ALIX, Yves, 2015. Les bibliothèques. 5e édition. Paris : La Découverte.

CALENGE, Bertrand. 1992. « Les Bibliothèques centrales de prêt ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. Juillet 1992, n° 4, p. 24-34. [consulté le 17 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1992-04-0024-004

CARACO, Alain, 2017. « Journées d'étude de l'ADBDP ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 7 décembre 2017, n° 12. [consulté le 02 février 2019]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/journees-d-etude-de-l-adbdp_67774

Département de Loire-Atlantique et École de design Nantes Atlantique, 2014. *Design de service public en collectivité locale : le passage à l'acte*. Paris : la Documentation française.

GIRARD, Hélène, 2017. « Les bibliothèques départementales de prêt face à un flou juridique ». La Gazette des Communes [en ligne]. 20 février 2017. [consulté le 17 janvier 2019].

 $Disponible \quad \grave{a} \quad l'adresse: \quad http://www.lagazettedescommunes.com/490375/lesbibliotheques-departementales-de-pret-face-a-un-flou-juridique/$

GIRARD, Hélène, 2017. « Les bibliothèques départementales de prêt vont changer de nom ». La Gazette des Communes [en ligne]. 28 février 2017. [consulté le 08 février 2019].

 $Disponible \quad \text{a} \quad l'adresse: \quad http://www.lagazettedescommunes.com/492168/les-bibliotheques-departementales-de-pret-vont-changer-de-nom/$

Institut National de l'Audiovisuel. 2017. Les bibliobus, livreurs de culture. [en ligne]. 07 septembre 2017. [consulté le 12 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : https://www.ina.fr/video/S645239_001/les-bibliobus-livreurs-de-culture-video.html

MUCCHIUTTI, Timothée, sous la direction de JACQUINET, Marie-Christine, 2017. Bibliothèques départementales et territoires : penser, développer et organiser l'accès à la lecture publique. Mémoire de master. Villeurbanne : ENSSIB.



POISSENOT, Claude, 2018. « Bibliothèques et gilets jaunes » . *Livre Hebdo* [en ligne]. 6 décembre 2018. [consulté le 14 février 2019].

Disponible à l'adresse : https://www.livreshebdo.fr/article/bibliotheques-et-gilets-jaunes

SCHMIDT Aaron, ETCHES Amanda et CLOT Nathalie, 2016. *Utile, utilisable, désirable : redessiner les bibliothèques pour leurs utilisateurs* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2016. (La Numérique). [consulté le 08 février 2019].

Disponible à l'adresse : http://books.openedition.org/pressesenssib/1537

SONNIER, Corinne, 2010. « De l'avenir des bibliothèques départementales de prêt ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. Mars 2010, n° 2, p. 26-29. [consulté le 08 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-02-0026-005

VÉLASQUEZ, Fabien, 2018. « Attractivité des territoires : quelle place pour les bibliothèques ? ». Le blog de la médiathèque expérimentale de l'Espace multimédia gantner. [en ligne]. 3 octobre 2018. [Consulté le 14 janvier 2019]. Disponible à l'adresse : http://mediatheque.communaute-emg.net/?p=4637

BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES ET SERVICES

ANDISSAC, Marie-Noëlle et FONTAINE-MARTINELLI, Françoise, 2017. « La Bibliothèque accessible ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. N° 11, p. 26-35. [consulté le 04 février 2019].

Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-11-0026-003

BARRIO, Amélie, 2017. « Bibliothèques hors les murs, quelle(s) définition(s)? : BHLM ». *Bibliothèque(s)* [en ligne]. Juin 2017, n° 88-89, p. 68-70. [consulté le 02 février 2019].

Disponible à l'adresse :

http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68195-88-89-inegalites-territoriales.pdf#page=68

BATS Raphaëlle, 2015. Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques .Villeurbanne : Presses de l'Enssib. La Boîte à outils, 33.

BATS Raphaëlle, 2016. « La participation en bibliothèque : légitimité, formes et enjeux ». *Bibliothèque(s)* [en ligne]. Mars 2016, n° 83, p.10-15. [consulté le 14 février 2019].

Disponible à l'adresse :

https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67482-83-pratiques-participatives.pdf#page=18

DEFRANCE, Agnès. 2017. « La médiathèque de Pierresvives, un exemple d'inclusion dans un quartier ». *Bibliothèque(s)* [en ligne]. Juin 2017, n° 88-89, p. 53-57. [consulté le 08 janvier 2019].

Disponible à l'adresse :

http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68195-88-89-inegalitesterritoriales.pdf#page=53



DEVILLIERS, Aude, ETRILLARD, Aude, FRANCHI, Barbara. 2017. La médiathèque Pierresvives, lieu de formation et d'experimentation : des outils au plaidoyer. Médiathèque départementale de l'Hérault. [en ligne]. 26 juillet 2017. [consulté le 14 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : https://inet.cnfpt.fr/sites/default/files/rapport_de_stage_groupe herault.pdf

DUMAS, Stéphane et GODONOU-DOSSOU, Nelly, 2017. « Réduire les distances culturelles: l'exemple ardéchois ». *Bibliothèque(s)* [en ligne]. Juin 2017, n° 88-89, p. 81-83. [consulté le 18 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68195-88-89-inegalites-territoriales.pdf#page=81

GUILBAULD, Didier et LAHARY, Dominique, 2008. « Les Bibliothèques départementales et la prestation ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. Mars 2008, n° 2, p. 60-63. [Consulté le 10 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-02-0060-010

JACQUET, Amandine et COUTAU, Xavier, 2018. *Concevoir une bibliothèque rurale*. Paris : Association des bibliothécaires de France et Association des bibliothécaires départementaux. Collection Médiathèmes, 20.

RIGEADE, Marine, 2015. « L'éducation artistique et culturelle en bibliothèque territoriale ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 5 avril 2015, n° 5, p. 102-110. [consulté le 08 janvier 2019].

RONSIN-MÉNERAT, Laurent, 2017. « Morbihan, La proximité chemin lisant ». *Bibliothèque(s)* [en ligne]. Juin 2017, n° 88-89, p. 58-59. [consulté le 08 janvier 2019].

Disponible à l'adresse http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68195-88-89-inegalitesterritoriales.pdf#page=58

VAN ATTEN, Vanessa, 2017. « Améliorer l'accès au livre et à la lecture ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. Mars 2017, n° 11, p. 8-15. [consulté le 22 janvier 2019]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-11-0008-001

VILLENET-HAMEL, Mélanie. 2012. « Le Projet pierresvives : bibliothèque en concurrence ? ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF) [en ligne]. Juillet 2012, n° 4, p. 11-14. [Consulté le 11 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-04-0011-002

Bibliothèques départementales et territoires

AÏOUTZ, Renaud, 2016. « Les visages pluriels des réseaux intercommunaux en Auvergne ». *Bibliothèque(s)* [en ligne]. Juin 2016, n° 84, p.30-35. [consulté le 04 février 2019]. Disponible à l'adresse : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67889-84-auvergne.pdf#page=32



BOCK, Anne-Marie, COUTAU, Xavier et GALAUP, Xavier, 2017. « Les bibliothèques départementales contribuent-elles à l'égalité territoriale ? ». *Bibliothèque(s)* [en ligne]. Juin 2017, n° 88-89, p. 50-52. [consulté le 02 février 2019]. Disponible à l'adresse :

http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68195-88-89-inegalitesterritoriales.pdf#page=50

BOCK, Anne-Marie et GALAUP, Xavier, 2015. « Quand les chemins se croisent, pérégrination d'un bibliobus en Alsace». *Bibliothèque(s)* [en ligne]. Juin 2015, n° 79, p. 28-30. [consulté le 02 février 2019].

Disponible à l'adresse :

http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/66571-79-alsace.pdf#page=30

BOYER, Anne-Marie et DOUEZ, Nicolas, 2016. « Les Contrats Territoires Lecture en Auvergne Rhône Alpes. Un dispositif original pour accompagner des territoires en questionnement ». *Bibliothèque(s)* [en ligne]. Juin 2016, n° 84, p. 21-25. [consulté le 02 février 2019].

Disponible à l'adresse :

http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67889-84-auvergne.pdf#page=23

CLAUD, Joëlle, 2017. « Lacunes et inégalités territoriales ». *Bibliothèque(s)* [en ligne]. Juin 2017, n° 88-89, p. 26-29. [consulté le 02 février 2019].

Disponible à l'adresse :

http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68195-88-89-inegalitesterritoriales.pdf#page=26

DELOZE, Estelle et LAFON, Claire, 2017. « Réforme territoriale, bibliothèques et territoires ruraux ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 8 juin 2017, n° 11. [consulté le 08 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/reforme-territoriale-bibliotheques-et-territoires-ruraux 67541

DOUEZ, Nicolas, 2016. « Les bibliothèques en Auvergne ». *Bibliothèque(s)* [en ligne]. Juin 2016, n° 84, p. 9-11. [consulté le 08 janvier 2019].

Disponible à l'adresse :

http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67889-84-auvergne.pdf#page=11

DOUEZ, Nicolas, 2016. « Réformes territoriale et réseaux de bibliothèques : quelles innovations pour aujourd'hui et demain ? ». *Bibliothèque(s)* [en ligne]. Juin 2016, n° 84, p. 12-16. [consulté le 08 janvier 2019].

Disponible à l'adresse :

http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67889-84-auvergne.pdf#page=14

DUQUENNE, Isabelle, 2017. « Vers un aménagement numérique du territoire ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. Août 2017, n° 12, p. 44-51. [consulté le 08 janvier 2019].



Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-12-0044-005

ECK, Virginie, 2016. « Groupe ABF Rhône-Alpes, l'interco à la carte : loi NOTRe et réseaux de bibliothèques ». *Bibliothèque(s)* [en ligne]. Mars 2016, n° 83, p. 62-63. [consulté le 08 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67482-83-pratiques-participatives.pdf#page=64

LAHARY, Dominique. 2017. « Les Bibliothèques en pleine réforme territoriale ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF) [en ligne]. Août 2017. n° 12, p. 52-59. [Consulté le 14 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-12-0052-006

LE TORREC, Mélanie. 2017. « Redéploiement territorial ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. Août 2017. n° 12, p. 60-69. [Consulté le 10 janvier 2019] . Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-12-0060-007

MONIOT, Claire. « CTL : un dispositif efficace pour l'égalité d'accès à la lecture et à la culture». *Bibliothèque(s)* [en ligne]. Juin 2017, n° 88-89, p. 65-67. [Consulté le 10 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68195-88-89-inegalites-territoriales.pdf#page=65

NAEGELEN-POMMARET, Sabine, 2015. « La Bibliothèque est-elle soluble dans le réseau ?». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 4 septembre 2015, n° 6. [consulté le 11 février 2019].

Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/la-bibliotheque-est-elle-soluble-dans-le-reseau_65447

OTT, Arsène, 2015. « L'intercommunalité. portrait de groupe de la lecture publique en Alsace». *Bibliothèque(s)* [en ligne]. Juin 2015, n° 79, p. 22-26. [consulté le 08 janvier 2019]. Disponible à l'adresse : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/66571-79-alsace.pdf#page=24

RAPPORTS OFFICIELS

GAUTIER-GENTÈS, Jean-Luc, AROT, Dominique, CLAUD, Joëlle et GROGNET, Thierry, 2013. 2013-007: Les Bibliothèques départementales de prêt : indispensables autrement [en ligne]. Inspection générale des bibliothèques. Novembre 2013. [consulté le 08 février 2019].

Disponible à l'adresse :

http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2013/74/9/BDP-Rapport-5.12.13_286749.pdf

GAUTIER-GENTÈS, Jean-Luc, CLAUD, Joëlle, 2015. 2015-0033: L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales [en ligne]. Inspection générale des bibliothèques. Décembre 2015. [consulté le 08 février 2019].

Disponible à l'adresse :

http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2015/35/8/

Rapport Equip.LP-Version definitive corrigee 01-02-16 534358.pdf

Inspection générales des bibliothèques, 2018. Rapport de l'inspection générale des bibliothèques Année 2017 [en ligne]. [Consulté le 10 janvier 2019].

Disponible à l'adresse :

http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2017/54/7/Rapport definitif 939547.pdf

Ministère de la Culture, Direction générale des médias et industries culturelles. Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016 [en ligne]. [Consulté le 24 janvier 2019].

Disponible à l'adresse: http://www.culture.gouv.fr/Nous-connaitre/Missions-et-consultations-publiques/Mission-Orsenna-sur-la-lecture/Publications/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016

Observatoire de la lecture publique (Ministère de la Culture, Direction générale des médias et industries culturelles, Service du livre et de la lecture). 2018. Bibliothèques départementales. Données d'activité 2013-2016. Synthèse nationale [en ligne]. [Consulté le 11 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-departementales/Bibliotheques-departementales-Donnees-d-activite-2013-2016

Observatoire de la lecture publique (Ministère de la Culture, Direction générale des médias et industries culturelles, Service du livre et de la lecture). 2017. Bibliothèques municipales et intercommunales. Données d'activité 2015. Synthèse nationale [en ligne]. [Consulté le 11 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales/Bibliotheques-municipales-Donnees-d-activite-2015

ORSENNA, Erik et CORBIN, Noël. 2018. Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain [en ligne]. Février 2018. [Consulté le 11 janvier 2019]. Disponible à l'adresse:

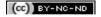
http://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Voyage-au-pays-desbibliotheques.-Lire-aujourd-hui-lire-demain

Textes législatifs et réglementaires

Code du patrimoine. Partie réglementaire. Livre III. Bibliothèques. [en ligne]. Version au 1^{er} janvier 2019. [consulté le 15 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do? idArticle=LEGIARTI000024240661&idSectionTA=LEGISCTA000024240659&cidTe xte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20190115

Décret n°86-102 du 20 janvier 1986 relatif a l'entrée en vigueur du transfert de compétences dans le domaine de la culture. [en ligne]. [consulté le 17 janvier 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do? cidTexte=JORFTEXT000000324506&categorieLien=id



Décret n°86-277 du 26 février 1986 relatif aux opérations en cours en matière de bibliothèques municipales et de bibliothèques centrales de prêt à la date du transfert de compétences dans le domaine de la culture [en ligne]. [consulté le 17 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000518361&categorieLien=cid

Décret n°88-1037 du 9 novembre 1988 relatif au contrôle technique de l'État sur les bibliothèques des collectivités territoriales [en ligne]. [consulté le 17 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000504049

GATTÉGNO, Jean, 1985. « Circulaire sur les missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF) [en ligne]. Mai 1985, n° 3-4, p. 304-311. [Consulté le 11 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-03-0304-001

Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de l'intérieur. 2016. Circulaire relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt [en ligne]. 15 juin 2016. MCCE1616666C. [consulté le 10 février 2019].

Disponible à l'adresse : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php? action=afficherCirculaire&hit=1&r=41016

Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions [en ligne]. [consulté le 12 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000880039

Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat [en ligne]. [consulté le 17 janvier 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do? cidTexte=JORFTEXT000000320197

Loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État. Art. 60, 61-1, 61-2, 62. [en ligne]. [consulté le 12 janvier 2019].

Disponible à l'adresse :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.docidTexte=JORFTEXT000000320195

Loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes [en ligne]. [consulté le 17 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000169492

Loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique [en ligne]. [consulté le 17 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000161486&categorieLien=cid



Loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 modifiant certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale [en ligne]. [consulté le 17 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000732896

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [en ligne]. [consulté le 22 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647

Loi n° 2006-961 du 1 août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information [en ligne]. [consulté le 22 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000266350

Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles [en ligne]. 2014. [consulté le 12 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028526298

Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République [en ligne]. 2015. [consulté le 12 janvier 2019].

Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030985460&dateTexte=20190221

Ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre 1945 créant une bibliothèque centrale de prêt dans certains départements [en ligne]. [Consulté le 10 janvier 2019].

Disponible à l'adresse :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.docidTexte=JORFTEXT000000334609 &categorieLien=cid

Ordonnance n° 2017-650 du 27 avril 2017 modifiant le livre III du code du patrimoine [en ligne]. [Consulté le 10 janvier 2019] .

Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034503367&categorieLien=id



ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 – LISTE DES ENTRETIENS RÉALISÉS	88
ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN	89
ANNEXE 3 – TYPOLOGIE NATIONALE DES BIBLIOTHÈQUES	
MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES	90
ANNEXE 4 - TYPOLOGIE DES BIBLIOTHÈQUES DU CALVADOS	
OFFRANT DES SERVICES DIFFÉRENTS SELON LE NIVEAU	91
ANNEXE 5 - EXEMPLE D'UN SWOT RÉALISÉ POUR LE DIAGNOST	ГІС
TERRITORIAL D'UN EPCI SARTHOIS	93
ANNEXE 6 – SYNTHÈSE DE L'ATELIER « BIBLIOTHÈQUES	
DÉPARTEMENTALES DU FUTUR »	95

ANNEXE 1 – LISTE DES ENTRETIENS RÉALISÉS

Laurine Arnould, chargée de mission Bibliothèques numériques au ministère de la Culture (DGMIC – SLL – bureau de la lecture publique). Entretien en face-à-face.

Vincent Calvet, conseiller pour le livre et la lecture, DRAC Nouvelle-Aquitaine, site de Poitiers. Entretien téléphonique.

Olivier Caudron, inspecteur général des bibliothèques.

Xavier Coutau, directeur de la médiathèque départementale d'Eure-et-Loir et co-président de l'ABD. Entretien téléphonique.

Dominique Delanoue-Bari, responsable du pôle observatoire et administration, médiathèque départementale de la Drôme. Entretien téléphonique.

Loriane Demangeon, cheffe de service adjointe de la médiathèque départementale des Vosges au moment de l'entretien. Entretien téléphonique.

Martine Dourlou, assistante de direction, chargée de l'évaluation, correspondante pour les formations sur le site de Flandre. Entretien téléphonique.

Sylvie Fournioux, adjointe au directeur de la direction de la lecture publique du département de l'Ain au moment de l'entretien. Entretien par mail.

Catherine Gier, cheffe du bureau du développement de la lecture publique, bibliothèque départementale de la Sarthe. Entretien téléphonique.

Sylvie Guézennec, responsable logistique, bibliothèque du Calvados. Entretien téléphonique.

Claire Lemauff, chargée de mission DGD - innovation architecturale au ministère de la Culture (DGMIC – SLL – bureau de la lecture publique). Entretien en face-à-face.

Anne Morel, chargée de mission bibliothèques territoriales au ministère de la Culture (DGMIC – SLL – bureau de la lecture publique). Entretien en face-à-face.

Aude Pallois, gestionnaire du contrôle qualité et de l'évaluation des activités à la médiathèque départementale du Pas-de-Calais lors de l'entretien. Entretien téléphonique.

Catherine Picard, chargée d'évaluation à la bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône. Entretien téléphonique.

Christophe Torresan, directeur de la médiathèque départementale du Puyde-Dôme. Entretien téléphonique.



ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN

Collections:

- typologie des collections
- ressources numériques / stratégies de mise à disposition
- organisation de la desserte territoriale
- politique documentaire
- transition bibliographique

Action culturelle:

- typologie des événements mis en place
- accompagnement
- à destination de quels publics ?
- les partenariats

Services:

- informatisation/réinformatisation
- SIGB commun
- formations
- politique de design de service

Relations avec les autres échelons administratifs :

- évaluation et diagnostic de territoire
- réseaux intercommunaux
- liens avec les élus
- place dans l'organigramme du département
- plan départemental de lecture publique
- public cible du département

Bibliothèques départementales :

- annexes ou sites ouverts au public ?
- réaménagement des locaux
- profils des bibliothécaires départementaux
- liens avec les autres bibliothèques départementales



ANNEXE 3 – TYPOLOGIE NATIONALE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

Catégories	Bibliothèques			Deinte le ctues	Dinie
ADBOP	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2	Niveau 3	Points lecture	Dépôts
Guide ADBDP	Biblioth	èques	Bibliothèques relais	Autres dépôts	tous publics
Rapport SLL	Bibliothèques	municipales	Relais	Anter	nes
Crédits d'acquisition tous documents	CB1x1 2 € / hb	CB2x1 1 € / hb	CB3x1 0,50 € / hb		
Horaires d'ouverture	CB1x2 12 h / semaine	CB2x2 8 h / semaine	CB3x2 4 h / semaine	Deux ou trois critères du niveau 3	Moins de deux critères du niveau 3
Personnel	CB1x3 1 agt cat. B fil. cult. / 5 000 hb 1 salarié qualifié 2 000 hb	CB2x3 1 salarié qualifié ⁽³⁾	CB3x3 Bénévoles qualifiés ⁽⁴⁾		
	Local réservé à usage de bibliothèque			sont	sont
Surface	CB1x4 0,07 m² / hb Puis, au moins 0.015m²/hab au-dessus du seuil de 25000 habitants 100 m²	CB2x4 0,04 m2 / hb Puis, au moins 0.015m²/hab au-dessus du seuil de 25000 habitants	CB3x4 25 m²	respectés	respectés

⁽¹⁾ Les bibliothèques de niveau 1 correspondant aux normes de l'État : surface (dotation globale de décentralisation), crédits d'acquisitions (CNL).

Illustration 5: Modalité du calcul de la typologie des bibliothèques

Source: http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/ Observatoire-de-la-lecture-publique/A-propos-de-l-enquete/Typologie [consulté le 25 janvier 2019].

⁽²⁾ DUT ou DEUST Métiers du livre, titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF, BEATEP médiateur du livre ou cycle de formation de base dispensé par une BDP. Un plein temps par tranche de 5 000 hb, ou, pour les villes de moins de 5000 hb, un temps plein de 4000 à 4 999 hb, un mi-temps de 2 000 à 3 999 hb, un tiers-temps en-dessous de 2 000 hb.

⁽³⁾ DUT ou DEUST Métiers du livre, titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF, BEATEP médiateur du livre ou cycle de formation de base dispensé par une BDP. Un plein temps à partir de 5 000 hb, un mi-temps de 2 000 à 4 999 hb, un tiers-temps en-dessous de 2 000 hb.

(4) Titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF ou cycle de formation de base dispensé par une BDP.

ANNEXE 4 - TYPOLOGIE DES BIBLIOTHÈQUES DU CALVADOS OF-FRANT DES SERVICES DIFFÉRENTS SELON LE NIVEAU

Critères pour la convention avec les communes (hors communes nouvelles et **EPCI)**

R	oni	oni	oni
SIGB	Logiciel professionnel. Si logiciel pro gratuit : maintenance et formation obligatoire	Logiciel professionnel. Si logiciel pro gratuit: maintenance et formation obligatoire	Logiciel professionnel Si logiciel pro gratuit: maintenance et formation obligatoire
Accès Internet public	Wifi	Wiff	1 minimum
Personnel	1 ETP formé * (Par tranche de 2000 hbts) (Cat A pour + 10 000 hbts Cat B pour + 5000 hbts)	% ETP formé*	Bénévole formé*
Horaires	24 h sur 5 jours (dont un soir jusqu'à 19 h)	1,50 € /hbts 16 h minimum 16 h (livres + revues) sur 4 jours (dont Et un jour jusqu'à 20 19 h) abonnements minimum	8 h
Budget Acquisitions	2 € /hbts minimum (livres + revues) Et 40 abonnements minimum	1,50 € /hbts minimum (livres + revues) Et 20 abonnements minimum	1,50 € /hbts minimum (livres + revues) Et 10 abonnements minimum
Surf/ hbts	0.07	0.04	0.04
Surface	+ 100 m2	+ 70 m2	+ 50 m2
	13	2	3

Une commune de + de 5000 habitants ne pourra signer qu'une convention 1

Les services proposés selon le niveau de la bibliothèque municipale

	CEDVICES PROPOSÉS
	SENVICES PROPOSES
	 Prêtde livres
	 Navettes de réservation
	 Prêtd'expos, kamishibaïs, valises et tapis-lecture + les expos de la Manche et l'Orne
	Conseil etaccompagnement
Convention 1	 Prêtde disques
Ħ	 Prêt de jeux vidéo
Convention d'objectifs 1	 Prêt de Jeux de société
	 Ressources numériques avec une participation financière
	 Tous les appels à projet de l'action culturelle
	 Possibilité d'une formation dédiée
	 Prêt de livres
	 Navettes de réservation
	 Prêtd'expos, kamishibaïs, valises et tapis-lecture + les expos de la Manche et l'Orne
Contion	Conseil et accompagnement
COLIVERITORIES	 Prêt de disques
11	 Prêt de jeux vidéo
Convention d'objectifs 2	 Prêt de Jeux de société
	 Ressources numériques avec une participation financière
	 Maxi 2 appels à projet de l'action culturelle
	 Prêt de livres
	 Navettes de réservation
Convention 3	 Ressources numériques avec une participation financière
Et	 Prêt d'expos, kamishibaïs, valises et tapis-lecture uniquement de la Bibliothèque du Calvados
Convention d'objectifs 3	Conseil et accompagnement
•	 1 appel à projet de l'action culturelle

ANNEXE 5 - EXEMPLE D'UN SWOT RÉALISÉ POUR LE DIAGNOS-TIC TERRITORIAL D'UN EPCI SARTHOIS

Contraintes
Bibliothèques: bibliothèques cibles B1 et B2, entielles têtes de réseau, à 3 paliers ou s du niveau attendu loignement géographique entre nord et as d'équipement au Centre Ouest du ritoire éficit de communication et dentification extérieurs des équipements
Territoire: émographie: population peu diplômée, illissante, taux de pauvreté important bsence de desserte ferroviaire, difficulté bale d'accès aux services sans voiture éficit d'accès aux services publics pour e ville assin de vie d'une ville éloigné de plus 20 mn des 3 services d'accès à l'emploi
Menaces
Bibliothèques: ucun poste de bibliothécaire Cat. A ou ur le territoire plarisation du réseau en 2 secteurs nord ud ifficulté à toucher des populations resiquement éloignées des équipements lecture publique etard en termes d'offre de services mériques pour 3 bibliothèques sur 5 on reconduction de l'abonnement diabox(réabonnement envisagé) quipe de bénévoles peu nombreuse pour e bibliothèque as d'accessibilité PMR pour 3 liothèques
este aiédééibbé; a2 — uuouigdenceil; a

Territoire:

- Volonté des élus de développer les services et l'attractivité du territoire
- Projet de SCOT pour l'EPCI
- L'EPCI est classé Zone de Revitalisation Rurale et doté du label départemental Territoires Partenaires Santé
- Aménagement de nouveaux locaux pour le centre social
- Extension de l'espace culturel
- Identité du territoire à construire

Territoire:

- Perte de population, impact sur les moyens financiers des communes
- -Pénurie de médecins généralistes



ANNEXE 6 – SYNTHÈSE DE L'ATELIER « BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES DU FUTUR »



« Bibliothèques départementales du futur »

Synthèse de l'atelier organisé en séance plénière lors des Journées d'étude de l'Association des Bibliothécaires Départementaux

Conques-en-Rouergue (Aveyron)

18 septembre 2018

Lors des Journées d'étude de l'Association des Bibliothécaires Départementaux, l'association, accompagnée par Pascal Desfarges, fondateur de l'agence Retiss, a organisé un atelier de prospective. Près de 150 participants, réunis au Centre européen de Conques-en-Rouergue (Aveyron) ont phosphoré pour produire leur vision de la « Bibliothèque départementale du futur ».

Cette vision est évidemment polyphonique mais il en ressort des tendances fortes qui disent beaucoup des actuelles préoccupations et dynamiques des acteurs des Bibliothèques départementales.

Des objectifs qui font globalement consensus

Invités à se projeter dans les « Bibliothèques départementales en 2040 », les participants n'en oublient pas de formuler et réaffirmer leurs objectifs de politique publique. Ces objectifs s'expriment sur les deux champs que sont ceux des Bibliothèques départementales combinant offre de contenus culturels et de compétences et ingénierie territoriale. Les participants se sont dès lors très largement affranchis d'une approche spéculative sur l'avenir des Départements ainsi que du cadre administratif et institutionnel en général : les questions d'intercommunalisation ne sont que très rarement évoquées. Sans que la consigne en soit donnée, l'immense majorité des propositions se sont donc attachées à considérer l'objet « réseaux de bibliothèques et de lecture publique » comme socle de réflexion tangible et suffisant pour supporter la projection.

Ainsi, les notions de « vivre ensemble », de « qualité de vie », « d'innovation culturelle et sociale », mais aussi de promotion de l'équité territoriale sont-elles régulièrement réaffirmées. De ce point de vue, l'ADN bédépiste parle sans détour, la résorption des zones blanches et l'accessibilité des services émergeant à plusieurs

reprises et appelant à créer des passerelles entre territoires urbains et ruraux, donc à faire œuvre de cohésion sociale.

Ce propos, généralement partagé, comprend sans surprise une attention forte aux enjeux de fracture numérique (accès comme usages, « construire de la proximité en réponse à l'éloignement dû à la part croissante du virtuel », « enjeu de la médiation sur les contenus face aux besoins des citoyens ») mais ces objectifs sont formulés de manière généraliste, sans que les publics soient souvent distingués dans leurs composantes. L'idée d'un service utile et au cœur de la vie des citoyens se dégage nettement. L'attention des participants porte bien davantage sur leur rôle relationnel et social que sur la notion de service accessible 24h / 24h ou de dématérialisation des ressources.

Plus largement, les participants ont joué le jeu de repenser les services des bibliothèques départementales en s'émancipant des freins opérationnels ou en intégrant systématiquement dans leur réflexion l'enjeu environnemental et l'empreinte carbone s'agissant de la desserte par exemple. Peu de nouveautés par ailleurs : une seule mention de drone ! Tout reste à inventer !

La part des collections crée toutefois une brèche notable dans ce consensus : à travers l'attention portée par les participants à l'évolution des métiers, on décèle une réelle tension quant à l'évolution de la hiérarchie des valeurs professionnelles. Quelques très rares voix s'élèvent pour faire de la « survie du livre » un objectif propre. D'autres, au contraire, insistent sur le fait que les Bibliothèques départementales soient « totalement intégrées dans les démarches culturelles, éducatives et sociales du territoire en faisant disparaître la stricte notion de lecture publique ».

En revanche, s'il y a consensus dans cette voie-là, il est bien difficile de dégager des axes de travail prioritaires. Comme si, sommée d'évoluer à la fois sur le fond (numérique, collection, action culturelle, éducation aux médias) et sur la forme (quel degré de décentralisation ou de déconcentration de son action ?), la Bibliothèque départementale, au sens générique, peinait à déterminer ses azimuts.

Un métier, des métiers

La nécessaire évolution des métiers trace aussi un fil rouge, une constante dans les productions et propositions. Mais s'y cachent des différences de nature : la plupart des participants invitent à une évolution profonde du métier dans son organisation (« se débarrasser des schémas traditionnels ».) C'est d'abord l'articulation des métiers dans une même équipe qui est interrogée : pour les uns, il est nécessaire d'amplifier les partenariats avec les acteurs de terrain en veillant toutefois à dépasser les effets d'aubaine afin de garder une « identité de marque » jugée nécessaire pour répondre et rester mobilisés sur les besoins de base et objectifs premiers. Traduction naturelle en mode projet. D'autres vont plus loin, proposant de construire nativement des « équipes pluridisciplinaires : animation, social, culture », de « s'ouvrir à des profils variés ». On parle alors d'hyperhybridation. Il faut souligner ici que le champ lexical du « service » prend le pas sur celui des « collections ». Fait global : l'accompagnement au changement est identifié comme un besoin manifeste.

La question de la bonne échelle de mise en œuvre de compétence ou d'intervention est soulevée : à quel niveau déployer un réseau documentaire, un programme d'action culturelle ? Peut-être parce que les participants ont fait fi des

prochaines et très incertaines modalités d'exercice de l'action publique locale (quid de la déconcentration et de la décentralisation dans vingt ans en effet?), ce point a été soulevé mais non résolu.

La co-construction, évidemment ; l'ingénierie, jusqu'où ?

La notion de co-construction est évidemment centrale. Elle irrigue toutes les propositions avec l'enjeu d'en partager la philosophie, d'en définir les formes et au-delà de l'envie et du besoin, de le traduire dans la réalité vécue.

Sur la forme donc, deux notions émergent : celle de la Bibliothèque départementale comme hyper-lieu, et celle d'une Bibliothèque départementale moins définie par ses espaces. Ces deux notions, non-formulées comme telles, apparaissent en plein ou en déliés dans la plupart des ateliers, et méritent d'être illustrées.

L'hyper-lieu, d'abord, réunit les idées d'une Bibliothèque départementale qui pousse à un état très avancé le principe de coordination de réseau, de plaque tournante, d'établissement chef d'orchestre, fédérateur, assurant la rencontre et la circulation des idées, des projets et des personnes, bref facilitatrice depuis sa base.

La Bibliothèque départementale très largement territorialisée, ensuite, voit les agents investir massivement les territoires dans une très grande horizontalité, au point que la perspective de la disparition des Bibliothèques départementales en tant que telles soit évoquée à de nombreuses reprises. Mais, ce disant, les participants, pour autant qu'ils puissent être dans une même vision, ne formulent là ni optimisme ni pessimisme : ni l'optimisme qui verrait les Bibliothèques départementales devenues superflues pour réseaux intercommunaux autonomes dans leur fonctionnement et développement, ni le pessimisme voyant les services départementaux de lecture publique mis en pièces ou dévitalisés. Il s'agissait plutôt de définir la territorialisation des bibliothèques départementales comme la garantie d'un usage efficient du service. Et d'abandonner la rigidité du « paquebot », image que peuvent parfois donner les Bibliothèques départementales et évoluer vers une plus grande élasticité, plasticité, adaptabilité et proximité! Ainsi transformées et plus agiles, les Bibliothèques départementales pourraient, selon ces contributeurs, expérimenter sans complexe. Outre la question réelle et prégnante d'« agilité », il y a lieu de voir des formes nouvelles et refonder le pilotage des établissements, jugé souvent lourd ou lent. Certains verbatims, tels que « se défaire des équipements pour l'action », ou « dégager du temps pour la conduite de projets », disent bien la contradiction qu'il peut y avoir à disposer de lieux pour œuvrer. C'est un appel à l'ubiquité qui est distinctement énoncé! Ces propositions font évidemment écho au modèle adopté en 2015 par le Département des Yvelines, abandonnant le soutien aux collections au profit d'une offre d'ingénierie. Mais il faut ici se garder de l'idée selon laquelle la légèreté d'une Bibliothèque départementale en termes d'infrastructures serait la garantie d'une action plus adaptée aux territoires. Ce n'est en tout cas pas en termes aussi binaires qu'il convient de l'entendre.

La problématique englobe l'échelle locale où le hors-les-murs apparaît comme champ d'action attractif et pertinent car vierge et totalement ouvert. Dans cette dialectique du lieu, de son périmètre, de son assise et de sa nature, l'enjeu de la transformation des bâtiments et des espaces est une évidence, un levier. Il ressort donc plusieurs fois, encourageant logiquement sa flexibilité.

Au-delà de la question du lieu, ce sont donc des modèles de Bibliothèques départementales et de politiques de lecture publique qui se transforment, se redessinent ; établissement fondant son action sur le soutien, le conseil, l'accompagnement et la coordination (et s'en tient là) ou service fortement et durablement territorialisé, dans une

dimension d'organisation apprenante, éprouvant au quotidien les réalités concrètes des usages et pratiques.

Dans tous les cas, on relève un appel puissant à réaffirmer l'enjeu et la pertinence de l'échelon départemental, apte à porter une politique d'aménagement culturel du territoire, qui ne soit pas seulement un énoncé théorique d'une réalité locale mais induise un plan d'action concret et perceptible par le réseau et les usagers (plan de formation ou projet numérique de territoire par exemple). Les missions du pilotage et ses outils se profilent comme des leviers, et compétences incontournables : connaissance du territoire, diagnostics, évaluation.

Dimension institutionnelle

Après la dialectique du lieu et du territoire, s'en forme une seconde à propos de la dimension institutionnelle de l'établissement. Ce mouvement consiste d'une part à mieux ancrer la Bibliothèque départementale dans son institution et d'autre part à l'en libérer. Dans le rapport à l'institution, beaucoup de participants relèvent le besoin d'une meilleure lisibilité de la Bibliothèque départementale au sein du Département pour en améliorer le portage par les élus. L'enjeu de communication interne reste prégnant, accru par le besoin d'inscrire la lecture publique dans une politique propre, assumée et portée par à la collectivité et non comme prestataire de service peu ou mal identifié.

Dans le même temps, beaucoup de contributions plaident pour des Bibliothèques départementales bien plus ouvertes sur leur territoire, dans un dialogue fertile avec des acteurs parfois peu sollicités : associations (en tant que levier de la connaissance du territoire et partenaires potentiels) mais aussi usagers dont on conçoit qu'ils façonnent et infléchissent le service qui leur est proposé. Il faut noter que cette dimension émerge peu au regard de l'importance des démarches collaboratives et participatives menées depuis peu dans la profession, et au regard aussi de la médiatisation dont elles ont fait l'objet.

De la même façon, la notion de tiers-lieu, qui apparaît dans ses principes, n'est que très rarement évoquée textuellement. On lit néanmoins par endroits plusieurs propositions en ce sens : « élaborer des programmes d'animation collaboratifs », « garantir l'existence et la reconnaissance de la diversité des pratiques culturelles des habitants », etc.

Une proposition résume cet état d'esprit, invitant à « Créer une politique documentaire concertée avec le territoire : citoyens, bibliothécaires, acteurs de la culture », illustrant l'idée d'une Bibliothèque départementale au croisement de nombreux réseaux existants.

Pour un réseau des Bibliothèques départementales décuplé

Enfin, réseau dans les réseaux, le besoin d'une montée en puissance du réseau des Bibliothèques départementales s'est fait clairement sentir. S'il n'y a aucun doute sur le fait que chaque établissement est unique dans sa réalité territoriale et son modèle de fonctionnement, de nombreuses contributions invitent à engager une démarche de capitalisation et mutualisation des expériences et compétences des Bibliothèques départementales entre elles. Ceci principalement à deux échelles.

On pense d'abord à celle des professionnels départementaux qui pourraient partager bien mieux qu'aujourd'hui leurs outils et réalisations (politiques

Annexes

documentaires, outils de Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, etc). Ce sujet doit évidemment mobiliser l'Association des Bibliothécaires Départementaux. On pense aussi à une mutualisation des ressources au profit des bibliothécaires salariés et bénévoles, lesquels pourraient, par exemple, disposer non pas du seul catalogue de formation de « leur » Bibliothèque départementale mais s'inscrire dans toute formation proposée dans une Bibliothèque départementale. Outre l'aspect technique, loin d'être inatteignable, il y a là matière à réfléchir sur la définition, par les collectivités elles-mêmes, de ce qu'elles encouragent et de ce qu'elles permettent. On part du politique; on y revient.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Table des illustrations

Illustration 1 :Répartition des bibliothèques départementales selon le fonds de livres imprimés
Illustration 2: Fonds des bibliothèques départementales en métropole. Nombre de livres imprimés par habitants, données 2017 non redressées14
Illustration 3: Répartition des bibliothèques départementales selon le nombre de collèges partenaires en 2016
Illustration 4: Répartition des bibliothèques départementales par nombre de bus.37
Illustration 5: Modalité du calcul de la typologie des bibliothèques90

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
INTRODUCTION	9
MÉTHODOLOGIE	11
I - DES MISSIONS TRADITIONNELLES EN ÉVOLUTION : UN MÉTIEF RÉINVENTÉ	
A - Les ressources documentaires et les contenus culturels, une	
transformation liée aux besoins	12
1. Quelles évolutions pour les collections traditionnelles des bibliothèques	1.0
départementales	
2. Vers une diversification des types de documents : s'adapter aux besoins	
aux attentes des usagers	16
3. Les outils d'animation, une mutualisation nécessaire pour des actions culturelles variées	10
B - Quelles stratégies pour favoriser l'action culturelle en bibliothèque ?.	
1. S'ancrer dans le territoire départemental et valoriser les actions du départements	
2. S'adapter à son public, l'exemple des actions culturelles à destination de jeunes	es
C - L'intégration du numérique dans les missions des bibliothèques	
départementalesdépartementales	28
1. La transition bibliographique, quels enjeux pour les bibliothèques départementales ? L'exemple de la médiathèque départementale du Puy-de	
Dôme	
 Informatiser et réinformatiser les bibliothèques aujourd'hui Les grands projets numériques : une mutualisation nécessaire pour un service de qualité 	
II - BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES, AU CŒUR DE	
L'INGÉNIERIE PUBLIQUE DES DÉPARTEMENTS ?	35
A - La desserte du réseau, nouveaux enjeux territoriaux	
1. Quels choix pour la desserte du réseau?	
2. L'ouverture des bibliothèques départementales au public, une offre de	
lecture publique complémentaire	39
B - L'accompagnement des territoires	
1. La montée en charge des EPCI, quel accompagnement pour les	
bibliothèques départementales ?	42
2. Évaluation et diagnostics de territoires	
C - La place des bibliothèques départementales dans l'administration	
territoriale françaiset	47
 La place des bibliothèques départementales au sein des départements Les subventions pour le développement de la lecture publique : département, région et État 	47
III – DES SERVICES REPENSÉS OU INNOVANTS : LA PLACE DES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES DANS LES NOUVEAUX	
	55
A - Les formations, outil pour la professionnalisation et l'évolution des	
pratiques	55

1. Une offre de formations repensée	56
2. Un outil stratégique pour les bibliothèques	
B - Pratiques participatives et citoyennes en bibliothèque départe	ementale :
des services tournés vers les bibliothèques du réseau et les usager	rs62
1. Les pratiques participatives en bibliothèque départementale	62
2. Pratiques citoyennes : quel rôle pour les bibliothèques départem	
C - Travailler en bibliothèque départementale aujourd'hui	
1. Des fiches de poste diversifiées	65
2. Vers une mutualisation des pratiques en bibliothèque départeme	entale ?67
CONCLUSION	71
SOURCES	73
BIBLIOGRAPHIE	79
Généralités	79
Bibliothèques départementales et services	80
Bibliothèques départementales et territoires	
Rapports officiels	83
Textes législatifs et réglementaires	84
ANNEXES	87
TABLE DES ILLUSTRATIONS	101
TARI E DES MATIÈDES	103